VENDREDI 12 JUIN 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1889
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

POLARIS
SPORTMAN 570 EPS

GARANTIE 5 ANS
7 492 €HT
LOISIRS CARS
2, route de Paris - Saint-Aubin/Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com
www.loisirs-cars.com

Agrivoltaïsme, une opportunité encore entravée



La 3e édition des Odyssées de l'agrivoltaïsme, organisée par le pôle Agronov à Dijon le 4 juin permettait de faire un point d'étape sur ces productions énergétiques. On est frappé par le paradoxe entre la volonté affichée au plus haut niveau pour développer ces énergies alternatives et les lourdeurs ou entraves qui se mettent en travers du chemin. C'est d'autant plus regrettable que le monde agricole s'est aussi doté de garde-fous pour ne pas faire n'importe quoi en la matière et préserver l'agrivoltaïsme comme voie de diversification du revenu avant tout.

Page 03



PRODUCTIONS *Élevage* P.11
Journées châtillonnaises // Rose, la grande championne



Terres Inovia

PRODUCTIONS *Cultures* P.14
Interculture d'été // Sécuriser l'implantation de la cameline



Väderstad

DOSSIER *Machinisme* P.16
Semoirs // Les semoirs monograines se mettent la pression





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDSEA 89 : ENTRE COMPÉTITIVITÉ ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

.05 JA : A LA SAINT-GEORGES DE VARZY, LES JEUNES N'ONT PAS FAIBLI !

.06 UPVY : À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

.07 COOPÉRATIVE ALYSÉ : CONSTATER L'ÉVOLUTION DES FILIÈRES D'ÉLEVAGE

.08 PRODUCTEURS CÉRÉALIERS : SOUS LE SIGNE DE LA MOBILISATION

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 COOPÉRATION INTERNATIONALE : « FACE AUX BAISSES DE SUBVENTIONS, NOUS DEVONS NOUS RÉINVENTER »

.10 AIDES AGRICOLES : RÉGION ET CHAMBRE RÉGIONALE EN PARTENAIRES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 JOURNÉES CHÂTILLONNAISES : ROSE, LA GRANDE CHAMPIONNE

.12 CONCOURS : FAVORISER LES PARCELLES AVEC LE MEILLEUR ÉQUILIBRE AGRO-ÉCOLOGIQUE

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 MOUTARDE : UN DOUTE SUR LE REMPLISSAGE

.14 NTERCULTURE D'ÉTÉ : SÉCURISER L'IMPLANTATION DE LA CAMELINE

.15 VISITES D'ESSAIS : ENTRE DÉSHERBAGE CHIMIQUE ET MÉCANIQUE

DOSSIER // MACHINISME

.16 SEMOIRS : LES SEMOIRS MONOGRAINES SE METTENT LA PRESSION TOUT EN CONTRÔLE

.18 SEMOIRS : SÉLECTION DE NOUVEAUTÉS

SERVICES

.22 ÉQUIPEMENTS

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 FESTIVITÉS : RENDEZ-VOUS À CERCY-LA-TOUR… DE FRANCE

.32 SPORT : ON A PARLÉ « FOOT » AVEC GABIN



// LE DESSIN

// EN BREF

Présidentielle Retailleau et Tanguy esquissent le programme des LR et du RN

Gabriel Attal (Renaissance), Bruno Retailleau (LR), Marine Tondelier (Écologistes), Jean-Philippe Tanguy (RN) et Aurélie Trouvé (LFI) se sont soumis le 4 juin aux questions des Jeunes agriculteurs lors de leurs congrès.
Bruno Retailleau a fustigé la montée en gamme *« exclusive »*, prônant la suppression du principe de précaution inscrit dans la Charte de l'environnement - demandée par la FNSEA, syndicat dominant allié des JA - ou d'agences comme l'OFB - demandée par la Coordination rurale. Il a aussi soutenu la réintroduction de l'acétamipride.
Silencieuse après l'introduction de Jean-Philippe Tanguy, la salle s'est réveillée lors de son discours sur les dangers que représenterait pour le RN l'entrée de l'Ukraine dans l'UE : certains ont applaudi, d'autres soupiré en commentant que cela forcerait l'Ukraine à respecter les mêmes normes qu'eux. Son intervention sur les agricultrices qui n'ont selon lui *« pas besoin d'un État nounou »* a aussi fait réagir, avec quelques applaudissements et une remarque. La jeune agricultrice qui l'interrogeait lui a rappelé que c'était l'État qui avait *« donné un statut »* aux exploitantes, rare pique dans un format globalement policé.

Céréales Nette dégradation des conditions de cultures d'orge de printemps et de blé dur

Dans son dernier bulletin Céré'Obs, publié le 5 juin, FranceAgriMer a rapporté une nette dégradation des conditions françaises de cultures d'orge de printemps et de blé dur sur la période allant du 26 mai au 1er juin. Pour la première espèce, le taux de plantes se développant dans des conditions *« bonnes »* à *« très bonnes »* chute de 15 %, pour tomber à 68 %. Il s'élevait à 73 % à la même époque en 2025. En blé dur, la baisse est moins massive, mais reste considérable : de 6 %, à 65 % (73 % en 2025 à la même époque). Le coup de chaud survenu fin mai semble être à l'origine de la dégradation des notations. Notons que les précipitations ainsi que le rafraîchissement des températures ces derniers jours pourraient améliorer la situation. Sachant que d'autres pluies sont espérées dans les prochains jours. Les notations concernant les autres espèces se sont également effritées, mais de manière bien plus mesurée, et restent meilleures qu'en 2025 concernant les cultures d'hiver. En blé tendre, le taux de cultures se développant dans des conditions *« bonnes »* à *« très bonnes »* passe de 78 % à 76 % d'une semaine sur l'autre (contre 69 % en 2025). En orge d'hiver, le taux passe de 76 % à 73 %, contre 64 % en 2025 à la même époque. En maïs, il passe de 88 % à 84 % (85 % en 2025).

Accord UE-Mercosur Les quotas 2026 se remplissent rapidement, y compris en bœuf

En attendant l'instauration d'un système de distribution par pays, les quotas d'exportation attribués en 2026 au Mercosur en miel, ovoproduits, riz et bœuf ont été rapidement remplis, profitant notamment à une poignée de sociétés argentines.
Grâce à une procédure administrative efficace, l'Argentine a raflé une grande partie des quotas d'exportation vers l'Union européenne, a déclaré Fernando Brun, le négociateur en chef de la diplomatie argentine, lors du congrès de la filière argentine du maïs (Maizar), tenu à Buenos Aires le 27 mai. *« Le secteur privé argentin a répondu si vite à l'appel que le ministère de l'Agriculture brésilien a lancé, à la mi-mai, une alerte rouge sur son site internet »*, a-t-il expliqué. Le gouvernement du Brésil a confirmé l'épuisement des quotas de riz réservé au Mercosur en 2026. En ovoproduits, une seule entreprise argentine, Ovoprot, a expédié, au 15 mai, la totalité du quota trimestriel vers l'UE, soit 333 tonnes (t) d'œufs coquille et 74 t de poudre d'œuf entier. Les industriels du bœuf de l'Argentine et de l'Uruguay ont fourni en seulement quatre jours presque la totalité du nouveau contingent d'exportation de bœuf vers l'UE ouvert dans le cadre de l'accord de libre-échange avec le Mercosur, soit 11 000 t pour une valeur totale de 160 M$ attribués pour les mois de juin, juillet et août, rapporte le média argentin El Cronista.

// EN IMAGE

Forêt Bientôt un guide pour sécuriser les chantiers


iStock/Marc Chesneau

Lors d'un déplacement à Agey (Côte d'Or) le 5 juin, Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la Transition écologique, a ouvert le dialogue avec la Fédération nationale Entrepreneurs du territoire (FNEDT) sur la problématique des blocages de chantiers forestiers. Face à une insécurité juridique dénoncée depuis 2021, liée notamment à l'application de l'article L.411-1 du Code de l'environnement sur la protection des espèces et de la biodiversité, le ministre s'est engagé à élaborer un *« guide de bonnes pratiques »*. Ce document, qui servira de *« rescrit administratif »*, vise à offrir un cadre juridique clair et harmonisé aux entreprises de travaux forestiers (ETF) sur l'ensemble du territoire. Michel Bazin, vice-président de la FNEDT, a souligné l'urgence de disposer de règles stables pour assurer les 200 000 chantiers annuels nécessaires au renouvellement des forêts. Pour la fédération, cette avancée est cruciale pour concilier durablement les impératifs de gestion, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. La FNEDT appelle désormais à une mise en œuvre rapide de ce dispositif.

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉNERGIES

Agrivoltaïsme : besoins urgents, mises en place interminables...

Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov organisait à Dijon les Odyssées de l'agrivoltaïsme en Bourgogne-Franche-Comté. Au sein des débats qui ont animé cet événement, une contradiction émergeait : la volonté affichée au plus haut niveau de l'État de développer les énergies renouvelables face aux lourdeurs et lenteurs d'instruction des dossiers.

Il en va de l'agrivoltaïsme comme de la souveraineté alimentaire : tout le monde trouve ça très bien, mais c'est ensuite que ça se gâte, lorsqu'on entre dans le « dur » de la concrétisation des projets. Lourdeurs administratives, quand il ne s'agit pas d'absurdités, recours abusifs et parfois formulés par des organismes non concernés territorialement, instabilité réglementaire. Et à cela s'ajoute la question des coûts de raccordement au réseau électrique de ces projets… quand ce réseau n'est pas tout simplement inapte à absorber cette production énergétique. Ce tableau peu reluisant apparaissait dans les débats de la 3è édition des Odyssées de l'agrivoltaïsme, organisée le 4 juin à Dijon par le pôle d'innovation en agroécologie Agronov. 180 personnes étaient rassemblées au siège de la métropole pour échanger sur ce mode de production énergétique en lien avec l'agriculture. Une affluence qui témoigne de l'intérêt pour le domaine. La vertu de l'événement, outre qu'il permet des rencontres et des échanges entre tous les acteurs concernés (agriculteurs, opérateurs énergéticiens, administrations, collectivités…) est justement de permettre un point d'étape sur la conjoncture entourant ce domaine et de regarder ce qui marche, et ce qui ne marche pas.



Lors d'une des tables rondes de ces Odyssées de l'Agrivoltaïsme avec, de gauche à droite : Bertrand Aucordonnier (Ademe), Cyrille Forest (Chambre d'agriculture de la Nièvre), Christian Morel (Conseil régional) et Rémi Proust (secrétaire général de la Conférence des parties (COP) planification écologique, Préfecture de BFC).

Cadre national, doctrines locales

Les échanges permettaient de comprendre les limites et les verrous qui se posent au développement de ces activités énergétiques, par ailleurs très encadrées par la loi, afin de veiller à ne pas favoriser la production d'énergie au détriment des productions alimentaires. Ce cadre national se double de doctrines adoptées localement par les Chambres d'agriculture. Un fait confirmé par Cyrille Forest, président de la Chambre de la Nièvre et vice-président de la Chambre régionale : *« nous avons créé un cadre, pour empêcher les projets « alibi » et pour accompagner des agriculteurs pris en étau entre leurs propriétaires fonciers et des opérateurs énergéticiens. Nous avons fixé une limite de 70 ha par projet et un revenu pour l'agriculteur de 1 000 euros/ha/an. »* Résultat : aujourd'hui, 2 000 ha sont disponibles dans le département pour des projets agrivoltaïques, pour une puissance de 2000 MW. 125 projets sont dans les tuyaux, 39 ont été présentés en commission Chambre et 13 permis de construire sont à ce jour validés. Premier problème, toutefois : le réseau électrique de la Nièvre est saturé, par manque de postes source. Cet écueil n'a, jusque-là, pas empêché la Chambre d'agriculture de développer un modèle économique spécifique en lien avec ces productions énergétiques. Un versement de 1 500 euros/MW/an est effectué par les producteurs au Groupement d'utilisation de financements agricoles (Gufa). *« Les fonds récoltés,* précise Cyrille Forest, *participent au financement de projets collaboratifs et collectifs (abattoirs, magasins de producteurs, Cuma, accueil de vétérinaires). »* L'abattoir de Cosne-sur-Loire en a, par exemple, bénéficié pour des travaux de mise aux normes. Par ailleurs, des observations au long cours sont effectuées pour évaluer les différences de performances des animaux élevés ou non sur des parcelles équipées de panneaux solaires.



Le pilotage géoclimatique des installations agrivoltaïques est une piste de recherche pour optimiser la performance des cultures sous panneaux.



La question de la capacité des réseaux électriques existant à absorber le surplus d'énergie produit par l'agrivoltaïsme reste une question clé de cette thématique.

Un sujet au carrefour de défis majeurs

Il n'en demeure pas moins vrai que l'agrivoltaïsme a besoin d'un contexte plus favorable pour donner sa pleine mesure. Notamment parce qu'il est une des clés du revenu agricole : *« C'est un sujet qui se trouve au croisement de plusieurs défis majeurs,* reconnaît Benoît Collardot, céréalier de Côte-d'Or et président d'Agronov. *Dans le contexte agricole fragile qui est le nôtre, il y a d'énormes attentes en matière de diversification, pour d'autres sources de revenus. Cela conditionne aussi en grande partie les renouvellements des générations et la souveraineté alimentaire : sans argent dans les fermes, il sera difficile de concrétiser les ambitions dans ces domaines… »* Il faut aussi démontrer que sur un plan agronomique, l'agrivoltaïsme fonctionne. C'est le travail de Laurent Druot, chargé de développement Énergies renouvelables au sein du groupe de coopératives agricoles Alliance BFC : *« l'agrivoltaïsme est un outil de l'agriculture parmi bien d'autres, mais pas une fin en soi. Il faut en permanence tester des cultures et les passages des engins agricoles. Nous travaillons, avec l'Institut Agro Dijon sur le pilotage géoclimatique des installations agrivoltaïques qui permet, par exemple, de faire passer le soleil sur la culture quand la plante en a besoin. »* Au bout du compte, peut-être faut-il réfléchir le modèle agrivoltaïque de manière plus globale, comme un aménagement de territoire ? Ces projets sont encore trop souvent présentés comme des miroirs aux alouettes, qui vendent du rêve. *« C'est un véritable enjeu de territoire,* souligne Christian Morel, vice-président du Conseil régional en charge de l'agriculture. *Il faut créer des communautés de producteurs et de consommateurs et comprendre que produire sans réfléchir à la consommation n'a pas de sens. »* Gérard Roy, maire d'Aubigny-la-Ronce, près de Beaune, en Côte-d'Or et vice-président de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et sud ne disait pas autre chose : *« l'agrivoltaïsme est un vrai sujet sur les Hautes-Côtes où nous avons de moins en moins d'agriculteurs. Il faut imaginer l'agrivoltaïsme dans un contexte économique élargi : agriculture, tourisme, vie sociale. Ce qui signifie que les populations dans leur ensemble doivent s'emparer de ces sujets… »*

Berty Robert

// FDSEA

Entre compétitivité et souveraineté alimentaire

Au cours de l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, le sénateur de Haute-Loire Laurent Duplomb, porteur de la proposition de loi du même nom, est intervenu sur la souveraineté alimentaire et la compétitivité en agriculture.

« En 2018, quand on me propose de prendre la présidence du groupe d'études « Agriculture et alimentation » en arrivant au Sénat, j'accepte, alors même que d'autres obligations m'incombent, et je décide de poser un cap », a lancé Laurent Duplomb, sénateur de Haute-Loire, lors de l'assemblée générale de la FDSEA, jeudi 4 juin à Perrigny. Pendant près de deux heures, le sénateur et de nombreux élus, tels que la sénatrice Dominique Vérien, le sénateur Jean-Baptiste Lemoyne ainsi que les députés Julien Odoul et Sophie-Laurence Roy ont débattu sur le thème : *« Compétitivité et souveraineté agricole, et si l'État était notre principal frein ? »*.

Parmi ces longs échanges, plusieurs thèmes sont revenus, comme la souveraineté alimentaire, en péril, face *« à la problématique des accords de libre-échange »*, où Laurent Duplomb insiste sur le fait que lorsque l'on est *« dans l'incapacité de se fournir, on est dans l'incapacité de pouvoir se nourrir. Et quand on est dans l'incapacité de pouvoir se nourrir, on est tributaire des autres »*. Dans un second temps, il revient sur le rôle des consommateurs dans le choix de consommer *« local »*. *« Si nous connaissons à nouveau une période d'inflation, les Français feront ce qu'ils ont toujours fait : ils arbitreront à travers leur pouvoir d'achat »*, détaille-t-il. Laurent Duplomb revient également sur *« la surcharge administrative que porte l'État. C'est la constance politique et administrative du système français depuis 20 ans. La réalité, c'est que notre pays se meurt parce qu'il norme trop, parce qu'il empêche trop, parce qu'il entrave trop, parce qu'il limite trop »*, argue-t-il. De son côté, la sénatrice icaunaise Dominique Vérien revient sur un aspect important qui pourrait faire changer l'opinion publique : la communication. *« Je crois que la vraie guerre, la vraie bataille, c'est la communication. Il faut qu'on arrive à communiquer pour dire à quel point nos produits sont bons et qu'on empoisonne personne en les produisant chez nous »*, lance-t-elle.



Au cours de l'assemblée générale de la FDSEA, le 4 juin dernier, Christian Deschamps est intervenu en tant qu'élu local et éleveur.

Une page se tourne à la FDSEA de l'Yonne

Il n'y avait pas que les politiques au centre du débat, Hervé Lapie, secrétaire général à la FNSEA était également présent. *« Aujourd'hui, on manque de vision et de perspective. La culture est devenue un totem, où chacun l'utilise comme arme de dissuasion. Posons-nous les bonnes questions. Le contexte géopolitique joue également un rôle important, avec deux sujets majeurs : l'alimentation et l'énergie. Comme en parlait Laurent Duplomb, la production de haut de gamme ne suffit pas, il faut produire pour toutes les classes de la société. Toutefois, nous avons été ralentis par le changement de cinq gouvernements successifs. Nous continuons toujours de porter des lois pour améliorer le quotidien des agriculteurs. Et aujourd'hui, on pousse une loi d'urgence agricole »*, conclut-il à son tour.

Après de longs échanges entre officiels, il est temps pour les membres du bureau de *« revenir sur le changement interne au sein de la FDSEA »*. *« Une page se tourne avec la fin de la présidence de Damien Brayotel, élu président en 2017, succédant à Francis Letellier. Sa première assemblée générale en tant que président s'est tenue en 2018, marquant le début d'un engagement sans faille au service des agriculteurs de l'Yonne »*, dédie Hélène Dapvril, 3e vice-présidente à la FDSEA de l'Yonne, à son collègue.

Avant de laisser la parole au président de la FDSEA, Antoine Vax et Charles Baracco ont déclaré quelques mots. *« Malgré tout, nous avons énormément de jeunes motivés, passionnés, prêts à s'installer, à s'engager et à tout donner pour l'agriculture. Tous ces défis à relever vont nous pousser à des réflexions passionnantes, seul ou bien souvent en collectif. L'agriculture de demain sera différente mais tout aussi passionnante. À nous de la construire. Nous, jeunes agriculteurs, sommes prêts à affronter l'avenir »*, affirment-ils.

À cette occasion Damien Brayotel prend la parole et revient sur tous les thèmes successifs abordés en AG. *« Cette succession de thèmes raconte finalement une chose assez simple : depuis des années, nous sommes confrontés aux mêmes interrogations fondamentales. Malgré les crises, malgré les obstacles, malgré les injonctions contradictoires, nous sommes toujours là. Parce que l'agriculture de l'Yonne est une force et parce que les agriculteurs sont des femmes et des hommes qui refusent de renoncer »*, manifeste-t-il.

Charlotte Sauvignac



// EMPLOI

Partenariat reconduit

Ils travaillent main dans la main depuis 2020 et ce n'est pas fini, car leur partenariat a été reconduit. Le monde agricole et France Travail ont renouvelé leur collaboration la semaine dernière à la Maison de l'agriculture pour une durée de trois ans. Cet engagement traduit une volonté commune de mieux anticiper les besoins, favoriser l'insertion en agriculture, sécuriser les recrutements et accompagner les transitions professionnelles et enfin, soutenir la création et la reprise d'exploitations. Un comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an, à l'initiative de la FDSEA, pour évaluer les actions engagées, suivre les indicateurs de résultats, adapter les priorités opérationnelles et proposer de nouvelles actions. *« Nous souhaitons poursuivre et renforcer notre coopération territoriale dans un contexte marqué par le renouvellement des générations agricoles, les tensions persistantes sur le recrutement, l'évolution des compétences attendues, les transformations climatiques et sociétales, et la nécessité de renforcer l'attractivité des métiers »*, communiquent les partenaires.

AG



La convention a été signée le 4 juin à Bretenière.

// JA

58

À la Saint-Georges de Varzy, les jeunes n'ont pas faibli !

À l'occasion de la foire de la Saint-Georges, organisée à Varzy, les Jeunes Agriculteurs du canton de Varzy-Clamecy ont une nouvelle fois répondu présents pour faire découvrir leur métier au grand public.

Pour cette deuxième participation à la foire de la Saint-Georges de Varzy, le bilan est très positif. Tout au long de la journée, la fréquentation a été importante. L'événement a permis aux Jeunes Agriculteurs d'aller à la rencontre des visiteurs, notamment autour de la buvette, et de mettre en avant l'agriculture ainsi que l'élevage auprès du grand public. *« Nous sommes très satisfaits de cette journée. Il y a eu du monde en continu, avec beaucoup d'échanges et de curiosité de la part des visiteurs. C'est important pour nous de pouvoir montrer notre métier et de prendre le temps de discuter avec les consommateurs »*, souligne Antoine Jarreau, président des JA de Varzy-Clamecy. Parmi les animations proposées figuraient un concours de jugement de bétail, une exposition de matériel agricole ainsi qu'une présentation d'animaux avec une ferme pédagogique comprenant notamment des chèvres et des animaux laitiers.



Le concours de jugement a mobilisé de très jeunes candidats.



Des vaches avaient été mises à disposition afin que les candidats exercent leurs capacités de jugement.

Quatre vaches mises à disposition

La foire accueillait également la traditionnelle brocante, des stands de restauration et une buvette, en partenariat avec le comité de foire de Varzy. Le concours de jugement de bétail s'est déroulé grâce à la mise à disposition de quatre vaches par la famille Masson, à Turiny. Cette animation a rencontré un beau succès avec davantage de participants que l'année précédente, notamment la présence de nombreux jeunes, parfois très jeunes, qui se sont prêtés au jeu avec enthousiasme. *« Voir autant de jeunes participer est particulièrement encourageant. Cela montre qu'il existe un véritable intérêt pour l'agriculture et plus particulièrement pour l'élevage. C'est un signal positif pour l'avenir de notre profession »*, poursuit Antoine Jarreau. Le président des JA de Varzy-Clamecy tient également à saluer l'implication de ses adhérents, toujours mobilisés pour organiser des événements et promouvoir l'agriculture auprès du grand public. *« Leur engagement est essentiel à la réussite de nos actions. Grâce à leur motivation et à leur investissement, nous pouvons proposer ce type d'animations et créer des moments d'échange entre le monde agricole et le grand public »*, souligne Antoine Jarreau.

Cap sur le comice !

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la prochaine édition de la foire l'an prochain. D'ici là, les regards sont tournés vers le prochain grand rendez-vous agricole du secteur, le comice de Varzy, qui se tiendra les 22 et 23 août. Au programme : concours de labour le samedi, puis défilé de chars le dimanche. À noter également la présence de deux Jeunes Agricultrices de Varzy/Clamecy parmi les dauphines de la reine du comice : Jeanne Paillard, 1re dauphine et Camille Colas, 2e dauphine. *« Nous espérons retrouver le public aussi nombreux lors du comice. C'est un événement majeur pour notre territoire et une nouvelle occasion de valoriser l'agriculture locale »*, conclut Antoine Jarreau.

Camille Deroche

// ASSOCIATION FONCIÈRE

21

Demain, tout le monde s'y met

L'association foncière d'Échevannes, en Côte-d'Or, invite toutes les bonnes âmes à venir entretenir ses chemins ce samedi 13 juin.

Le rendez-vous sera donné à 8 heures à la cabane de chasse. Contrairement aux années précédentes, il ne devrait pas y avoir *« quatre ou cinq »* agriculteurs, mais plutôt une vingtaine de personnes de tous les horizons. *« Des exploitants propriétaires bien sûr, mais aussi des chasseurs et des habitants de la commune. En effet, nous innovons cette année pour entretenir nos chemins, nous voulons responsabiliser tous les usagers ! Je suis optimiste à l'idée que nous aurons pas mal de monde, même s'il n'est jamais évident de trouver des volontaires pour travailler bénévolement »*, confie Alexandre Bachotet, agriculteur et président de l'association foncière d'Échevannes, village de 320 habitants au sud de Selongey.

100 tonnes de sable

Alexandre Bachotet, à la tête de l'AF depuis une vingtaine d'années, avait lui-même soumis cette idée innovante il y a quelque temps : *« il fallait prendre les choses en main car tout le monde se renvoyait un peu la balle pour dénoncer l'état des chemins. Pour mettre fin à cette mésentente récurrente, j'ai proposé que chacun mette la main à la pâte à l'occasion d'une journée comme celle de demain. Cent tonnes de sable seront à répandre sur un total de 10 km. Chaque personne viendra avec des outils, si elle en a bien sûr, sinon nous en trouverons. Les chemins de l'AF ont beau être privés, ils sont utilisés par tout le monde depuis la fin des années quatre-vingt et l'aménagement foncier de la commune. L'idée est de responsabiliser les différents usagers pour profiter pleinement de notre belle campagne, alors que la belle saison est déjà là ! »*.

Dans le même temps, Alexandre Bachotet ne souhaitait pas augmenter les cotisations des 80 propriétaires de l'AF : *« cela aurait été très mal perçu, surtout dans un contexte où tout augmente déjà… Certes, cela nous aurait sans doute facilité la tâche pour boucler notre budget, mais ce n'est pas l'orientation que nous avons prise. À noter que la mairie participe elle-même a l'achat du sable. Les chasseurs prendront en charge, pour leur part, la partie conviviale de ce rendez-vous »*. Alexandre Bachotet fait remarquer que *« là où il n'y a plus d'associations foncières, si les mairies n'ont pas de sensibilités agricoles, les chemins sont très souvent délaissés et peuvent devenir dans des états catastrophiques »* : *« j'en connais un certain nombre, notamment dans la périphérie dijonnaise. La synergie que nous voulons voir naître demain, c'est aussi dans le but de pérenniser notre association, maintenir la vitalité et le bien-vivre au sein du village »*.



Denise Bachelard (représentante des chasseurs) Michel Boirin (maire) et Alexandre Bachotet (agriculteur et président de l'AF) prennent la pose pour illustrer un bel élan collectif naissant sur la commune.

AG

// UPVY

89 À la recherche de nouveaux débouchés

Producteurs et responsables d'organismes spécialisés se sont réunis mercredi 3 juin à Auxerre pour assister à l'assemblée générale de l'Union des productions végétales de l'Yonne. L'occasion de faire le point sur le projet Résil'Yonne et de renouveler le bureau.

« Après une troisième plantation, nous n'avons pas eu de résultat probant pour l'instant, au sein du Projet Résil'Yonne. Nous devons prendre en compte les résultats actuels et s'adonner à chercher d'autres variétés. Nous ne sommes pas non plus aidés par la faune sauvage, où ravageurs et sangliers endommagent nos essais », a déclaré Damien Renoux, président sortant de l'Union des productions végétales de l'Yonne (UPVY). Pour rappel, le projet Résil'Yonne, réalisé en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a pour objectif de proposer de nouvelles cultures de diversification aux agriculteurs du département, pour améliorer la résilience agricole face aux différents aléas climatiques. À ses côtés, Oana Poisson, animatrice de la section, revient en détail sur les résultats, notamment ceux de la courge pour laquelle *« deux parcelles ont été mises à disposition, sur Courson-les-Carrières et sur Cravant, et dont les résultats n'ont pas été probants »*. Au 10 septembre dernier, elle relève également des difficultés à cultiver *« le sésame, car il n'a pas levé »*. *« Le sésame pourrait être intéressant car il n'existe aucun marché français en conventionnel, cependant on ne trouve pas de semence »*, commente Franck Pouillot, céréalier et membre de l'UPVY, avant d'ajouter qu'il *« serait intéressant d'en rechercher pour l'année prochaine »*. Quant au lin jaune, cultivé sur deux parcelles situées à Moulins en Tonnerrois et Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, *« il n'a pas été récolté. La variété Eurodor a une mauvaise germination et la variété Trésor a plutôt bien marché. Notre avis est assez hétérogène »*, confie l'animatrice. Pour ce qui est des deux dernières cultures, le millet et le chia, *« elles ont souffert des dégâts de sanglier cette année. Nous remarquons également que pour le chia, il y a eu des pertes au sol, malgré de bons résultats »*. Les essais 2026 devraient donc concerner *« la production de chia et de millet, cette fois-ci à Foissy-sur-Vanne et Moulins-en-Tonnerrois »*, conclut-elle. Curieux du déroulé, Walter Huré, céréalier et président de la coopérative 110 Bourgogne, ajoute que *« nous devrions aller voir en Île-de-France quelles sont les tendances de consommation, pour découvrir de nouvelles cultures de diversification et surtout leurs débouchés »*. Une note sur laquelle Oana Poisson rebondit, car *« nous souhaiterions avoir un(e) alternant(e) l'an prochain qui s'occuperait de faire de la veille sur ce sujet-là »*.

Et les légumineuses ?

Dans un second temps, l'UPVY a également intégré un autre projet en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, les Jeunes Agriculteurs, le lycée agricole d'Auxerre la Brosse et l'Inrae : le projet Com Cep Terr. *« Ce projet a pour objectif de cartographier le département en répertoriant les moyens de lutte existants ainsi qu'en prenant en compte les effets du changement climatique sur les problématiques de vulpin et de ray-grass »*, informe l'animatrice. Toutefois, les informations souhaitent être à destination des conseillers agricoles. Affaire à suivre. Pour donner quelques pistes aux membres de l'UPVY, Guillaume Parthiot associé de la Ferme Parthiot est venu pour *« présenter les débouchés que nous avons construits, en lien avec la grande distribution, concernant la lentille, les pois chiches, les pois verts ainsi que les haricots verts »*. *« Lors de mon installation avec mon frère sur la ferme familiale, nous avons souhaité poursuivre les choix de mon père en créant une partie : négociations, conditionnements des légumineuses et valorisation des légumes »*, témoigne-t-il. Au départ, le jeune céréalier confie s'être *« heurté à la grande distribution, où nous avions besoin de plus de surfaces pour assurer une constante sur la vente »*. Aujourd'hui, ce sont plus de 100 producteurs qui font partie du réseau, représentant 1 500 hectares de lentilles vertes, majoritairement. À cela s'ajoute le fait que *« + de 90 % de la commercialisation avec l'industrie agroalimentaire est française, seuls 10 % concernent des pays frontaliers tels que la Belgique »*. Le sourcil relevé, Éric Sottiaux questionne : *« si un groupe d'agriculteurs icaunais se lance dans la production de haricots verts, ça vous intéresserait ? »*. Le sourire aux lèvres, Guillaume Parthiot répond favorablement tout en alertant sur les difficultés de production. Avant de repartir dans leurs champs, Damien Renoux, président de l'UPVY confirme le souhait de partir et annonce, la volonté de *« Benoît Valuot de reprendre la place »*. Exploitant avec son frère, à proximité d'Ancy-le-Franc, il s'est concentré sur les céréales et a arrêté l'élevage de vaches allaitantes il y a près de cinq ans, suite aux difficultés liées à l'agrandissement. Aujourd'hui, il s'est diversifié en production de moutarde avec près de 80 hectares. Également représentant de l'Yonne à l'APGMB et administrateur à 110 Bourgogne, il s'engage avec Damien Renoux, Walter Huré, Frédérick Maillard, Éric Sottiaux et Pierre Juvigny, à poursuivre les efforts.



Damien Renoux laisse sa place à Benoît Veluot, devenant donc le nouveau président de l'UPVY.

Charlotte Sauvignac

// MOUTARDE

21 Quels tarifs pour 2027 ?

L'assemblée des producteurs de moutarde a été l'occasion d'annoncer les futurs prix de vente.



Le président (à droite), avec sa « dream team » de la Chambre d'agriculture.

En moutarde, c'est un avantage, on connaît le prix de vente plusieurs mois avant les semis. Et par tradition, ces prix sont annoncés lors de l'assemblée générale des producteurs. Damien Baumont, président de l'APGMB (association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne), n'a pas dérogé à la règle le 4 juin à Barges en détaillant les conditions pour 2027.

Commençons par une satisfaction : le prix des graines conventionnelles devrait rester au même niveau que celui de 2026, soit 1 500 euros la tonne. *« Les négociations avec les industriels ne sont pas totalement terminées, mais c'est acquis à 99,9 %. Ce tarif n'est pas si mal, surtout lorsque l'on voit baisser tous les prix des autres matières premières »*, se satisfait Damien Baumont. La commande des industriels reste également la même : il faudra produire 11 000 tonnes. Les intentions de semis tourneront donc une nouvelle fois autour de 9 000 ha : *« cela fait quatre ans que nous sommes à ce niveau, c'est bien. Avec des bons rendements, la moutarde permet de faire de la marge dans les exploitations. Il est toutefois inutile de vouloir produire davantage, car le risque serait de faire baisser les prix »*. Le président rappelle le savant calcul permettant d'établir le prix de vente : *« nous prenons 50 % des coûts de production et 50 % du Matif colza. Alors oui, les coûts de production augmentent mais la MSA et les impôts sont également pris en compte : ces prélèvements diminuent avec les difficultés actuelles du monde céréalier. Au final, il n'y a pas de très grandes variations. Après ce résultat obtenu, il faut aller dialoguer avec les industriels et tenter d'obtenir les meilleurs prix, tout en négociant les primes de stockage et d'enlèvements. En effet, rien n'est jamais évident et acquis d'avance, même avec ce calcul établi par notre filière. Car, je le rappelle ici, nous sommes en concurrence directe avec la moutarde du Canada, celle-ci arrive chez nous à des prix deux fois moindres ! »*.

Couac en bio

Ce rendez-vous a également permis de connaître les prix de vente 2027 pour les graines bio : *« là, la situation est tout autre… Le marché est complètement fermé, il y a encore des stocks bien trop importants. Résultat : le prix de la tonne passe de 3 500 à 3 000 euros et surtout, la commande des industriels est divisée par quatre. Nous devons produire un peu plus de 400 tonnes cette année et en 2027, il n'en faudra plus que 110… Il faudra s'adapter, nous n'aurons pas d'autres choix que de semer beaucoup moins de moutarde bio »*. Cette annonce n'est en réalité qu'une « demi-surprise » pour Damien Baumont : *« nous sentions un certain frémissement depuis un petit moment. Celui-ci se traduit donc par une future baisse de production. Certes, nous attendons encore la réponse d'un industriel, mais cela ne devrait guère changer la donne »*.

AG

// COOPÉRATIVE ALYSÉ

Constater l'évolution des filières d'élevage

À l'occasion de l'assemblée générale de la coopérative Alysé, deux techniciens sont revenus sur les facteurs marquants des filières animales en 2025.

« 2025 aura été une année atypique au niveau sanitaire, avec une partie de la Côte-d'Or située dans la zone sanitaire de la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC). En ce qui concerne les prix, nous avons connu de belles cotations en ce début d'année. Cependant, elles commencent déjà à baisser, restons donc vigilants », introduit Nicolas Michaud, président de la coopérative Alysé, ce jeudi 4 juin à Migennes. De son côté Céline Zanella, directrice de la coopérative, fait un bilan rapide des filières. *« Dans la filière des vaches laitières, nous observons des élevages qui ont tendance à augmenter en termes de têtes »*, analyse-t-elle. A contrario de la filière des caprins laitiers, où *« de nombreux écarts en termes de têtes dans les cheptels sont observés entre chaque élevage. Même si c'est très hétérogène, de manière générale, la moyenne s'établit à 266 chèvres par exploitation agricole »*. Côté élevage allaitant, *« nous constatons une tendance baissière de l'élevage bovin, sur nos terres, tandis que l'élevage ovin augmente drastiquement. Nous pensons que l'agrivoltaïsme joue un rôle majeur dans l'augmentation des élevages »*. Après quelques observations données, la coopérative Alysé a voulu revenir aux fondamentaux avec une envolée des prix de la conjoncture bovine. En près de 10 ans, la France a perdu près de 1,25 million de vaches d'élevage, soit (- 16 %), comprenant la perte de près de 670 000 têtes en vaches allaitantes (-17 %), et de – 580 000 têtes (- 15 %) en vaches laitières. Ces tendances se sont observées depuis 2015, transcrits Jérôme Laviron, responsable pôle viande et fourrage à la coopérative Alysé. *« Sur la zone Alysé, comprenant donc l'Aube, la Côte-d'Or, le Loiret et l'Yonne, nous avons constaté une perte de près de 24 % des élevages bovins tout confondus. L'élevage laitier a été d'autant plus impacté avec une diminution de 43 % des cheptels, a contrario des élevages de bovins allaitants (- 20 %) »*, débute-t-il.

2025 : une année historique

Du côté de l'élevage ovin allaitant, l'année 2025 a été perturbée par la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO). Cela a directement impacté le nombre d'abattages, notamment au 1er trimestre avec une diminution de 6 %. Cette baisse a également impacté le commerce, avec une baisse des imports de viande (- 8 %) et des imports d'agneaux vivants (- 40 %), a contrario de l'export (+ 15 % d'agneaux vivants). Malgré la faible production, *« le marché des agneaux connaît un effondrement des prix. Nous étions à des agneaux à plus de 10 €/kg, en début d'année, puis le marché connaît une chute de plus de 2 €/kg en six mois pour remonter à un peu moins de 10 € en fin d'année »*. Après son intervention, Jérôme Laviron a laissé sa place à Lisa Delesse, conseillère en bovins lait chez Alysé pour un point sur la filière laitière. En hiver et printemps, la consommation des produits laitiers par les ménages est en progression. Parallèlement, *« on manque de beurre et de matières grasses en UE : les importations augmentent »*. Côté climat, *« le printemps a été précoce et sec, favorable à la pâture et à des récoltes de premier cycle de qualité »*. Ce premier semestre se termine sur une bonne note *« avec une collecte laitière française en pleine augmentation qui se poursuit même au second semestre »*, ajoute-t-elle, malgré l'apparition du premier cas de DNC en juin en Savoie. Pour Lisa Delesse, l'année 2025 est marquante pour la filière laitière, car *« les éleveurs ont connu des prix du lait et de la viande exceptionnels ainsi que des conditions climatiques favorables »*. Toutefois, les charges opérationnelles sont à vérifier, *« car elles demeurent à un niveau élevé. Le recours accru aux concentrés pour soutenir la production pèse sur les coûts alimentaires »*. De manière générale, 2025 apparaît comme une campagne favorable au niveau économique et technique, qui confirme cependant la sensibilité des résultats à la conjoncture des prix.



Au cours de l'assemblée générale de la coopérative Alysé, ce jeudi 4 juin, deux focus sur l'élevage laitier et allaitant ont été réalisés.

Charlotte Sauvignac

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Restez attentifs aux températures

Après un climat atypique connu en ce début d'année, il est temps pour Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, de faire le point sur l'agriculture icaunaise.



Ce vendredi 5 juin, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture est revenu sur les conditions climatique de ce début d'année.

« La campagne 2026 des grandes cultures dans l'Yonne est marquée par des situations contrastées, largement influencées par le déficit hydrique du mois d'avril », a souligné Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ce vendredi 5 juin, à l'occasion de la note de conjoncture donnée en session. En céréales d'hiver, *« les blés et les escourgeons ont été impactés par l'absence de pluie en avril, notamment sur les sols à faibles réserves hydriques et les sables. Les potentiels restent très hétérogènes entre terres superficielles et parcelles plus profondes »*. Toutefois, les conseillers ont constaté *« que l'orge de printemps reste la culture la plus impactée par le stress hydrique du mois d'avril »*. Le colza quant à lui, *« a connu une floraison précoce, avec certaines parcelles en pleine floraison dès mi-mars, exposant la culture au gel. Les dégâts, combinés à une forte pression des méligèthes, se traduisent par des avortements de siliques »*. En revanche, les cultures de tournesol et de betteraves ont bénéficié *« de bonnes conditions »*. Malheureusement, la pression des pucerons, vecteurs de jaunisse en culture betteravière *« demeure un enjeu majeur »*. Par la suite, Arnaud Delestre est revenu sur les épisodes de gel qui ont durement impacté les vignes. *« Le millésime 2026 a été marqué par un épisode de gel généralisé sur l'ensemble du vignoble, avec des températures descendant jusqu'à -5,1 % dans la nuit du 26 au 27 mars. Les impacts sont plus variables dans le Grand Auxerrois et le Tonnerrois, tandis que le Vézelien affiche en moyenne jusqu'à 50 % de bourgeons gelés »*, analyse et annonce-t-il. Ces conditions climatiques ont plongé les vignes *« en état de choc physiologique pendant plusieurs semaines »*, pour autant les dégâts ne seront visibles *« qu'à la floraison et à la récolte »*. Malgré le fait que *« la végétation a un léger retard de développement, le millésime présente une avance de cinq jours sur la moyenne des 25 dernières années, proche des profils de 2018 et 2022 »*.

Élevage : des balances commerciales déséquilibrées

Du côté de l'élevage, la Chambre d'agriculture constate une légère progression de la consommation porcine (+ 2 %) *« portée par la restauration hors domicile, avec une production stable autour de 2,1 millions de tonnes »*. Après les cas de peste porcine africaine et l'effet, par la suite, de *« la réorientation des volumes espagnols vers le marché européen »*, Arnaud Delestre annonce des prix nettement inférieurs à ceux des années 2024-2025. En ce qui concerne l'élevage de volaille, la consommation *« demeure élevée, malgré un léger recul en début d'année, tout en restant bien supérieure à la moyenne »*. Pour autant, la production n'est pas encore équivalente à la demande, ce qui *« renforce le recours aux importations »*. C'est la consommation d'œufs qui atteint des records avec une consommation moyenne de 237 œufs par habitant. Cette forte demande n'est cependant pas *« équivalente à la production, même si elle progresse, et soutient donc des prix élevés. Le développement des systèmes alternatifs se poursuit, dans la perspective des objectifs de sortie de la cage à horizon 2030 »*. En production laitière, la consommation reste globalement stable. Cependant, le président alerte sur une baisse des prix du lait, avoisinant les *« 430 à 460 €/ 1 000 litres »*. A contrario de la production laitière biologique, *« où la consommation montre des signes de reprise, malgré une collecte qui continue de diminuer, et par la baisse du nombre de producteurs qui amènent à des prix qui restent élevés et orientés à la hausse »*. En élevage allaitant, le constat est différent. *« En ovin, la consommation reste fragile, malgré un léger rebond lié aux périodes estivales. La production recule structurellement, même si les cours demeurent élevés autour de 10 €/kg »*, débute-t-il, avant de poursuivre sur la production bovine. *« La consommation reste orientée à la baisse, pénalisée par les prix en rayon. La production continue de diminuer avec la décapitalisation du cheptel »*, s'engage-t-il, avant de passer sur des bonnes nouvelles. Les jeunes bovins sont quant à eux, *« maintenus à des niveaux soutenus, avec une valorisation différenciée selon la conformation. Les broutards, après des niveaux historiquement élevés amorcent un repli récent, tout en restant au-dessus des moyennes passées »*. Pour terminer, la filière veau *« bénéficie encore de prix élevés grâce à une offre limitée, mais reste fragilisée par une consommation hésitante et une concurrence européenne marquée »*.

Charlotte Sauvignac



// PRODUCTEURS CÉRÉALIERS

Sous le signe de la mobilisation

Nancy a accueilli, les 26 et 27 mai, les débats du congrès annuel de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB).

Dans un contexte où la filière céréalière française traverse une crise économique sans précédent, avec trois années consécutives de revenus négatifs, l'AGPB a placé son congrès sous le signe de la mobilisation en interpellant l'opinion et les Pouvoirs publics sur les difficultés qui s'accumulent pour les céréaliers. L'accès aux moyens de production reste la priorité numéro un de l'AGPB, avec le combat sur les engrais par exemple. Le syndicat exhorte le gouvernement à prendre des mesures rapides pour soulager les trésoreries des agriculteurs alors que les incertitudes pour la prochaine campagne se profilent déjà. Plusieurs mobilisations se sont tenues les jours précédents en Meurthe-et-Moselle et dans les départements qui se trouvaient sur la route que la ministre devait emprunter pour se rendre à Nancy. L'installation par la FDSEA 54 d'un labyrinthe de paille devant le congrès, symbolisant *« les impasses réglementaires ou politiques »* dans lesquelles l'agriculture est parfois enfermée, a constitué le clou de cette mobilisation. Elle visait également à alerter l'opinion.

Un *« guichet engrais »*

Après être revenu sur la situation dégradée vécue par les producteurs, Éric Thirouin, président de l'AGPB, s'est adressé à la ministre, malgré son absence. Parmi les revendications, la suspension de la taxe engrais (MACF), ou a minima sa compensation pour les producteurs, reste d'autant plus nécessaire que la guerre en Iran a fait exploser leurs prix. À ce sujet, l'AGPB exhorte une nouvelle fois la ministre à solliciter la réserve de crise européenne pour aider le secteur céréalier, dont les besoins sont estimés à 500 millions d'euros pour couvrir la hausse des coûts de production. À travers une réponse vidéo, Annie Genevard confirme l'ouverture d'une enveloppe européenne à hauteur de 200 millions d'euros, *« espérant pouvoir doubler cet effort »* et se disant proactive dans les négociations sur la clé de répartition pour *« faire valoir la part de notre consommation au sein de l'UE qui s'élève à 20 % »*. Elle annonce également l'ouverture d'un guichet engrais au niveau français pour compenser les surcoûts, sans en préciser les contours pour l'instant. Une première étape saluée mais qui nécessite d'être concrétisée, précise l'AGPB.

Des mois *« décisifs »*

À travers plusieurs séquences de débats et d'interventions d'experts, l'AGPB a décortiqué les nombreux freins qui pèsent sur la filière et grèvent les revenus des producteurs. L'exemple de la redevance pour pollution diffuse a été utilisé pour illustrer des taxes franco-françaises tout comme les restrictions qui s'appliquent aujourd'hui sur certains produits phytosanitaires, pourtant homologués chez nos voisins européens. L'AGPB a rappelé le besoin de disposer rapidement de molécules face à des impasses techniques à répétition,



La délégation côte-d'orienne présente au congrès.

et porte plusieurs propositions afin de prioriser les usages et faciliter la disponibilité des molécules. Parmi les temps forts du congrès, on notera la présence, autour de l'AGPB, des présidents des associations grandes cultures de la FNSEA, ainsi que d'Arnaud Rousseau. Une première qui a marqué les esprits et envoyé un signal fort : face à l'adversité, les filières végétales se serrent les coudes. *« Les mois qui viennent seront décisifs »*, a insisté Éric Thirouin, rappelant que l'unité était la clé pour peser dans les débats politiques, à l'approche de l'élection présidentielle de 2027. Les présidents des cinq AS végétales sont également revenus tour à tour sur leurs attentes concernant la loi d'urgence, dénonçant le manque d'ambition sur les enjeux de l'eau, de la protection des plantes ou des distorsions de concurrence.

Gain de cause en MAE

La viabilité économique des exploitations, notamment dans les ZI, est au cœur des préoccupations, et les AS réclament aussi bien des mesures immédiates qu'un travail de fond sur les leviers de compétitivité. On notera que les AS ont obtenu gain de cause auprès de la ministre sur la MAE-ZI, avec une rallonge budgétaire de 35 millions d'euros et un report des fonds sur 2027, pour la partie n'ayant pu être utilisée cette année. Un travail a également été mené pour l'assouplissement du cahier des charges, principal frein à la souscription des MAE-ZI, se traduisant par un assouplissement du PSN. Concernant les leviers structurels, un travail sur la nouvelle Pac apparaît indispensable, l'AGPB proposant notamment la création d'une ICHN végétale et d'aides couplées grandes cultures à la hauteur des enjeux. Plus largement, le réarmement de l'agriculture passera également par une révision des filets de sécurité au niveau européen, qui restent pour la plupart inopérants aujourd'hui.

« Nous ne lâcherons rien »

Dans cette période de remise en question pour le secteur céréalier, L'AGPB a également mis en avant son travail de fond, avec la création de plusieurs groupes de travail visant à explorer ou consolider de nouvelles pistes et débouchés, y compris les plus innovants, afin de redonner de la visibilité et de la stabilité aux producteurs. Il s'agit pour le syndicat de construire *« les 30 futures années, avec des solutions qui seront forcément plurielles et combinatoires »*. *« Nous ne lâcherons rien »*, a promis Éric Thirouin, confirmant la détermination de l'AGPB à poursuivre les combats engagés et à proposer un projet d'avenir pour la céréaliculture française.

D'après communiqué

// ASSURANCE

En 2025, Groupama est passé à travers les gouttes

L'évolution favorable des sinistres climatiques sur la zone Grand Est aura été le fait marquant de 2025 pour l'assureur.

La caisse régionale Groupama Grand Est, qui rassemble douze départements, dont la Côte-d'Or, le Jura, le Doubs, la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, présentait le bilan de son activité 2025, à la suite de son assemblée générale du 29 mai. L'entreprise, qui emploie sur cette zone près de 1 700 personnes, est sortie de l'année passée en affichant des résultats économiques plutôt bons. *« C'est le résultat, entre autres, d'une gestion prudente de nos actifs »* précise le président de la caisse régionale François Schmitt. Le développement commercial global de l'assureur a été qualifié de *« bonne facture »* par Hubert Roth, son directeur Développement et Assurance. De fait, Groupama Grand Est gagne encore des sociétaires : ils sont 396 000 aujourd'hui et l'objectif 2026 est clairement de passer la barre des 400 000. L'évolution du chiffre d'affaires entre 2024 et 2025 a été très positive, à 811 millions d'euros, (56 millions de plus qu'en 2024) et avec un résultat net qui atteint 30,4 millions d'euros. Et alors que l'entreprise visait 1 % de rentabilité, c'est finalement trois fois plus : pour 100 euros collectés, Groupama grand Est aura gagné 3,20 euros.

Zone plutôt épargnée

Ces bons résultats s'expliquent par les gains en clients mais aussi par des évolutions tarifaires. Mais il est également un point marquant qui a influencé ce résultat : 2025 aura été une année où les aléas climatiques auront plutôt épargné la zone de Groupama Grand Est, et cela aussi se voit sur les comptes. De ce point de vue, l'an passé fait figure d'exception alors que, depuis 2022, les indemnisations de particuliers ou de professionnels confrontés à du gel, de la grêle, des inondations, des tempêtes ou des mouvements de terrain affectant les habitations avaient été fréquentes et avaient conduit à des cotisations revues à la hausse. Il y a toutes les raisons de se réjouir de la baisse des impacts climatiques mais, les dirigeants de l'assureur régional le reconnaissent : *« c'est une loterie »* à laquelle on ne peut pas gagner tous les ans. *« Fondamentalement,* souligne François Schmitt, par ailleurs agriculteur, *sur le climat, on a quand même changé de modèle. Si les indemnisations de sinistres climatiques sont en baisse, avec 21 millions d'euros en 2025 contre 48 millions en 2024, on est quand même sur ce point, à des niveaux supérieurs de 40 % par rapport à la période 2018-2019, et en 2022 nous avions versé 106 millions d'euros d'indemnisation sur ce chapitre… »*

Cotisations en partie subventionnées

Au chapitre purement agricole, 2025 aura aussi été plutôt une bonne année en matière d'indemnisation de risque climatique. *« Personnellement,* note François Schmitt, *le printemps 2025 aura été l'un des trois meilleurs que j'aurais connu dans ma carrière. »* En assurance Multi risques climatiques (MRC), les résultats techniques sont plutôt équilibrés. *« Néanmoins, pour la pousse des prairies et en particulier sur la partie nord de Grand Est, en Alsace et Lorraine,* poursuit le président de Groupama Grand Est, *l'année aura été extrêmement faible. Personnellement, sur mon exploitation j'ai dépassé 40 % de pertes. »* Une configuration qui ne s'est pas retrouvée sur la partie sud de Grand Est. Face à ces situations très contrastées et incertaines, le dirigeant de l'assureur incite fortement les exploitants à faire le choix de s'assurer : *« Je suis un promoteur de la protection des prairies et pour les gens qui étaient assurés sur le nord de la zone, l'assurance fut un vrai plus en 2025. Il faut aussi garder en mémoire que deux tiers du montant des cotisations sont subventionnés. Il y a un vrai intérêt à s'assurer. »* Enfin, rappelons que Groupama Grand Est sera à nouveau partenaire de Terres de Jim, la fête nationale des Jeunes agriculteurs, qui se tiendra du 11 au 13 septembre, en Moselle, près de Metz. Cela avait déjà été le cas pour l'édition 2024 dans le Doubs.

Berty Robert



Groupama

François Schmitt (à gauche) président de Groupama Grand Est et Benoît Douxami, directeur général.

// COOPÉRATION INTERNATIONALE

« Face aux baisses de subventions, nous devons nous réinventer »

Réunis en assemblée générale au lycée agricole de Montmorot, dans le Jura, les responsables d'Afdi BFC ont dressé le constat d'une année 2025 plus difficile, marquée par une forte baisse des financements publics consacrés à l'aide au développement.

Créée par les organisations professionnelles agricoles françaises, l'Afdi œuvre depuis cinquante ans au soutien des agricultures familiales à travers le monde, en accompagnant des organisations paysannes partenaires et en favorisant les échanges entre agriculteurs du Nord et du Sud. Mais, comme beaucoup d'organisations de coopération internationale, elle se trouve aujourd'hui confrontée à des restrictions budgétaires qui l'obligent à repenser ses actions. Les questions entourant ce contexte étaient au cœur de l'assemblée générale d'Afdi Bourgogne-Franche-Comté (BFC) organisée récemment dans le Jura, au lycée agricole de Montmorot. *« La crise est similaire pour toutes les Organisations non gouvernementales (ONG) »*, a rappelé Étienne Degay, président d'Afdi BFC et agriculteur à La Loye, près de Dole. Selon l'association, les aides publiques accordées aux ONG ont diminué de 66 % entre 2024 et 2026. Une situation qui aurait déjà entraîné la suppression de près de 10 000 emplois en France et à l'étranger et qui impacterait environ 15 millions de bénéficiaires dans le monde. Cette baisse des soutiens ne touche pas que la France mais l'ensemble des principaux pays donateurs. Afdi BFC n'échappe pas à cette situation. L'association a dû se séparer de son salarié basé dans le nord de Madagascar, qui assurait le lien entre les agriculteurs malgaches et l'association régionale. *« Comment pourrons-nous travailler avec lui à l'avenir ? C'est un peu l'inconnu,* reconnaît Étienne Degay. *2026 va être une année de transition. Nous sommes au pied du mur mais il ne faut ni désespérer ni s'avouer vaincu. Nous allons devoir nous réinventer. Afin de garder une certaine indépendance, nous devons élargir notre base d'adhérents et mobiliser des moyens susceptibles de générer des revenus pour soutenir nos actions »*. Le président appelle à développer les initiatives solidaires et la recherche de mécènes afin de maintenir les projets engagés. *« Pour ne rien arranger, cette baisse des subventions s'accompagne d'une érosion progressive du bénévolat »*, précise Sophie Fonquernie, présidente d'Afdi nationale. En 2025, la valorisation du temps bénévole représentait encore plus de 64 000 euros. Malgré ce contexte, Afdi BFC a poursuivi ses actions de coopération et de sensibilisation. Plusieurs représentants d'organisations paysannes partenaires venus de Madagascar et du Togo ont été accueillis dans la région. Ces échanges ont donné lieu à de nombreuses rencontres avec les organisations professionnelles agricoles, les Jeunes Agriculteurs, les FDSEA, les sections d'anciens exploitants ou encore la Chambre régionale d'agriculture. Les discussions ont porté sur des problématiques telles que le renouvellement des générations, l'adaptation au changement climatique, l'organisation des filières agricoles ou encore la structuration syndicale.



Deux jeunes agriculteurs jurassiens en mission Afdi à Madagascar.

Les jeunes parlent aux jeunes

La sensibilisation des jeunes constitue un axe important du travail mené par l'association. En 2025, quinze interventions ont été réalisées dans des établissements agricoles et universitaires de BFC, touchant près de 370 élèves, étudiants et enseignants. Au lycée agricole de Montmorot, deux classes ont participé à un projet pédagogique consacré à Madagascar, autour des réalités agricoles et des conditions de vie sur l'île, avec des travaux en groupes et la réalisation de cartes comparant les agricultures française et malgache. Une mission inter-Afdi a également permis à deux jeunes agriculteurs tchadiens de venir témoigner dans plusieurs établissements agricoles français. Originaires d'un pays sahélien possédant le plus important cheptel de camélidés d'Afrique, ils ont échangé avec les élèves sur l'accès au foncier, la formation ou encore la place des femmes dans l'agriculture. *« Pour beaucoup d'étudiants français, un agriculteur sans tracteur n'est pas vraiment un agriculteur. Ces rencontres permettent de leur ouvrir les yeux »*, souligne Étienne Degay, qui craint toutefois que ce type d'actions soit plus difficile à maintenir à l'avenir faute de financements.

Des projets agricoles variés

Au-delà de ces actions de sensibilisation, la principale mission d'Afdi reste l'accompagnement du développement agricole dans les pays partenaires. Les projets soutenus concernent la structuration des organisations paysannes, l'installation des jeunes, la formation technique ou encore la commercialisation des productions. À Madagascar, l'association accompagne le développement d'une filière semences de riz et de légumineuses, soutient une coopérative laitière autour de la collecte et de la transformation du lait et travaille au développement de services destinés aux jeunes agriculteurs. D'autres projets concernent la création d'une cave viticole paysanne ou la promotion de la culture de la pomme de terre. Au Togo, Afdi intervient sur la mise en place d'un cahier des charges pour une certification biologique participative. L'association accompagne également des réseaux de jeunes producteurs sur les questions de production de semences d'igname, de formation et de gouvernance des organisations paysannes. Au Cameroun, Afdi BFC soutient des organisations de producteurs engagées dans la filière cacao afin d'améliorer la valorisation des récoltes et les revenus des exploitations familiales. L'accompagnement porte sur la structuration des coopératives, la formation des producteurs, l'amélioration de la qualité des fèves et l'organisation de la commercialisation.

Sébastien Closa

// BIENVENUE À LA FERME

Le pique-nique fermier de Dijon a ravi les papilles et rempli les paniers

Organisé par le Réseau Bienvenue à la Ferme et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le pique-nique fermier de Dijon est désormais un rendez-vous bien intégré dans la vie locale. Sa dernière édition s'est tenu place de la République, en plein centre de Dijon, le 6 juin et elle s'est déroulée selon une formule bien rodée. Un certain nombre de producteurs agricoles du département étaient présents en compagnie d'un grand chef cuisinier mettant « en musique » certaines de leurs productions. Pour le reste, les passants pouvaient faire leurs emplettes et discuter avec les producteurs, ou même manger sur place.

Berty Robert





// AIDES AGRICOLES

Région et Chambre régionale en partenaires

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil régional ont conclu un partenariat. Il implique des fonds à destination de l'agriculture, pour beaucoup déjà prévus. 24 millions d'euros d'aides régionales viennent tout de même en surplus.



Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC.



Jérôme Durain, président du Conseil régional de BFC.

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et le Conseil régional de BFC ont conclu, le 26 mai, un nouveau partenariat autour d'une enveloppe budgétaire globale de 150 millions d'euros. Un montant qui réclame toutefois d'être détaillé. Ce partenariat concrétise la double volonté de Vincent Lavier, président de la Chambre régionale d'agriculture, et de Jérôme Durain, son homologue du Conseil régional, de retisser des liens très malmenés ces dernières années entre la collectivité régionale et le monde agricole. La gestion, très problématique, du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) ayant laissé des traces, et si la question semble avoir progressé en fluidité, elle n'est pas encore réglée complètement. Toutefois, pour Vincent Lavier, travailler en bonne entente avec un acteur comme la Région apparaît indispensable, dans une période où l'agriculture est plus que jamais en attente d'une vision politique de long terme. *« Lorsqu'on est capables de porter des dossiers ensemble,* souligne Vincent Lavier, *on parvient à les faire aboutir. J'ai en mémoire la fameuse Mesure agroenvironnementale et climatique - Zones intermédiaires (MAEC-ZI) qui est née chez nous. Nous étions parvenus, à l'époque, à la « vendre » au ministre de l'Agriculture de l'époque, Julien Denormandie. Elle nous a amené 45 millions d'euros, une somme qui a pu irriguer nos territoires. Cela nous permet aujourd'hui d'aller chercher une somme complémentaire. »*

24 millions d'euros sur trois ans

Fin mars, Région et représentants agricoles sont également montés à Bruxelles afin de faire valoir les spécificités de la BFC auprès des instances européennes, alors que les discussions sur la future PAC (2028-2034) s'annoncent rudes. Mais comment se décompose l'actuel partenariat ? *« Le Conseil régional,* précise Vincent Lavier, *annonce que 150 millions d'euros de financement sont mis à disposition, mais il ne s'agit pas de 150 millions d'euros en plus pour irriguer nos territoires : il y a une somme relativement importante (60 millions) qui sera consacrée à la formation, avec les lycées, et à la promotion des métiers. Il y a aussi le Feader, qui reste le gros budget agricole de la Région BFC (66 millions), quant aux aides régionales à l'agriculture, elles se montent à 24 millions d'euros sur trois ans. Avec la convention signée le 26 mai, on porte l'ambition d'aller un peu au-delà de tout cela parce que nous avons besoin d'actions fortes, structurantes sur nos territoires. Le challenge c'est aussi de donner des perspectives aux jeunes qui vont s'installer et dieu sait si nous en avons besoin. »*

Simplification ?

Pour sa part, Jérôme Durain, président du Conseil régional, reconnaît que l'enveloppe globale *« est d'abord une sanctuarisation des crédits que la Région consacre à l'agriculture. Nous essayons d'articuler cette action de financement avec des priorités politiques communes avec la Chambre régionale d'agriculture : l'installation des jeunes, le développement des filières, la sécurisation du revenu des agriculteurs. Mais nous croisons aussi ces priorités de fond avec des sujets d'actualité lourds autour de l'eau, notamment. »*

Le Conseil régional s'appuie sur l'enveloppe de 150 millions d'euros pour bâtir sa nouvelle feuille de route agricole. Il a prévu un plan régional, présenté d'ici la fin de l'année et dédié au bio pour consolider l'offre et répondre à la reprise de la consommation. Pour ses aides agricoles, la Région prévoit un soutien prioritaire aux filières déficitaires (fruits, légumes, volailles, protéines végétales). La feuille de route prévoit aussi des *« dispositifs de sauvegarde »* pour les exploitations en difficulté, mais qui restent à construire. Autre aspect important contenu dans le partenariat : l'affichage d'une volonté de simplification dans les procédures, de la part du Conseil régional. *« On est là sur une constante de l'action publique,* précise Jérôme Durain. *Nous sommes convenus avec les instances de la Chambre d'agriculture que cette simplification devait être un des axes de progrès dans notre relation. Il y a évidemment un effet Feader, mais je crois important que nous soyons plus directs, moins compliqués dans nos approches. C'est d'ailleurs une autre façon de dire que l'important, c'est d'abord d'instaurer une relation de confiance. Cette simplification est un sujet que nous travaillons sur tous les champs d'intervention de la Région, au-delà même de notre relation avec les agriculteurs. »* Reste que, dans un premier temps, les agriculteurs de BFC, qui ont appris à évaluer les volontés régionales sur les actes et pas sur les intentions, jugeront de la solidité de ces volontés à la vitesse avec laquelle les dossiers en souffrance du Feader seront réglés.

Berty Robert

Compléter des financements ? Ok, mais pas tout seul

Le Conseil régional de BFC a été approché par les services de l'État, afin de compléter le cofinancement national de 40 millions d'euros du Feader, redirigé sur les MAEC, dans le but de soutenir les zones intermédiaires. *« Les MAEC étaient des compétences Région qui sont reparties à l'État, et qui reviennent à présent aux Régions,* constate Jérôme Durain. *C'est un aller-retour qu'il faut prendre avec un peu de distance… On sollicite beaucoup les Régions pour des cofinancements et je pense que nous devons nous garder de tout financer systématiquement. Je ne suis pas hostile à ce que la Région puisse prendre sa part, mais il faut que ce soit compris dans un collectif d'intervenants publics. Si d'autres apportent leur obole, c'est une demande que l'on pourra examiner. Nous serons présents si on peut boucler un financement avec d'autres partenaires publics (agences de l'eau, autres collectivités, autres crédits d'État…) Pour l'instant, on cherche un terrain d'entente. »*

// SYNDICALISME

La région bien représentée au sein de JA national

Les jeunes Agriculteurs ont tenu leur 59e congrès national du 2 au 4 juin à Bourg-en-Bresse, dans l'Ain. Un nouveau président a été élu mais les JA de Bourgogne-Franche-Comté sont aussi bien présents au sein des nouveaux bureau et conseil d'administration.

Il s'appelle Jocelyn Dubost et ce cultivateur de l'Isère a été élu président des Jeunes Agriculteurs, lors du 59e congrès national du syndicat, qui se tenait du 2 au 4 juin, à Bourg-en-Bresse, dans l'Ain. Il succède à Pierrick Horel, l'agriculteur des Alpes de Haute-Provence. Mais le nouveau bureau et le nouveau conseil d'administration du syndicat national qui sont sortis de ce congrès accueillent également quatre JA de Bourgogne-Franche-Comté. À commencer par le « numéro 2 » du syndicat : le doubien Loïc Scalabrino, éleveur laitier aux Pontets, près de Métabief. On trouve aussi, au sein du conseil d'administration, le Côte-d'Orien Vincent Ferry, qui travaille en grandes cultures et viticulture à Châtillon-sur-Seine. Du côté du bureau des JA nationaux, deux autres régionaux sont présents : le Jurassien Philippe Cornu, éleveur laitier dans la région de Dole, et enfin Thibaut Renaud, éleveur de bovins, d'ovins et de volailles dans l'ouest de la Saône-et-Loire. Jocelyn Dubost, le nouveau président, a déclaré : *« Ce mandat, je ne le mènerai pas seul. Animée par une volonté de rassemblement, mon équipe portera un projet qui nous ressemble pour démontrer que Jeunes Agriculteurs, ce n'est pas une structure éloignée, mais un réseau vivant, présent sur le terrain. À nous de construire aujourd'hui l'agriculture de demain, toujours au service des nouveaux et futurs installés ».*

Berty Robert



Loïc Scalabrino (Doubs)



JA

Vincent Ferry (Côte-d'Or)



Philippe Cornu (Jura)



Thibaut Renaud (Saône-et-Loire)

// JOURNÉES CHÂTILLONNAISES

21 Rose, la grande championne

La vache d'Alain Terrillon a ajouté son nom au palmarès de Châtillon-sur-Seine, samedi dernier à l'esplanade du Cours l'Abbé.

Pour annoncer le concours interrégional de la race Brune, il y a quelques jours, nous avions mis en avant les dernières grandes championnes de Châtillon et notamment Rigata, lauréate en 2025. La tenante du titre appartenant à Gérald Étienne a *« passé la main »* samedi à une autre vache d'exception, nommée Rose et élevée chez Alain Terrillon. Cette Brune de 5 ans (elle en aura six en septembre) a *« tapé dans l'œil »* de Sébastien Petitjean, le juge de cette édition 2026. Rose n'est autre que la fille du taureau O Malley et surtout, de la vache Orchidée, grande championne de l'édition 2024. Alain Terrillon, éleveur à Griselles, dédie cette victoire à ses enfants Gabriel et Louise, qui ont préparé et présenté les animaux de la ferme pour ce rendez-vous. Les deux autres championnes de ce concours se nomment Tisette (Gaec de Charmon, Obtrée), sacrée chez les jeunes et Ureine (Alain Terrillon, encore lui) dans la catégorie des espoirs. Vous le verrez dans le palmarès, deux élevages de Côte-d'Or sont cités à maintes reprises et se sont particulièrement distingués le week-end dernier : il s'agit du Gaec Loosli (Chazeuil) et du Gaec Changarnier (Montmoyen).



La plus belle brune du concours, le 6 juin.



La championne jeune (Tisette, Gaec de Charmon) avec sa réserve UEFA (Gaec Loosli).

Bien vendu

Deux autres moments étaient très attendus : la traditionnelle vente aux enchères de BJD France et le concours de jeunes meneurs. Les onze lots proposés samedi soir (dont deux d'embryons), ont tous trouvé preneur à un prix moyen de 4 463 euros. La top-vente a été réalisée par Ariel, une génisse de Laurent Changarnier, vendue 8 200 euros à Alain Terrillon qui visiblement, voulait continuer sur sa lancée ! Exactement 62 jeunes ont participé au concours de meneurs le dimanche matin. *« Je pense qu'il s'agit d'un nouveau record, nous n'avions jamais eu autant de participants »*, commente Laurette Millot, conseillère à Alysé qui poursuit : *« nous avions deux catégories, les juniors et les seniors, jusqu'à 20 ans. La première a été remportée par Léa Frachon d'Essarois, elle n'est pas issue du milieu agricole mais elle est en apprentissage chez Virginie Brion, et c'est la belle-sœur de Laurent Changarnier. Dans la seconde catégorie, c'est un jeune de la Meuse, Émilien Richier, qui a gagné ».*

Au complet ou presque

Mickaël Clerget, président du syndicat de la race Brune, dresse un bon bilan de ce grand week-end : *« nous avions 120 brunes, comme espéré ! Ce n'est pas un record mais cela reste une excellente participation. Comme je l'ai déjà dit, nos collègues du nord de la France avaient un concours à Arras la veille et n'étaient pas parmi nous cette année ».* Le président se félicite du dynamisme de ses équipes : *« je ne vais pas innover en soulignant une nouvelle fois l'implication des jeunes générations. C'est remarquable, et tout le monde le dit… Autre point de satisfaction : la Brune se développe bien dans notre région, à l'image d'éleveurs venus pour la première fois de la Haute-Saône. Ces derniers sont repartis avec des titres en génisses ! ».*

Avant de se revoir l'an prochain au même endroit, nous recroiserons Mickaël Clerget les 9, 10 et 11 avril 2027 à Beaune, à l'occasion de Lait'Grand crus. Le Côte-d'orien nous glisse quelques mots sur cet événement de très grande ampleur : *« nous espérons accueillir 400 vaches et 200 éleveurs exposants ! En Brune et Simmental, les concours seront des nationaux. En Prim'Holstein et Montbéliarde, il s'agira de régionaux. Nous venons de passer la barre des 100 000 euros de sponsoring, il nous en faudra 250 000 pour être bien. Et une fois cet objectif atteint avec nos sponsors, nous compterons sur nos partenaires publics pour boucler ce budget, telles seront les conditions pour faire de cette vitrine de l'élevage laitier côte-d'orien un rendez-vous inoubliable ! Et non, le lait n'est encore pas mort dans le département ! ».*

AG

Bravo les jeunes



Bastien et Giovan Gervasoni, avec l'une de leurs deux génisses.

« Pour vous, c'est peut-être la pêche ou la chasse, mais pour nous, c'est la Brune et plus généralement les vaches, notre passion ! Nous sommes très contents d'être là, Châtillon est un rendez-vous incontournable ! » : Bastien Gervasoni a su trouver les mots justes pour nous transmettre son ressenti par rapport à ce concours interrégional. Ce jeune homme de 23 ans, en cours d'installation sur la ferme familiale à Essarois, avait fait le déplacement avec Giovan, son frère, et deux de leurs génisses répondant aux noms d'Alibi et Arnica. Deux podiums de section ont été décrochés, pour la plus grande satisfaction des deux « frangins ». *« Pour ma part, je viens ici depuis 2008 »*, retrace Bastien Gervasoni, *« nos propres animaux, nous les amenons depuis seulement cinq ou six ans ici, la Brune n'étant présente que depuis 2010 ou 2011 dans le troupeau familial. Mickaël Clerget et Laurent Changarnier nous ont transmis leur passion pour cette race, merci à eux… »*. L'éleveur s'associera à ses parents Pascal et Marie-Hélène dès le mois de septembre. La Brune n'est pas la race bovine la mieux représentée de leur cheptel : *« nous avons 80 % de Montbéliardes, race avec laquelle nous produisons du lait en AOP Époisses. Nous avons aussi un atelier de transformation, nous faisons des fromages avec un peu de lait de vaches mais aussi et surtout, avec du lait issu de notre atelier caprin. Nos produits sont notamment disponibles à Châtillon, Recey, Leuglay ou encore Aignay-le-Duc. Nous travaillons aussi avec quelques restaurants et écoles ».*

Palmarès

Génisses
Miss Gen'Brune junior et championne génisse : Atlanta (Gaec des prés Benons, 70), réserve championne génisse : Asesse (Gaec Verdot). Premiers prix de sections : Aristide (Gaec Changarnier), Alafolie (SCEA Longerieux), Asesse (Gaec Verdot), Atlanta (Gaec des prés Benons), Absynthe (Gaec Loosli), Veggie (SCEA des 4 chênes)
Catégorie espoir (vaches en L1)
Miss Gen'Brune : Ussy (Gaec Loosli), meilleure mamelle espoir Uniflore (Gaec Loosli), championne espoir : Ureine (Alain Terrillon), réserve championne espoir : Ulsane (Gaec Changarnier). Premiers prix de sections : Ureine (Alain Terrillon), Ussy (Gaec Loosli), Usinette (Gaec Changarnier).
Catégorie jeune (vaches en L2)
Meilleure mamelle jeune : Tisa (Gaec Changarnier), championne jeune: Tisette (Gaec de Charmon), réserve championne jeune : UEFA (Gaec Loosli).
Catégorie adulte (vaches en L3 et +)
Meilleure mamelle adulte : Ramana (Gaec Changarnier), championne adulte : Rose (Alain Terrillon), réserve championne adulte : Rolex (Gaec Changarnier), grande championne : Rose (Alain Terrillon), prix de famille: 1) famille Tornade, 2) famille Reine, 3) famille miss Openbar Vaillant, 4) famille Rigatta, prix d'élevage : 1) Gaec Changarnier, 2) Gaec Chevallier, 3) Alain Terrillon, challenge inter-départemental : 1) Côte-d'Or, 2) Meurthe-et-Moselle/Meuse/Haute-Marne, 3) Vosges. Meilleure laitière : Nanga (Gaec Changarnier), meilleure fromagère et prix longévité : Mafaveur (Gaec Changarnier), prix génétique : Albanie (Gaec Colson). Premiers prix de sections : Rose (Alain Terrillon), Rolex (Gaec Changarnier), Mafaveur (Gaec Changarnier).



ÉLEVAGE

// CONCOURS

89 Favoriser les parcelles avec le meilleur équilibre agro-écologique

Pour la première fois dans l'Yonne, le syndicat mixte du Bassin-Versant de l'Armançon a organisé le concours général agricole des pratiques agroécologiques : Prairies & Parcours. À cette occasion, nous avons rencontré l'un des candidats, à Soumaintrain.



Le 2 juin dernier, le Gaec Lornes a rencontré les jurés du Concours Prairies & Parcours, à Soumaintrain.

Mardi 2 juin, nous retrouvons Patrick Lornes, représentant du Gaec Lornes, ancien éleveur qui a laissé sa place à ses deux fils Boris et Clément. Situé dans le village de Soumaintrain, le Gaec Lornes possède 100 vaches de races Prim'holstein. *« Moins de 1 % de la production laitière est valorisée et transformée en fromages Soumaintrain et Saint-Florentin »*, ajoute-t-il. Si la quantité est faible *« c'est parce que les fromages sont commercialisés en direct à la ferme »*, justifie le père. À ce jour, l'exploitation laitière est à 100 % d'autonomie fourragère, avec de l'ensilage, du foin et de l'enrubanné. En candidatant au concours, le Gaec Lornes présente une parcelle de trois hectares, anciennement propriété du cousin de Patrick, Pierre Lornes. C'est en 2024 que les deux fils reprennent la parcelle engagée au sein des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), et conçue comme étant *« une zone refuge, inondable et possédant des haies très anciennes qui protègent bien la flore existante »*. Les moteurs s'arrêtent et les quatre jurés arrivent pour rencontrer Patrick Lornes. Parmi eux nous retrouvons Jean-Pierre Chantepie, ancien agriculteur, habitant de longue date de Soumaintrain et président du jury ; Ophélie Colard, conseillère en bovins lait et fourrage à la coopérative Alysé, Cédric Bazin, technicien à la fédération départementale des chasseurs de l'Aube, spécialisé dans les questions agroécologiques ; et Cédric Foutel, chargé d'études au Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne.

Valoriser les parcelles humides

Chacun détient une grille de notation sur laquelle ils doit évaluer les propriétés agroécologiques, incluant *« la fonctionnalité agricole, la productivité, la valeur alimentaire, la souplesse d'exploitation et la saisonnalité de la végétation, la fonctionnalité écologique et le renouvellement de la diversité végétale »*. Chaque juré a été choisi *« pour ses spécialités. L'objectif est de s'entendre pour désigner l'exploitation dont les prairies de fauche ou les pâturages riches en espèces présentent le meilleur équilibre agroécologique »*, informe Mélanie de Waele, représentante du syndicat mixte du bassin-versant de l'Armançon. Avant de partir dans l'Aube pour la prochaine notation, les quatre jurés se rendent dans la parcelle afin d'observer et remarquer des plantes indicatrices d'humidité telles que *« le myosotis, le trèfle, la petite oseille, le silène, le fenouil, la raiponce ou encore le narcisse »*. Séparée en deux par un fossé, la parcelle possède une partie *« saine et l'autre plus ressemblante à des parcelles proches de la Vallée de l'Armance »*. Au total, les quatre jurés auront été à Butteaux pour rencontrer deux exploitants : Gilbert Vilain de la SCEA des G Vilains et Philippe Bebeaux, à Soumaintrain, ainsi qu'à Davrey pour rencontrer les représentants de l'EARL le petit Vernois. Le lauréat de ce concours départemental aura la chance d'accéder au concours national, en février prochain au Salon International de l'agriculture à Paris.



Cette visite avait pour objectif d'évaluer une parcelle sur ses qualités agroécologiques.

Charlotte Sauvignac

// OVINS

21 Un beau « p'tit » concours

Près de 70 moutons concourraient samedi dernier aux journées châtillonnaises.

À Châtillon le week-end dernier, il fallait aussi compter sur les ovins. Un, ou plutôt deux concours étaient au programme avec les agneaux de boucherie et les agnelles Île-de-France. *« Onze élevages sont de la partie, pour un total de près de 70 animaux »*, présentait Cléane Hernandez, conseillère à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Dans le concours des agnelles, c'est Hubert Coucheney, de Planay, qui a remporté la mise, devant l'EARL Saunois (Étais). Chez les agneaux de boucherie, le grand prix d'honneur a été décerné à la SCEA du Montois, venu de la Marne. Le prix d'honneur a été décroché par le jeune Côte-d'orien Évan Renevier (Crépand), que nous retrouverons dans notre prochain journal. Le premier prix de ce même concours de boucherie a été attribué à l'EARL Joubert, de Coulmier-le-Sec.

Sympa

Une belle ambiance régnait au sein du concours. *« Comme tous les ans, d'ailleurs ! »*, faisait remarquer Nicolas Bayen, éleveur à Nod-sur-Seine et membre de l'équipe organisatrice, *« plusieurs bénévoles se réunissent à chaque édition pour proposer ce stand dédié aux ovins. Il est important que les moutons fassent eux aussi partie de cette manifestation. C'est aussi le moment de se retrouver et passer un bon moment »*. Le nouvel administrateur de la FNO (en remplacement d'Hubert Coucheney) profitait de l'occasion pour glisser un mot sur la conjoncture ovine : *« les cours sont porteurs, à plus ou moins 10 euros/kg selon la race et la conformation de l'animal. C'est clairement encourageant. Dans mon propre cas, j'ai gardé 50 agnelles de renouvellement pour augmenter la troupe. Plus que jamais, les ovins peuvent venir en complément des grandes cultures qui, elles, pour le coup, sont totalement décourageantes avec leurs importantes charges et leurs prix qui ne décollent pas »*.

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98



Hubert Coucheney (EARL du Larry), premier et troisième prix des agnelles Ile-de-France.



Manger du mouton, c'est bon ! Des dégustations étaient proposées par Jean-Pierre Pianetti et Nicolas Bayen.

// MOUTARDE

21 Un doute sur le remplissage

Nous sommes allés chez un producteur de graines de moutarde, recueillir ses impressions à quelques semaines de la moisson. La canicule de fin mai pourrait laisser des traces.



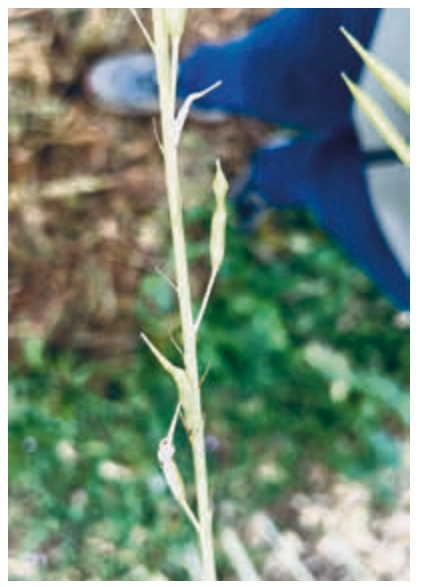
Vianney Thivant compte 25 ha de cultures à Tarsul (hameau d'Izeure, dans la plaine dijonnaise).

Pronostiquer un rendement de graines de moutarde est un exercice compliqué. Tellement compliqué que nous n'avons demandé aucune estimation chiffrée à notre interlocuteur, Vianney Thivant. Celui-ci s'est contenté de retracer le cycle végétal de la culture, en mentionnant deux faits marquants. *« Les plantes ont bien poussé à l'automne, tout allait plutôt bien mais il y a eu un problème lors de la floraison, en avril. Nous avons eu de fortes amplitudes thermiques, parfois des températures à la limite du négatif… Il y a eu de la casse : des fleurs ont avorté et en conséquence, il manque un certain nombre de siliques aujourd'hui, cela va forcément impacter le rendement… Le deuxième problème, ou plutôt grosse interrogation du moment, est en lien avec la semaine de canicule que nous avons connue fin mai. Le remplissage des graines a peut-être été impacté. Si oui, dans quelle mesure ? Je n'en ai pas la moindre idée, il faudra certainement attendre de sortir la moissonneuse pour le savoir. Pour ma part, je pense autour du 15 juillet »*.

Contacté sur ces deux sujets, Jérôme Gervais, technicien moutarde, nous confirme la problématique assez généralisée du mois d'avril. *« Cet aléa devrait nous faire perdre 2 à 3 q/ha en moyenne. Concernant fin mai, il y a aussi des craintes à avoir par rapport au sec, mais les bonnes terres n'ont, je pense, pas de soucis à se faire. C'est davantage dans les terrains superficiels que ce sera problématique. Pour toutes ces raisons, nous craignons une baisse de rendements d'environ 10 % par rapport à 2025 »*.

Rien n'est garanti

Vianney Thivant *« signerait »* volontiers pour faire aussi bien que l'an passé. *« Avec 17 q/ha, nous avions retrouvé un rendement plutôt correct, après plusieurs campagnes assez décevantes. Les sélections variétales et les mélanges que nous avons désormais semblent porter leurs fruits. Nous semons également un peu plus tard, autour du 15 octobre, pour éviter les vols d'altises, tout en ayant des plantes robustes pour affronter l'hiver. Sur le plan agronomique, nous progressons aussi »*. Rien n'est toutefois garanti avec la moutarde, comme le souligne le producteur de 31 ans : *« les rendements sont toujours aléatoires… Cela fait une quinzaine d'années que nous faisons de la moutarde, les rendements vont de 12 à 20 q/ha. Il y a beaucoup d'interventions et de frais engagés, donc mieux vaut ne pas se rater. La moutarde reste malgré tout une valeur sûre puisque nous continuons ! Sur l'exploitation, nous ne faisons jamais de colza. La moutarde est la culture qui dégage la meilleure marge sur la ferme, derrière le maïs semences. Pendant le covid, les cours étaient montés à 2000 euros/t : elle aurait pu virer en tête mais nous avions raté le coche avec seulement 12 q/ha, notre plus mauvaise année en rendements, du coup. Nous n'avions jamais récolté aussi peu, c'est dommage »*. Interrogé sur les futurs prix de la récolte 2027, l'agriculteur espère un maintien voire une hausse par rapport aux 1 500 euros/t qui seront payés aux producteurs cette année. *« Encore une fois, il y a beaucoup d'interventions et de charges avec deux fongicides, deux insecticides, deux désherbages, sans compter les passages d'engrais… Il ne faudrait pas retourner à des prix inférieurs pour que cette culture conserve son attractivité »*.



Des fleurs ont avorté en avril, des siliques manquent parfois par endroits.

AG

// GRANDES CULTURES

21 Un blé en souffrance

Un agriculteur côte-d'orien nous présente des champs impactés par le temps sec d'avril et l'épisode caniculaire de fin mai.

À chaque campagne son lot de péripéties. Pour l'illustrer cette semaine, nous sommes allés rendre visite à Christophe Calmelet à Échevannes, où cet agriculteur de 49 ans nous a proposé un petit tour de plaine. Ses parcelles sont très hétérogènes et ses moissons le seront certainement tout autant : *« En gros, j'ai 50 % de bonnes terres, 50 % de mauvaises. Cela devrait aller dans les premières, les cultures semblent avoir assez bien résisté aux différents épisodes de sec que nous avons connus. En revanche, dans les autres, ça ira nettement moins bien »*. Les dégâts les plus parlants se trouvent dans du blé, avec des fortes chaleurs et un déficit hydrique qui sont intervenus lors de la floraison puis pendant le remplissage des grains. *« Le jaunissement des épis est impressionnant. Je pense avoir perdu 15 q/ha avec ça… C'est dommage, car tout se présentait bien en sortie d'hiver, il y avait du potentiel. Nous sommes encore et toujours à la merci du temps »*, commente Christophe Calmelet, qui compte les variétés LG Absalon, Complice et RGT Luxeo. *« Absalon n'a pas jauni mais il se trouve dans les bonnes terres, lui. Je ne peux pas tirer de conclusion sur ce point : il aurait fallu l'avoir dans des parcelles superficielles pour apprécier sa résistance »*, poursuit le Côte-d'orien.



Christophe Calmelet il y a quelques jours près d'Is-sur-Tille, avec des veines de terre perceptibles.



La perte est estimée à 15 q/ha dans le blé semé dans des terres superficielles.

-10 q/t en colza et seigle

L'exploitant a également eu de la casse dans son colza : *« là aussi, je m'attends à faire moins que d'ordinaire. J'imagine une baisse de 10 q/ha à cause d'attaques d'altises à l'automne et de plusieurs gelées ces derniers mois. En ce qui concerne les autres aléas de l'année, j'ai eu de la grêle le jeudi de l'Ascension mais heureusement, mes tournesols semés le 10 avril avaient atteint un stade suffisamment important pour résister et repartir. Ils sont même très jolis au moment où je vous parle »*. L'orge d'hiver, dans les variétés Comtesse et Faro, était dans un stade plus avancé que le blé et a mieux résisté au sec que le blé.

Christophe Calmelet, pour être complet dans ses cultures, nous parle de son seigle, récemment récolté : *« je travaille avec des agriculteurs qui font de la méthanisation non loin d'ici. Ils ont besoin de seigle pour faire tourner leur unité. J'en sème une quinzaine d'hectares chaque campagne. La culture a, sans surprise, souffert elle aussi du sec. Elle a décroché avec un résultat final de 6,5 tMS/ha. Nous avons perdu environ une tonne par hectare par rapport à notre potentiel »*.

AG

// INTERCULTURE D'ÉTÉ

Sécuriser l'implantation de la cameline

La cameline attire de plus en plus d'agriculteurs en quête de diversification. En dérobé estival, cette crucifère trouve facilement sa place entre une culture récoltée précocement et une culture d'hiver grâce à son cycle court de 90 à 100 jours.

Avec une bonne tolérance aux stress estivaux et des débouchés en plein développement — notamment dans les biocarburants durables — la cameline coche de nombreuses cases. Mais attention : si la culture paraît simple sur le papier, sa réussite repose avant tout sur la qualité de l'implantation.

Semer le plus tôt possible

Pour la cameline conduite en dérobé estival, chaque jour compte. Plus le semis est précoce, plus les chances de réussite augmentent.

L'objectif est d'assurer le plus rapidement possible une levée homogène et dynamique afin de sécuriser un cycle suffisamment court pour permettre une récolte précoce, sans pénaliser l'implantation de la culture suivante. Par exemple, pour une levée le 8 juillet, la cameline arrive à maturité avant le 20 octobre sur l'ensemble du territoire, tandis qu'une levée au 15 juillet repousse la maturité au-delà du 20 octobre sur une grande partie de la moitié nord de la France - source Terres Inovia (maturité atteinte à 1 700 °C/jour en base 0).

Pour maximiser les chances de levée précoce, il est crucial de choisir un précédent récolté tôt permettant d'implanter la cameline entre le 20 juin et le 10 juillet (date limite à ne pas dépasser). Les précédents les plus adaptés vont être le pois d'hiver ou l'orge d'hiver, mais d'autres cultures récoltées précocement peuvent également convenir comme le blé dur d'hiver, le pois de conserve, l'ail, l'oignon…



Terres Inovia

Pour favoriser une levée précoce, il est important de choisir un précédent récolté tôt afin d'implanter la cameline entre le 20 juin et le 10 juillet.

Le semis doit être réalisé le plus proche possible après la récolte du précédent, idéalement dans les vingt-quatre heures suivantes, pour profiter de l'humidité du sol encore présente. En conditions sèches, le semis direct au semoir à dents à une profondeur de 2 cm limite l'assèchement du lit de semence. En conditions humides, un déchaumage superficiel avant le semis, permettant l'obtention d'un bon lit de semence, peut être envisagé. Le passage du rouleau constitue un levier majeur pour améliorer le contact sol-graine mais celui-ci ne doit pas être réalisé dans les situations avec un risque de battance. Le semis à la volée est à proscrire.

En précédent orge, il est important de laisser les chaumes le plus haut possible à la récolte (entre 25 et 30 cm) en retirant si possible les pailles. Si les pailles du précédent sont restituées, les broyer et les répartir de manière homogène sur l'horizon travaillé afin d'éviter la présence de mulch de paille trop épais qui pénalise la levée.

Viser 200 plantes/m²

Il est conseillé de semer à 8 kg/ha, avec un faible écartement compris entre 12,5 et 15 cm idéalement, pour viser un peuplement d'environ 200 plantes/m². La vitesse d'avancement du semoir conseillée est de 4 à 6 km/h pour assurer la régularité du peuplement. Quand l'irrigation est possible et en absence de précipitations, apporter 10 à 20 mm juste après le semis pour assurer une levée rapide.

Attention aux herbicides de la culture précédente

La cameline est sensible à la rémanence de plusieurs herbicides appliqués sur la culture précédente. C'est un point de vigilance à ne pas sous-estimer.

Parmi les matières actives à surveiller figurent notamment l'imazamox, l'aclonifène, le chlorsulfuron ou encore le pyroxulame. Retrouver l'ensemble des informations nécessaires sur ce sujet dans le guide de culture 2026 de la cameline, édité par Terres Inovia.

Une fertilisation azotée à raisonner selon le précédent

La gestion de la fertilisation azotée dépend fortement du précédent cultural. Après une céréale un apport de 40 unités d'azote par hectare au semis est indispensable. En revanche, après un pois, les reliquats azotés et la dégradation des résidus suffisent généralement à couvrir les besoins de la cameline. Aucun apport d'engrais de fond n'est nécessaire.

Louis-Marie Allard, Terres Inovia

// ESSAIS DE LA COOPÉRATIVES SEINE YONNE

La problématique des graminées

Les visites d'essais se poursuivent et cette fois-ci, c'est à Laroche-Saint-Cydroine que nous sommes allés. L'union de coopératives Seine Yonne, a réalisé plusieurs visites ateliers, dont un sur le désherbage chimique.

D'après les données recensées par l'union de coopératives Seine Yonne, le cumul de pluviométrie sur la campagne 2025-2026 à Laroche-Saint-Cydroine est de 582 millimètres. Un chiffre bien au-delà de la moyenne du cumul de précipitations des 30 dernières années sur Auxerre et ses environs qui est de 576 millimètres. À ces chiffres, nous pouvons rajouter les fortes chaleurs des dernières semaines qui *« encouragent la propagation de graminées, tels que le ray-grass et le vulpin »*. Pour la 3e édition des *« expérimentales »* organisée par Seine Yonne, le conseiller Romain Bourseiller a souhaité faire un focus sur *« la gestion des graminées »*. De manière générale, dans le département, *« nous constatons des parcelles propres, avec 36 % de parcelles où nous retrouvons 10 à 25 % de présences de vulpins et 36 % de surfaces avec moins de 10 % présences de vulpins »*, chiffre-t-il. Du côté du ray-grass, 27 % des parcelles *« contiennent 25 % à 60 % de surfaces avec ray-grass et 27 % contiennent moins de 10 % de surfaces avec ray-grass »*. Pour l'instant, les populations sont stables : vulpins (49 %) et ray-grass (48 %). Toutefois, sur les cinq parcelles, les essais sont « hétérogènes ». Pour cet expert de la gestion des graminées, *« les « ronds » sont moins favorables aux cultures, ce qui laisse la place aux graminées et adventices, incluant les ronds d'argile ainsi que les zones hydromorphes »*.

Retarder la date des semis

En s'aidant de documents, il s'adresse directement aux céréaliers présents et donne plusieurs conseils. Pour ceux ayant des problématiques de vulpins en terres superficielles, *« il faut éviter le glyphosate, réaliser du labour ponctuellement ainsi que des semis tardifs et il existe la possibilité de faire des cultures de printemps »*. Pour ceux ayant des problématiques de ray-grass en terres hydromorphes, *« il ne faut pas réaliser de désherbage d'automne dans le blé suivant deux cultures de printemps »*. Autre conseil concernant les semis : avec un semi-précoce, *« les stratégies « de pré-levée solo » ou de « post-levée solo » sont insuffisantes : il est nécessaire de cumuler les deux pour espérer approcher les 95 % d'efficacité »*. En retardant la date de semis, *« toutes les stratégies approchent ou atteignent les 95 % d'efficacité »*. Malgré quelques conseils, Romain Bourseiller revient sur l'actualité et sur le *« retrait des produits phytosanitaires contenant du flufenacet, notamment de l'aclonifen, systématiquement associé à ce dernier »*. *« Avec l'arrivée en automne 2026 de nouveautés contenant de l'aclonifen solo ou associé, cela nous permet d'avoir quelques options. Si je peux vous donner un conseil, privilégiez ce produit plutôt sur des cultures d'orge que sur le blé, car la problématique des graminées est plus importante et il existe moins de solutions »*, conclut-il, avant d'ajouter que, *« le désherbage mécanique associé à l'usage de produits phytosanitaires sur des sols adaptés peut également être une solution »*.

Charlotte Sauvignac



Catherine Robillard, conseillère de l'union coopératives Seine Yonne a animé l'atelier sur les maladies liées au blé.

// VISITES D'ESSAIS

89 Entre désherbage chimique et mécanique

On s'éloigne un peu de l'Yonne, cette fois-ci, pour se rendre à la visite d'essai de la plateforme Adarel à la Chardonnerie, à Courtenay, dans le Loiret, qui a eu lieu le 29 mai dernier. À cette occasion, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a animé un atelier sur la différence entre désherbage mécanique et chimique.

Malgré une visite délocalisée à Courtenay (45), sur la plateforme Adarel, le 29 mai, nous avons suivi le partenariat entre la Chambre d'agriculture de l'Yonne et celle du Loiret. C'est dans des champs de blé du céréalier loirétain Bastien Delion, que nous retrouvons Marie Bouillé, conseillère en grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour l'atelier sur l'essai de désherbage. *« Nous voulons tout de même vous informer que ces essais ont été endommagés, à 10 %, par l'infestation de deux espèces de pucerons et de cicadelles. Cependant, l'usage de la herse étrille a prouvé que cela pouvait limiter, voire réduire, la présence de pucerons »*, précise-t-elle. Accompagnées de documents techniques, la conseillère icaunaise présente près de 15 modalités de désherbage ou de nouveaux leviers ont été composés sur blé tendre d'hiver en pré-levée et/ou post-levée en situation de ray-grass et vulpins résistants. *« Pour donner du contexte à l'essai, c'est sur un sol de type limon argileux profond, où un travail du sol a été réalisé (labour), des semis combinés ont été réalisés, ainsi que deux passages d'épandage, sept passages de pulvérisation suivi de la récolte »*, liste Marie Bouillé. Pour ce qui est du protocole d'essai désherbage, les Chambres d'agriculture du Loiret et de l'Yonne ont choisi de concevoir *« 15 programmes d'automne répétés sur 4 blocs, dont 1 bloc avec du désherbage mécanique à la herse étrille vingt et un jours après le semi, réalisé lui au 15 octobre dernier »*. Le désherbage mécanique a donc été réalisé le 5 novembre entre le désherbage chimique de pré-levée et le désherbage chimique de post-levée. En utilisant des produits phytosanitaires tels que le Mateno Duo, le Défi, le Codix, le Compil, le GWN10623-02, l'Harnico, le luximo, le Mateno, le Prowl 400 et le Tablo 700. En moyenne sur trois dates, à savoir 5 novembre, le 4 décembre et le 3 mars la moyenne des modules avoisine les 92 % d'efficacité. A contrario, l'usage de la herse étrille au 4 décembre et au 3 mars a également eu de bons résultats. Au 4 décembre, sans herse étrille *« nous décomptions 113 vulpins au m², et avec l'usage d'une herse étrille, nous sommes passés à 12 vulpins au m², chiffrant une efficacité de 90 % »*. À la seconde date, au 3 mars, sans herse étrille, *« nous étions 80 vulpins au m² et avec l'usage de la herse étrille, nous sommes passés à 6 vulpins au m², relevant une efficacité à 93 % »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac



La Chambre d'agriculture de l'Yonne travaille en partenariat avec celle du Loiret sur la plateforme d'essais Adarel.



// SEMOIRS

Les semoirs monograines se metten

La précision du semis ne repose plus uniquement sur le réglage initial, mais à l'adaptation en temps réel. Les semoirs monograines pilotent désormais avec finesse la pression de terrage, la force de rappui et la profondeur de dépose.



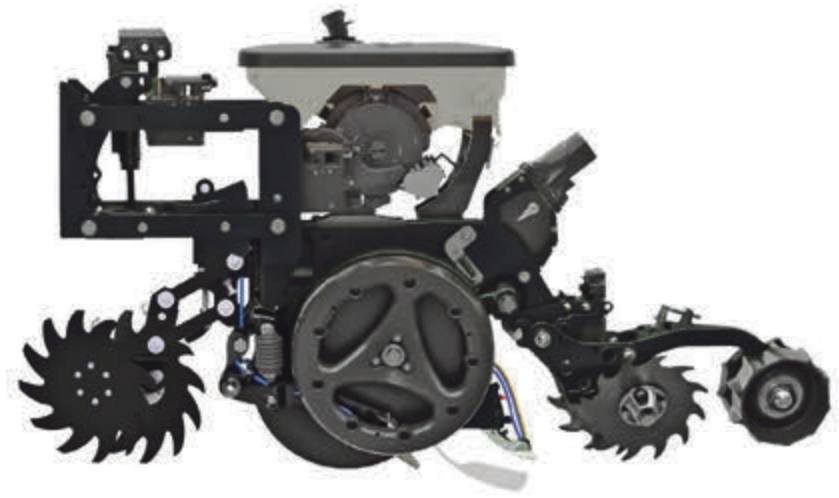
Väderstad

La nouvelle génération du Tempo de Väderstad accède à une gestion automatique de la pression de terrage et de la profondeur de semis, ainsi qu'à un pilotage de la pression sur les roues de rappui.

Pour intervenir à grande vitesse ou sur des sols préparés de manière superficielle, les semoirs monograines de nouvelle génération ont pris du poids. L'objectif est clair : appliquer une pression de terrage suffisante sur les éléments, atteignant jusqu'à 350 kg dans certains cas extrêmes. Pourtant, dans la pratique, le potentiel de vitesse n'est pas systématiquement exploité et les semis sur des lits de semence *« préparés aux petits oignons »* restent majoritaires.

Attention aux excès de pression

Une pression excessive peut alors devenir contre-productive. *« J'ai de plus en plus de questions d'agriculteurs confrontés à des problématiques de fermeture de sillon. Ils se concentrent souvent, à tort, sur les seules roues de fermeture,* observe Julien Hérault, conseiller indépendant en machinisme. *Dans la plupart des cas, le défaut provient d'un excès de pression sur les éléments, ce qui conduit à une compaction du sillon par les roues de jauge et à un lissage excessif par les disques ouvreurs »*. Au-delà de la structure du sol, l'ajustement de la pression conditionne également la régularité de la profondeur de semis, s'imposant ainsi comme un enjeu agronomique majeur.



Agrisem

L'élément des semoirs Agrisem Chief peut recevoir l'ensemble des accessoires Precision Planting permettant de piloter la plupart des réglages depuis la cabine.

Alourdir ou alléger l'élément semeur

C'est pour répondre à ce besoin de précision que se développent les dispositifs de réglage hydrauliques ou pneumatiques. Par l'intermédiaire d'un vérin ou d'un poumon intégré au parallélogramme de chaque élément, ces solutions autorisent un ajustement rapide de l'ensemble du semoir, sans que le chauffeur n'ait à quitter sa cabine. L'hydraulique apporte une souplesse supplémentaire : *« Pour les éléments très lourds, il est particulièrement intéressant de pouvoir les délester dans des sols très meubles »*, précise le conseiller. Cette fonction de délestage est permise par l'adoption de vérins hydrauliques à double effet. À l'inverse, certains semoirs peuvent accentuer encore le poids sur les éléments en utilisant un dispositif de report de charge hydraulique s'appuyant sur les bras de relevage du tracteur.

Pour coller au plus près des variations de sols, plusieurs constructeurs automatisent désormais le réglage de la pression de terrage, grâce à des capteurs. Une solution qui trouve surtout sa justification dans les terres hétérogènes ou les itinéraires techniques simplifiés. *« Plus la préparation du sol est mécanisée, plus on homogénéise son humidité et sa structure, et moins l'intérêt de moduler la pression est marqué. En revanche, plus on simplifie la préparation, plus cela se justifie. C'est même indispensable en semis direct »*, analyse Julien Hérault.

Laisser parler les capteurs

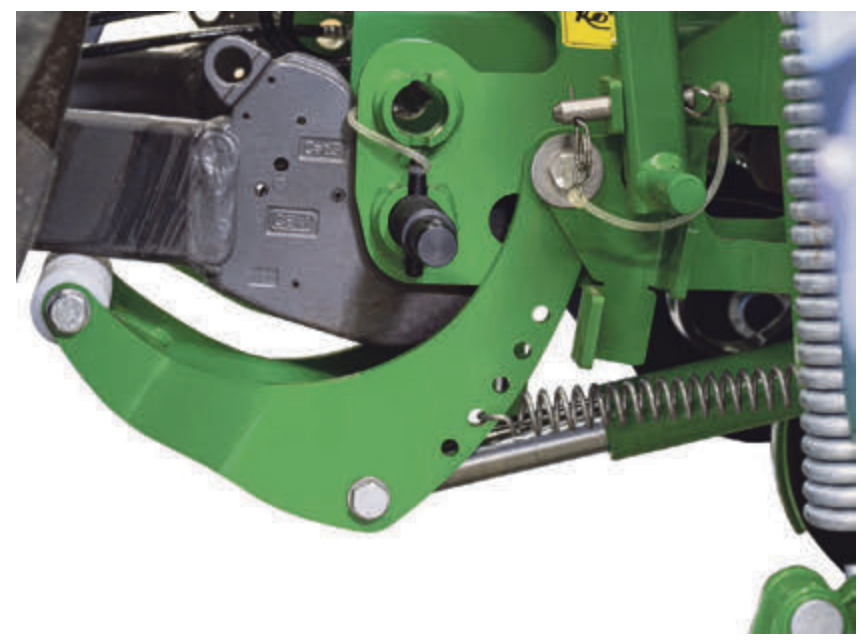
L'automatisation du terrage excelle dans les parcelles alternant, par exemple, des zones argileuses et des passages sableux. Mais elle révèle aussi des disparités inattendues dans des terres d'apparence homogène. Fabien Cholet, chez Agrisem, souligne cet aspect : *« En analysant la cartographie de pression après un semis, on observe des écarts significatifs mettant en évidence toutes les zones de tassement liées aux passages antérieurs d'engins : pulvérisateur, moissonneuse-batteuse, ou même les traces du tracteur lors de la préparation. »*

Sur le marché, deux philosophies de pilotage automatique s'affrontent. La première régule la pression de manière globale sur l'ensemble des éléments ou par sections sur des semoirs de grande largeur. La seconde approche, plus pointue, adapte la pression individuellement sur chaque rang. Côté capteurs, lorsque le pilotage est centralisé, certains constructeurs se basent sur la pression hydraulique du circuit, tandis que la majorité mesure l'effort réel sur les roues de jauge d'un ou plusieurs rangs témoins. En pilotage individuel, il faut bien entendu un capteur sur chaque rang. *« En déterminant le poids réelle-*



Amazone

Le réglage pneumatique des chasse-débris est intéressant en forte présence de résidus et dans des terres peu ou pas préparées.



Amazone

Certains semoirs monograines portés accèdent à un dispositif de report de charge agissant sur les bras de relevage.

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 35 ans de réalisation
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

t la pression tout en contrôle

ment appliqué, le capteur sur les roues de jauge offre davantage de précision », estime Julien Hérault.

Optimiser la fermeture du sillon et le nettoyage du rang

Une fois la pression de terrage maîtrisée, le second levier d'optimisation réside dans la finesse de réglage des roues de fermeture du sillon. Si la majorité des semoirs impose encore une intervention manuelle rang par rang, des solutions de réglage centralisé émergent. On retrouve notamment des dispositifs pneumatiques sur l'ExactEmerge de John Deere ou en rétrofit sur de nombreux modèles de semoirs via l'équipementier Precision Planting. Ce dernier a d'ailleurs conclu un accord de fourniture exclusive avec Agrisem pour un montage d'usine sur le semoir Chief. De son côté, Väderstad propose sur sa nouvelle génération de Tempo un ajustement de la fermeture via un vérin électrique. À ce jour, seul Precision Planting intègre un capteur d'effort spécifique sur les roues de fermeture pour garantir une pression constante. Dans la même logique de confort et de précision, le pilotage des chasse-débris — précieux en semis simplifié ou direct — est disponible pneumatiquement chez John Deere, Precision Planting, Amazone et Bednar ou hydrauliquement chez Horsch. Le tchèque Bednar s'est par ailleurs illustré en dotant son nouveau monograine d'une gestion automatique de la pression sur les organes fertiliseurs.

Et la profondeur de semis ?

Au final, le réglage le moins concerné par les automatismes est celui de la profondeur de semis. Precision Planting, avec son système SmartDepth (réglage électrique couplé à la languette de rappui intégrant capteurs d'humidité et de température), est jusqu'à présent le seul acteur à s'être lancé dans cette technologie prometteuse qui peine encore à convaincre dans l'Hexagone. *« Ce dispositif high-tech complexifie le semoir, mais simplifie la gestion de la profondeur. Les tests montrent un vrai gain dans la qualité de levée en modulant la profondeur selon l'humidité. Toutefois, vu son tarif élitiste, le retour sur investissement reste difficile à atteindre »*, tempère Julien Hérault. Väderstad propose également une modulation de la profondeur sur son dernier Tempo, mais basée sur une cartographie de sol préalable. *« Ce ne sera pas aussi précis qu'un capteur mesurant les conditions en temps réel »*, estime le conseiller.

Malgré ces avancées, la machine ne remplace pas encore l'œil de l'agriculteur, comme le rappelle Julien Hérault : *« Inutile de réguler une pression ou une profondeur si le réglage de base est inadapté à la culture ou aux conditions. Il restera toujours essentiel de descendre de la cabine pour inspecter le sillon et valider les réglages »*.

Michel Portier



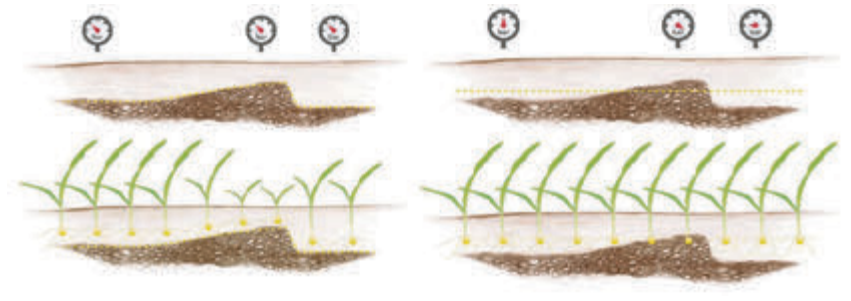
Precision Planting

Precision Planting propose une gestion pneumatique automatisée de la pression sur les roues de rappui.



Horsch

La gestion hydraulique de la pression permet d'alourdir ou d'alléger l'élément lorsqu'elle emploie un vérin double effet.



Horsch

Sans modulation de terrage (à gauche) et avec modulation de terrage (à droite). En modulant la force de terrage en fonction des conditions de sol, on maintient une profondeur de semis constante, gage d'un développement homogène de la culture.





// SEMOIRS

Sélection de nouveautés

Agrisem Le BOSS de 3 à 4,50 m

La gamme de semoirs BOSS à disque incliné s'élargit avec l'arrivée de 2 modèles trainés de 3 et 4,50 m. Auparavant, un BOSS 4 m traîné était construit sur une base de BOSS 8 m. Désormais, cette gamme traînée est plus compacte, le châssis et les options sont optimisés. Cette nouvelle gamme embarque une trémie pressurisée de 2 800 L double produits (1400 / 1400). Elle peut être couplée à une troisième trémie petite graine. La cuve "Liquid DLF" AGRISEM peut également être intégrée en frontal sur le tracteur ou embarquée sur l'essieu AR permettant de localiser jusqu'à 2 produits liquides dans la ligne de semis. Cette déclinaison permet de recevoir des éléments BOSS de 15 à 25 cm et BOSS HD de 16,7 à 25 cm d'inter-rang.



Agrisem

Agrisem Une gamme de trémies frontales entièrement renouvelées

Depuis ce début d'année, AGRISEM renouvelle entièrement sa gamme de trémies frontales pressurisées de 1800-2500 ou 2600l. Elle intègre notamment des modèles à trémies compartimentées, équipées de 2 ou 3 doseurs. Grâce à un système de volets orientables, il est possible de pulser les différents produits sur les différentes têtes de répartition du semoir pour offrir le maximum de possibilités : semence + engrais + microgranulés, cultures associées + engrais, câblage des tuyaux en alternance un rang sur deux, positionnement de l'engrais localisé à une profondeur différente du semis, coupure de sections par demi-largeur et association avec un semoir de précision pour la fertilisation + deux microgranulés. L'entraînement indépendant des doseurs est piloté par un système Isobus avec la compatibilité pour la modulation de dose intraparcellaire, et la coupure automatique des sections par GPS. Le calibrage des doseurs est simplifié grâce à l'application SeedXConnect qui oriente sur le choix des rouleaux doseurs adaptés. Côté confort, une large plateforme d'accès, un capot à grande ouverture pour le remplissage, un bac de rangement et un éclairage complet full LED simplifient l'utilisation au quotidien. Différents accessoires permettent aussi de multiplier les utilisations, comme une rampe d'éclateurs de 3 à 12 m, un tasse-avant directionnel et des masses de lestage amovibles.



Agrisem

Amazone Design modernisé sur le semoir Primera DMC 6002-2C

Le semoir Primera DMC 6002-2C d'Amazone bénéficie d'un design plus moderne marqué notamment par l'adoption d'une cuve redessinée. Cet appareil d'une largeur de travail de 6 m est conçu pour le semis direct, sur mulch ou conventionnel, à une vitesse pouvant atteindre 18 km/h. Il conserve le principe de mise en terre par coutres semeurs montés sur des parallélogrammes. Sa trémie, désormais sous pression, affiche une capacité totale de 5 000 l divisée en deux compartiments (ratio 60 : 40) pour apporter deux semences différentes ou fertiliser au semis. Le Primera DMC 6002-2C bénéficie d'un châssis revu en partie arrière qui autorise le montage de plus grandes roues (pneumatiques VF 750/45 R26,5 en option) et dégage davantage l'accès aux unités de dosage. Il est équipé d'une tête de répartition intégrant la coupure individuelle de rang MultiSwitch, qui permet également de travailler en fermant une ligne sur deux pour certaines cultures comme le colza ou le soja. Son pilotage est Isobus. À noter que pour un semis en fermant un rang sur deux, il est possible de verrouiller les éléments inactifs en position relevée, afin de réduire la puissance de traction et de limiter les risques de bourrages.



Amazone

Bednar Un prototype de monograine

Le constructeur tchèque Bednar souhaite compléter son catalogue d'outils en se lançant sur le marché des semoirs monograines avec un modèle baptisé Ultra UN. Cet appareil reste à l'état de prototype pour encore au moins deux années. D'une largeur de 6 m, il compte de 8 à 15 rangs avec un espacement entre les rangs allant de 75 à 35 cm. Les éléments semeurs exercent une pression au sol jusqu'à 350 kg. D'autre part, chaque trémie alimentant les éléments semeurs affiche une capacité de 100 l. Le semoir monograine Ultra UN de Bednar intègre aussi la fertilisation solide LH placée à l'avant de l'élément semeur. Il pèse 3 650 kg selon les options et convient aux tracteurs de plus de 150 ch.



U. Dubroeucq





Farmdroid Le robot FD20 sème également les grosses graines

Le robot de semis et de binage FD20 de FarmDroid propose désormais une nouvelle unité de semis baptisée + Seed 14 mm, qui permet de semer des graines jusqu'à 14 mm de diamètre. Cette évolution permet également d'augmenter la vitesse d'avancement du robot de 20 %, tout en maintenant une précision de semis et de désherbage de 8 mm. Cette nouveauté permet aux exploitants d'utiliser leur robot plus fréquemment dans la saison, y compris en hiver, et sur un plus large spectre de cultures. Le système +Seed 14 mm est compatible avec toutes les générations de robots FarmDroid et peut être installé via une simple mise à jour. Il prend en charge le semis de maïs, pois, pois chiches, fèves, colza, laitue, endive/chicorée, chou, oignon, épinard, betterave sucrière, betterave rouge, betterave fourragère, soja, haricots verts, entre autres.



Famdroid

Horsch Un monograine semi-porté à interrang variable

Le constructeur allemand Horsch propose avec le Maestro 12 TX un semoir monograine semi-porté à interrang variable. Cet appareil dispose de 12 éléments semeurs à dosage par pression (système AirSpeed) autorisant une vitesse de travail jusqu'à 15 km/h. Il se décline en deux variantes offrant respectivement des interrangs allant de 45 à 75 cm et de 45 à 80 cm. Seule la largeur totale du châssis diffère entre les deux appareils. Ajustable par pas de 5 cm, l'espace entre rangs se règle facilement et sans outil, grâce à un système de butées et de douze clips à déplacer sur une tringle perforée. Chaque élément semeur pèse 150 kg et il est possible d'accroître sa pression au sol jusqu'à 350 kg grâce à un vérin hydraulique à simple effet dans chaque parallélogramme. En option, le dispositif AutoForce permet d'automatiser la gestion de la pression en fonction des conditions de sols. Le Maestro TX est aussi éligible au système AutoForce Pro, qui se distingue par l'adoption de vérins hydrauliques à double effet. Avec cette fonctionnalité, la plage de pression au sol s'étend de 50 à 350 kg et il est donc possible d'alléger les éléments semeurs pour implanter certaines cultures, comme les betteraves ou le colza. Ce semoir monograine semi-porté est équipé de trémies individuelles de 70 l pour la semence et de 18 l pour les microgranulés (option). Il embarque l'engrais dans une cuve centrale de 4 200 l.



U. Dubroeucq

Horsch Grande autonomie pour le semoir Avatar 12 LC

Conçu sur la base de l'Avatar 12 SD, le semoir Avatar 12 LC de Horsch s'en distingue par sa plus grande autonomie. Ce semoir de 12 m affiche en effet une capacité de trémie totale de 9 400 l, répartie en trois compartiments de 4 580, 1 530 et 3 290 l (50, 15 et 35 %), alors que la version à trois compartiments (60, 10 et 30 % - 3840, 640 et 1 920 l) de l'Avatar 12 SD totalise 6 400 l. Contenant 400 l, le semoir Minidrill est également proposé en option pour implanter un quatrième produit. Comme le SD, l'Avatar 12 LC dispose d'éléments semeurs monodisques SingleDisc, dotés d'une roue de jauge latérale et précédés d'un optionnel chasse-débris pour évoluer dans les gros volumes de résidus. Se repliant à moins de 3 m de large et moins de 4 m de haut au transport, l'Avatar 12 LC se décline uniquement en 48 rangs (25 cm d'interligne). Il reçoit le système de régulation automatique de la pression appliquée sur les éléments semeurs AutoForce, ainsi que la tête de répartition RowControl qui pilote le jalonnage par GPS RTK.



Horsch

Kuhn Les Megant en 7,20 et 8 mètres

Kuhn introduit deux nouveaux modèles à sa gamme de semoirs à dents portés : le Megant 722 R et le 802 R mesurant respectivement 7,20 et 8 m de large. Ces deux appareils reçoivent au choix des socs réversibles, droits ou des dents fines de 12 mm, répartis sur quatre rangées. Ils reposent sur les roues avant supportant la trémie et les roulettes de rappui arrière (disponibles en option), afin d'épouser les reliefs du terrain indépendamment des mouvements du tracteur. En complément de la trémie de 1 800 l, les Megant 722 R et 802 R reçoivent, en option, la trémie SH 1120 de 110 l, afin de semer deux variétés simultanément ou d'intégrer un engrais en un seul passage, le produit étant injecté dans le flux du doseur principal, puis mélangé avant d'être déposé dans la ligne de semis. Ces appareils peuvent être pilotés depuis le boîtier Kuhn VT 30 ou depuis les terminaux Isobus CCI 60, CCI 800 ou CCI 1200. Ces deux derniers autorisent même la coupure automatique du semis par GPS (TC-SC), la modulation de la dose (TC-GEO), ou encore le transfert des données via Agrirouter.



U. Dubroeucq

Kuhn Isobus G2 : une nouvelle génération de pilotage au service de la précision

Kuhn introduit son nouveau système Isobus G2, conçu pour simplifier l'utilisation tout en offrant davantage de fonctionnalités. Ce nouvel environnement électronique se distingue par une interface claire et personnalisable, une navigation intuitive, un affichage précis des paramètres de semis, avec taux de double et de manquants et une gestion optimisée des doses, adaptée à différents types d'unités. L'Isobus G2 permet également un contrôle avancé des rangs, avec des fonctions telles que la coupure individuelle électrique (y compris sans GPS selon configuration), la réactivation automatique en tournière, ou encore la gestion universelle des jalonnages.



Kuhn



// SEMOIRS

Sélection de nouveautés

Kuhn Le terrage hydraulique désormais étendu à la gamme Maxima 3



Kuhn

Le système de terrage hydraulique KUHN se démocratise aujourd'hui sur une large partie de la gamme Maxima 3. Il est désormais disponible sur Maxima 3 R / RX / RXL, Maxima 3 TS / TD, Maxima 3 TI / TIM / TIL / TIML. Ce système assure un appui constant et homogène des éléments semeurs et permet une meilleure maîtrise de la profondeur de semis, même en présence de résidus ou sur des sols difficiles. Un réglage directement depuis la cabine via le terminal ISOBUS, permet d'adapter la pression aux conditions par paliers de 5%. Autre avantage : le terrage hydraulique permet de relever n'importe quel rang du semoir rapidement et sans effort, améliorant la réactivité sur le terrain. Il ne modifie pas la force de terrage maximale (180 kg) et n'est pas compatible avec le disque de prédécoupe.

Kuhn Une accessibilité élargie avec le terminal VT 30



Kuhn

Kuhn intègre le terminal VT 30 en entrée de gamme monograine. Ce boîtier remplace le KMS 548 et propose une solution simple et efficace pour piloter les fonctions essentielles : comptage de graines, contrôle de flux, gestion des équipements (jalonnage, débrayage…)
Lemken Trémie simple ou double sur le combiné Solitair PT
Reprenant l'architecture du Solitair DT, le nouveau combiné de semis Lemken Solitair PT se distingue par l'adoption d'une herse rotative Zirkon intégrée comme outil de préparation du semis, avec quatre rotors par mètre. Décliné en largeur de 6 m, ce combiné de semis reçoit un rouleau à pneus devant la herse rotative. Cette dernière est dotée d'une barre niveleuse à réglage mécanique ou hydraulique et suivie d'une seconde rangée de pneus et d'une barre de semis OptiDisc M (jusqu'à 45 kg de pression d'enterrage) ou OptiDisc H (jusqu'à 70 kg de pression d'enterrage). La pression de terrage s'ajuste mécaniquement ou hydrauliquement, indépendamment de la profondeur de semis. Le Solitaire PT embarque une trémie simple de 4 400 l ou une trémie double de 5 100 l proposant une répartition 40/60.



NOUVELLE ASSURANCE AUTOMOTEURS

POUR CULTIVER AUSSI VOTRE SÉRÉNITÉ.

Dans toutes nos formules, votre protection corporelle est assurée jusqu'à 2 Millions d'euros*. Vos matériels attelés et marchandises transportées sont assurés sans surcoût.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Document à caractère publicitaire.
* Voir conditions et modalités au contrat.
Le contrat d'Assurance Automoteurs est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris - N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les événements garantis et conditions figurent au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale. Credit photo : Gettyimages.

Lemken Le Faya MF sème jusqu'à 16 km/h

Se distinguant des semoirs Azurit à double ligne de semis par rang, la nouvelle offre de monograines Faya MF de Lemken présente une conception classique avec un positionnement des graines sur une unique ligne de semis par rang. La gamme se compose des modèles 8 ; 9 et 12 rangs montés sur un châssis de 6 m se repliant en deux. Elle propose une solution de changement rapide de l'interrang (45 à 80 cm). Alimentée par une trémie de 70 l, la distribution électrique se compose d'un boîtier en aluminium moulé et d'un système de sélection de graine par surpression combiné à un sélecteur se réglant de trois façons : mécanique, électrique depuis le terminal de commande ou automatique, en fonction des informations données par les capteurs de grain. La mise en terre est assurée par un double disque décalé offrant un angle réduit de 9 degrés. Le contrôle de la profondeur est assuré par deux roues de jauge dotées en option de racleurs. Le monograine Lemken exerce une pression au sol pouvant atteindre 350 kg par élément, à réglage mécanique, hydraulique ou automatique. En option, le Faya FM reçoit une trémie pour l'engrais starter.



U. Dubroeucq

Monosem Le Valoterra Ultimate compatible avec le châssis repliable TFC2

Les semoirs monograines Monosem Valoterra à châssis repliable sont désormais compatibles avec le système d'accompagnement de la graine par courroie à brosse (Active Seed Guidance) depuis la distribution jusqu'au sillon. Ce dispositif amovible, qui équipe en standard les versions Ultimate, permet de travailler à plus grande vitesse. Il était jusque-là réservé aux monograines Valoterra à châssis fixe. Cette évolution s'accompagne d'un renforcement du châssis repliable TFC2 (8 à 12 rangs avec des interrangs de 45 à 80 cm) pour supporter les contraintes mécaniques supplémentaires, et de l'ajout de masses sur les poutres, afin de maintenir la pression au sol des éléments semeurs.



Monosem

Pöttinger Des monograines développés en interne

Pöttinger prépare sa future gamme de semoirs monograines Puro. Le Puro H 3000 combine les savoir-faire de Pöttinger et du fabricant italien Matermacc, racheté par la firme familiale autrichienne. Il reçoit six éléments semeurs espacés de 75 cm offrant chacun jusqu'à 180 kg de pression au sol, intégrant une distribution en matériau composite et des trémies de semence de 68 l de capacité. Une trappe guillotine permet de fermer le flux de graine au niveau du fond de trémie, afin de changer facilement les disques de dosage. Ce semoir monograine dispose de roues d'entraînement de grande dimension et, en option, d'une trémie à engrais de 1 300 l associée à des doubles disques fertiliseurs montés sur ressort.



U. Dubroeucq

Pöttinger Nouveau semoir pneumatique porté Aerosem M

La nouvelle génération du semoir Aerosem propose deux systèmes de trémie au choix : trémie standard avec ou sans PCS (Précision Combi Seeding) ainsi que trémie double avec système de trémie sous pression. Le dispositif Intelligent Distribution System (IDS) commande toutes les sorties par ISOBUS. Cette fonctionnalité optionnelle offre de nombreuses possibilités en matière de gestion des rangs de semis et de jalonnage. L'Aérosem est équipé d'une trémie standard de 1 250 litres, pouvant être complétée par une rehausse de 600 litres supplémentaires. Avec le PCS, la trémie conçue pour le semis en ligne est équipée de distributions monograines permettant le semis du maïs. De série, la trémie offre une capacité de 450 litres pour le maïs (2 x 225 litres) et de 800 litres pour l'engrais ou les couverts végétaux. La rehausse de trémie en option porte la capacité à 650 litres pour le maïs (2 x 325 litres) et à 1 200 litres pour l'engrais ou les couverts. Pour le semis avec la méthode Single Shoot, la double trémie sous pression avec répartition 60/40 dispose d'une distribution séparée pour chaque trémie. Avec sa capacité de 2 000 litres, cette trémie double permet d'atteindre des débits allant jusqu'à 520 kg/ha. Les socs à double disques exercent une pression pouvant atteindre 60 kg.



Pöttinger

Väderstad Les éléments semeurs revus sur Tempo et Proceed

L'élément semeur des semoirs monograines Tempo de Väderstad a continué d'évoluer au cours de ces quinze dernières années. Mais pour la nouvelle génération, qui équipe les semoirs Tempo et Proceed, le constructeur suédois annonce être reparti d'une feuille blanche. Désormais, cet élément semeur autorise un réglage automatique de la profondeur de semis en fonction d'une carte de préconisation préalablement établie à partir d'une cartographie de l'hétérogénéité des sols. L'objectif est d'atteindre une levée homogène et synchronisée. Le constructeur suédois a également retravaillé l'ergonomie. Les tubes de descente se changent plus simplement et plus rapidement. Le passage d'une culture à une autre est simplifié. D'une capacité de 75 l (90 l sur les Tempo L), les trémies s'ouvrent maintenant d'une main. Désormais, le chauffeur pilote la profondeur de semis et la pression des roues de fermeture depuis la cabine. Profitant d'un design plus robuste et plus moderne, ces éléments semeurs s'appuient sur une mise en terre par double disque, dont l'angle a été réduit de 11 à 10 degrés. À la clé, une moindre perturbation des sols, une humidité du sol davantage préservée et un contact terre-graine optimisé, favorisant la germination.



U. Dubroeucq

Sky Agriculture Un monograine Isobus au catalogue

Sky Agriculture lance la gamme de semoirs monograines Sonic. Déclinés en versions repliables ou télescopiques, ces appareils s'appuient sur une construction de châssis signée du constructeur espagnol Sola, sur des distributions électriques par dépression Precision Planting et sur une gestion électronique Isobus de PTx Trimble. Ils proposent des mécanismes simples permettant de faire varier le nombre de rangs et l'interrang entre les éléments semeurs. Par exemple, le passage de 12 rangs en 50 cm d'interrangs à 8 rangs en 75 cm s'effectue en moins de 10 minutes. Ces monograines disposent de chasse-mottes ou de chasse-débris rotatifs, éventuellement combinés à un disque turbo pour le semis direct, précédant les éléments semeurs surmontés d'une trémie de 70 l et proposant une mise en terre par doubles disques de semis affichant un angle réduit de 9 degrés. Sky Agriculture propose plusieurs accessoires de rappui escamotables, comme des roues en caoutchouc, en Inox (à profil concave), ou encore des languettes en caoutchouc ou en polyuréthane. La fermeture du sillon est réalisée par des doubles disques réglables sans outil. Le constructeur offre le choix entre deux types de réglage de la pression sur chaque élément semeur : mécanique à ressort (jusqu'à 250 kg par élément) ou hydraulique (350 kg maxi). La fertilisation est, quant à elle, assurée au choix par une trémie de 1 400 l fixée sur le châssis ou par la trémie frontale TF, couplée à une tête de distribution. En option, le constructeur breton propose sur chaque élément deux trémies supplémentaires de 20 l pour les microgranulés ou le semis de plantes compagnes.



U. Dubroeucq

Väderstad Un nouveau Tempo T Indexable

Väderstad présente une refonte complète de son semoir monograine télescopique porté, le Tempo T 6-7. Doté d'un châssis télescopique innovant, le Tempo T se distingue par sa polyvalence et sa simplicité d'utilisation.

L'écartement des rangs se règle désormais à l'aide d'une seule poignée, sur l'ensemble des rangs simultanément. Le Tempo T est décliné en deux modèles : Tempo T 6 à 6 éléments semeurs, avec inter-rangs réglables de 450, 500, 600, 700 ou 750 mm et Tempo T 7 à 7 éléments semeurs, avec inter-rangs réglables de 500, 600 ou 800 mm.

En configuration 800 mm, un élément semeur est relevé, permettant un fonctionnement en 6 rangs à grand écartement. Le changement d'inter-rang est intuitif : il suffit de tirer la poignée positionnée latéralement, de sélectionner l'écartement souhaité, puis de la repositionner. Grâce à une cinématique mécanique intelligente, tous les rangs se règlent simultanément. Depuis la cabine du tracteur, l'opérateur active hydrauliquement le châssis télescopique pour finaliser l'ajustement. Le nouveau Tempo T 6-7 intègre la Génération II d'éléments semeurs Väderstad. La machine sera disponible à la commande à partir d'octobre, avec la livraison des premières machines pour le printemps 2027.



Väderstad



ÉQUIPEMENT

// AGROÉQUIPEMENTS

Rebond attendu en 2027 après trois années en berne

Le rapport économique 2026 présenté par Axema confirme l'entrée du secteur des agroéquipements dans une troisième année consécutive de recul. Après une baisse de 9 % en 2025, le marché français accuse désormais un repli cumulé de 22 % depuis 2023. Malgré un contexte agricole particulièrement dégradé, les industriels misent sur les exportations et l'innovation pour préparer la reprise.



Axema

David Targy, directeur des affaires économiques et internationales d'Axema a dévoilé les chiffres 2025 du secteur des agroéquipements et des espaces verts.

Le constat dressé par Axema(1) est sans appel. Les industriels du machinisme agricole ont traversé une nouvelle année difficile en 2025, dans un environnement marqué par la succession des crises sanitaires, les aléas climatiques, les tensions géopolitiques et la hausse des coûts de l'énergie.

Une année 2025 marquée par la chute des investissements

Cette accumulation d'incertitudes fragilise les trésoreries des exploitations agricoles et freine leurs capacités d'investissement. Résultat : le marché français de l'agroéquipement a reculé de 9 % en 2025. Depuis 2023, la baisse cumulée atteint désormais 22 %, plaçant la filière dans sa troisième année consécutive de contraction.

Les secteurs des grandes cultures et de la viticulture figurent parmi les plus touchés. Certaines catégories de matériels enregistrent même des niveaux historiquement bas, notamment les machines à vendanger, les moissonneuses-batteuses et les tracteurs standards.

Quelques segments résistent mieux

Tous les marchés ne sont cependant pas logés à la même enseigne. Le secteur des espaces verts affiche une progression de 4 %, soutenue par des conditions météorologiques favorables et le dynamisme du segment grand public.

Le matériel d'élevage démontre également une certaine résilience. Les investissements liés à la modernisation des bâtiments et au développement des exploitations laitières permettent de maintenir l'activité sur ce segment, qui apparaît aujourd'hui comme l'un des plus solides du marché.

Les exportations soutiennent l'industrie française

Dans ce contexte difficile, la filière française conserve plusieurs atouts. La production nationale d'agroéquipements atteint 7,1 milliards d'euros en 2025, dont 57 % sont destinés à l'export.

Alors que les ventes sur le marché intérieur chutent de 11 % pour s'établir à 3,03 milliards d'euros, les exportations progressent de 4 %, atteignant 4,05 milliards d'euros. Une performance qui témoigne de la compétitivité des constructeurs français sur les marchés internationaux.

Les meilleures dynamiques sont observées en Afrique (+ 46 %), en Europe de l'Est (+ 17 %) et en Europe de l'Ouest (+ 11 %). À l'inverse, les exportations vers l'Amérique du Nord reculent fortement sous l'effet des droits de douane américains, tandis que la zone Asie-Pacifique enregistre également un net ralentissement.

Malgré la baisse du marché, la France demeure le premier marché européen du machinisme agricole et le deuxième pour les équipements dédiés aux espaces verts.

Pas de véritable reprise avant 2027

Les premiers indicateurs de 2026 n'incitent pas à l'optimisme. Les prises de commandes ont encore diminué de 9 % au premier trimestre, même si un léger rebond de 5 % a été observé en avril.

Axema identifie plusieurs facteurs de blocage : la faiblesse persistante des revenus agricoles, le niveau élevé des taux d'intérêt, la contraction du pouvoir d'achat ainsi que les incertitudes géopolitiques internationales.

L'organisation professionnelle estime que le marché français pourrait encore reculer en 2026 pour atteindre environ 7,15 milliards d'euros. Dans ce scénario, la reprise ne serait envisageable qu'à partir de 2027, sous réserve d'une amélioration de la situation économique des exploitations et d'une meilleure visibilité réglementaire.

L'électrification comme moteur de transformation

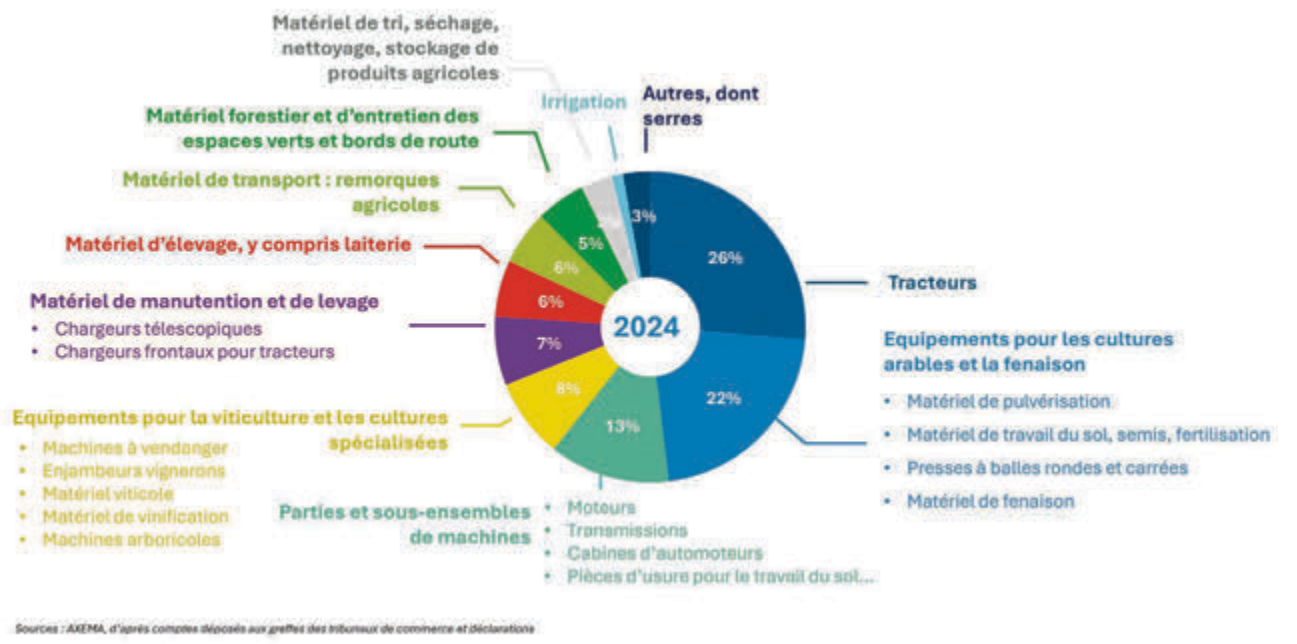
Au-delà de la conjoncture, Axema met en avant les opportunités offertes par l'électrification du machinisme agricole. L'association estime que plus de 750 000 automoteurs agricoles pourraient être électrifiés à court terme.

Pour les industriels, cette évolution représente à la fois un levier de compétitivité, une réponse aux enjeux climatiques et un moyen de renforcer la souveraineté alimentaire française. Les travaux engagés avec les pouvoirs publics visent désormais à accélérer le déploiement de ces technologies dans les exploitations.

Dans un marché en attente de reprise, l'innovation apparaît ainsi comme l'un des principaux moteurs de résilience d'une filière qui reste l'une des plus technologiques de l'industrie française.

D'après communiqué

(1) Axema est l'association française des acteurs industriels et des importateurs de la filière des agroéquipements et des espaces verts. En 2025, l'association rassemble 270 entreprises adhérentes (70 % de constructeurs et 30 % d'importateurs), couvrant 95 % du marché français.



Répartition de la production française d'agroéquipements.

// CONDUITE D'ENGINS AGRICOLES

Un stage pour gagner en sécurité et en confiance

Sur une exploitation, prendre le volant d'un tracteur ou d'un ensemble attelé fait partie du quotidien. Le stage proposé par Centaure, en partenariat avec Groupama Paris Val de Loire apporte une formation concrète pour mieux maîtriser son véhicule, anticiper les risques et gagner en sérénité.

Destiné aux jeunes agriculteurs ou aux conducteurs plus expérimentés, ce stage répond à une réalité de terrain : les machines agricoles sont de plus en plus performantes, mais aussi plus imposantes et plus complexes à manier. À partir de 16 ans selon les cas, chacun peut y renforcer ses bases, mieux appréhender le comportement de son matériel et reprendre les fondamentaux indispensables pour circuler et travailler en sécurité. La force de cette formation, c'est son ancrage dans le concret. Sur une journée, les participants alternent rappels théoriques et exercices sur piste. Virages, pentes, freinage, maîtrise d'un attelage, réaction face à un obstacle ou à une perte d'adhérence : autant de situations qui permettent de tester ses réflexes, de mesurer les limites du véhicule et de corriger ses habitudes dans un cadre sécurisé. Une façon efficace d'apprendre sans attendre qu'un incident survienne. Pour les jeunes installés ou en voie de l'être, ce stage peut faire la différence. Il apporte de la confiance, et une meilleure lecture des risques au quotidien. En se formant, on ne cherche pas seulement à respecter des règles : on investit dans sa sécurité, dans celle de ses proches, de ses salariés éventuels et des autres usagers de la route. C'est aussi une manière de démarrer son activité avec des réflexes solides et une posture plus professionnelle. Les chiffres de la prévention montrent que les accidents impliquant des engins agricoles restent une réalité, en particulier chez les plus jeunes conducteurs. Se former n'a rien d'accessoire : c'est un levier simple, utile et applicable sur l'exploitation pour réduire les risques et adopter de meilleurs réflexes.

À l'heure où la sécurité devient une composante à part entière de la performance sur une exploitation, ce stage a toute sa place dans le parcours des jeunes agriculteurs. Court, pratique et ancré dans les réalités du métier, il permet de prendre du recul, de progresser rapidement et de repartir avec des acquis immédiatement utiles. Un rendez-vous à considérer non comme une contrainte, mais comme un vrai coup d'avance. Pour vous inscrire, contactez votre conseiller Groupama.

Groupama

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Assemblée générale de Feder à Beaune

• Jeudi 18 juin

L'assemblée générale de l'union des coopératives Feder va se tenir au palais des congrès (19, boulevard Charles de Gaulle). Elle débutera à partir de 9 h 30.

www.feder.coop

// Visite technique maraîchage à Messigny-et-Vantoux

• Lundi 6 juillet

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise, dans le cadre de son programme « Cultivons la résilience », une visite technique en maraîchage consacrée aux moyens de contenir la pression des pucerons sur concombre, sous abri. Elle aura lieu à la Ferme des Marcs d'Or à 13 h 30. Au programme : suivi et évaluation des risques des pucerons du concombre, les leviers agronomiques pour limiter les infestations, et des retours d'expériences et observations terrain sur la protection biologique intégrée.

Inscriptions en scannant le QR code ou auprès de Céline France : 06 07 62 80 61 ou celine.france@cote-dor.chambagri.fr

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Vérification périodique des engins et accessoires de levage

• Mardi 16 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation qui se tiendra à Nevers. Elle permettra aux participants de maîtriser la réglementation et les méthodes de contrôle pour réaliser les vérifications générales périodiques en toute autonomie. Vous pourrez ainsi sécuriser vos équipements, identifier les anomalies et assurer la conformité de vos engins et accessoires de levage.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

YONNE

// Dresser mon chien de troupeau - perfectionnement

• Jeudi 11 septembre

Cette formation a pour objectif d'accompagner les éleveurs à avoir un chien équilibré physiquement et mentalement, instaurer une relation de confiance avec son chien à travers l'éducation et de développer son écoute, valoriser les aptitudes naturelles de son chien aux animaux, maîtriser son chien en présence d'animaux et lui donner suffisamment d'autorité et de respect et pour terminer, déplacer un lot d'animaux avec son chien, en se plaçant correctement dans l'espace.

Plus d'informations : m.ranque@yonne.chambagri.fr

// CHRONIQUE JURIDIQUE

Fortes chaleurs : ce que l'employeur agricole doit mettre en place

La vague de chaleur inédite du mois de mai 2026 l'a rappelé avec force : la canicule n'est plus un phénomène estival exceptionnel, elle s'installe durablement dans le calendrier agricole. Autant de raisons de se préparer dès maintenant pour les prochains épisodes.

Le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025, entré en vigueur le 2 juillet 2025, a introduit dans le Code du travail un volet dédié à la prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense. Il s'appuie sur les niveaux de vigilance météorologique de Météo France (jaune, orange, rouge), qui déclenchent chacun des obligations renforcées pour l'employeur. L'accord national interbranche agricole du 10 février 2026 est venu préciser et compléter ces dispositions pour le secteur.

Les principales obligations de l'employeur :

En premier lieu, les risques liés aux fortes chaleurs doivent être évalués et inscrits dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), et dans le programme annuel de prévention (PAPRIPACT) pour les entreprises de 50 salariés et plus.

Concrètement, plusieurs mesures peuvent être envisagées et, le cas échéant, mises en œuvre :

- Eau potable fraîche : l'accord agricole fixe à 3 litres par salarié et par jour la quantité minimale à fournir, avec un moyen de maintien au frais à proximité des postes de travail.
- Aménagement des horaires : décaler les heures d'embauche et de débauche pour éviter les pics de chaleur reste la mesure prioritaire.
- Pauses renforcées : si aucun aménagement horaire n'est possible, des pauses plus longues et/ou plus fréquentes, de préférence à l'ombre, doivent être accordées. L'accord agricole prévoit expressément que ces pauses sont indemnisées.
- Équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux conditions atmosphériques : couvre-chef, vêtements clairs, protection solaire.
- Limitation du travail isolé et mise en place d'un dispositif de signalement en cas de malaise.
- Information des salariés sur les signes d'alerte (coup de chaleur, épuisement) et les comportements à adopter.

En cas de passage en vigilance rouge, une réévaluation quotidienne des risques s'impose, pouvant conduire, si les mesures restent insuffisantes, à l'arrêt des travaux.

Pour accompagner employeurs et salariés dans cette démarche, l'INRS met à disposition plusieurs ressources pratiques et téléchargeables sur son site : www.inrs.fr/risques/chaleur

Magali Ravon-Soulard



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

09/06/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 349 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	5,79	6,11	6,01	
		300-350	6,13	6,13	6,13	+ 0,16
		350-400	5,43	5,92	5,65	
		400-450	5,50	5,73	5,69	+ 0,22
		450-500	5,00	5,36	5,21	
	R	250-300	5,76	5,77	5,77	
		350-400	4,86	5,30	5,04	
F	U	250-300	5,58	6,26	5,85	- 0,25
		300-350	5,47	5,68	5,63	- 0,15
		350-400	5,44	5,69	5,51	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 234 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,46	5,70	5,52	+ 0,22
		400-450	5,21	5,64	5,48	+ 0,18
		450-500	5,12	5,28	5,18	- 0,02
		500 et +	4,37	5,12	4,90	
F	U	300-350	5,69	5,69	5,69	+ 0,04
		350-400	5,00	5,33	5,12	- 0,43
		400-450	4,83	5,16	5,06	+ 0,01
	R	400-450	4,27	4,89	4,83	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 289 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,62	3,88	3,71	- 0,01
	R	+ 500 kg	3,43	3,61	3,53	- 0,02
F	E	24 à 36 mois	4,80	6,32	5,33	+ 0,19
		- 5 ans	4,70	5,13	4,88	+ 0,21
	U	24 à 36 mois	4,21	4,87	4,47	=
		- 5 ans	3,89	4,62	4,16	+ 0,13
		5 à 10 ans	3,86	4,60	4,05	+ 0,06
		+ 10 ans	3,64	4,17	3,86	+ 0,04
	R	24 à 36 mois	4,00	4,21	4,12	+ 0,03
		- 5 ans	3,82	3,96	3,91	
		5 à 10 ans	3,73	3,92	3,84	+ 0,12
		+ 10 ans	3,55	3,71	3,65	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 872 - Taux de vente : 96 %.

Les apports, satisfaisant pour la saison, permettent d'attirer davantage d'acheteurs.
Broutards / Taurillons : Belle qualité et belle vente dans les veaux d'automne et les taurillons herbés. L'écart de prix se creuse avec les lots non herbés de moindre qualité.
Laitonnes / génisses 18 mois : Vente rapide et cours facilement reconduits.
Vaches / génisses de 30 mois : Un marché fourni pour la saison avec des acheteurs au rendez-vous. La vente est rapide à des cours fermes qui sont reconduits voir à haussiers.
Taureaux : Vente active dans les sujets lourds et préparés.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/06/2026

Effectif : 109

Broutards:	(240 - 285 kg)	1120 - 1500	4,73 - 5,63
Laitonnes :	(230 - 390 kg)	1390 - 2030	5,21 - 6,02
Génisses 16 - 24 mois	(345 - 425 kg)	2000 - 2060	4,73 - 5,10
Génisses 24 - 36 mois	(335 - 530 kg)	1500 - 2200	4,17 - 4,48
Taureaux :	(670 - 725 kg)	2700 - 2880	3,94 - 4,08
Vaches légères :		2000 - 2580	
Vaches entre deux :		2680 - 3030	
Vaches lourdes :		3040 - 3560	

Peu d'apports en mâles, cours reconduits.
Vente suivie en laitonnes et génisses d'export. Vente globale.
Commerce plus actif en vaches à des tarifs qui progressent à nouveau. Pas d'invendu.

Bovins gras : 4
Vaches de viande : 7,04 à 7,12 € kg de viande.
Cours facilement maintenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/06/2026

Effectif : 160

Agneaux :	195 - 230 €	4,00 - 5,50 €/kg
Brebis :	104 - 200 €	1,82 - 2,20 €/kg
Béliers :	120 - 165 €	

Apports de bonne qualité en ovins permettant une vente globale à des tarifs sensiblement reconduits en agneaux. Légère baisse en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/06/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 163 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,30	5,66	5,50	=
		de 44 à 50 kg	5,11	5,23	5,18	- 0,06
	R	de 32 à 38 kg	5,13	5,45	5,32	+ 0,09
		de 38 à 44 kg	4,65	4,78	4,72	- 0,59
		de 44 à 50 kg	4,44	4,81	4,47	- 0,70

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif :80 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,88	2,12	2,10	- 0,09
	R	+ de 60 kg	1,66	2,04	1,85	- 0,17

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		6	31	10	- 26,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 27 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	141	160	142	- 7,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 289 - Taux de vente : 100 %

Petit marché. Vente rapide et totale dans toutes les catégories.
Agneaux : L'offre est restreinte mais semble suffisante pour satisfaire les besoins exprimés. La qualité est moindre par rapport à la semaine dernière. Les cours sont reconduits.
Brebis : Des volumes intéressants mais de moins bonne qualité. Les cours confirment leurs tassements.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/06/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 413 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,00	5,21	5,16	+ 0,05
		de 38 à 44 kg	4,86	5,50	5,24	- 0,07

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 223 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,08	2,63	2,18	+ 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 695 - Taux de vente : 90 %

Agneaux : Les cours se stabilisent à des cours rémunérateurs.
Brebis : L'offre est correctement approvisionné et les cours sont de niveau correct.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/06/2026

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 31 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,78	4,16	3,92	+ 0,03
		5 à 10 ans	3,70	3,96	3,85	+ 0,12

OBSERVATIONS

Effectif global : 85 - Taux de vente : 100 %

Vaches : les cours reprennent quelques centimes cette semaine, d'autant plus dans les femelles maigres.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

08 Juin 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : statut-quo des cours avec une meilleure demande, vers une tendance à la hausse.

Bovins maigres : l'offre reste au plus bas niveau, les cours sont orientés à la hausse.

POLITIQUES

Lors de la commission Agriculture du Parlement européen du 1er juin dernier, Eric SARGIACOMO, député européen et rapporteur sur la modification de l'OCM post-2027, a dévoilé ses premières propositions. Soutenant le fait que les prix de vente doivent couvrir les coûts de production, il demande la révision des seuils d'intervention, qui n'ont pas été mis à jour depuis la fin des années 2000, afin qu'ils correspondent a minima à 80 % du niveau des coûts de production.

SANITAIRE

L'État mettra gratuitement à disposition des éleveurs plus de 800 000 doses de vaccins contre la FCO-1. Toutefois, le texte prévoit que, pour cette seconde campagne, qui durera jusqu'au 31 décembre 2026, « les frais vétérinaires inhérents à la prescription et à l'acte d'injection sont à la charge de l'éleveur ». La FCO-1 est actuellement présente en Espagne, mais pas en France. En revanche, deux sérotypes de la FCO sont présents en Hexagone, en particulier dans l'Ouest : la FCO-3 (avec 7 606 foyers) et la FCO-8 (avec 3 342 foyers entre le 1er juin 2025 et le 7 mai 2026). Quant au sérotype 4, il est encore classé comme endémique en Corse, mais pas en France continentale.

Interprofession : la FNB reste mobilisée pour défendre les éleveurs !

À l'issue du renouvellement des instances d'INTERBEV, l'interprofession Élevage et Viande, Patrick Bénézit (Président de la FNB) a été reconduit à la vice-présidence de l'interprofession pour trois ans. Emmanuel Bernard, Guillaume Gauthier et Philippe Sellier (Vice-présidents de la FNB) ont respectivement été réélus à la présidence de la section bovine, de la commission Enjeux sociétaux et de la commission Bio. Dans un contexte de fortes attaques sur le revenu des éleveurs, la FNB poursuivra sa mobilisation au sein d'INTERBEV pour défendre les producteurs et rester vigilante face à une attitude de la filière irresponsable et qui fragilise l'élevage bovin français.

FAIT DE LA SEMAINE

Au travers d'une lettre ouverte, plusieurs élus politiques alertent le Commissaire européen à la santé et au bien-être animal, concernant la gestion des contingents de l'accord avec le Mercosur. Ils dénoncent la modification des modalités de délivrance des certificats d'exportation, désormais gérée par les pays exportateurs eux même et non plus par l'UE… ouvrant la voie à la concentration des imports par une seule entreprise… « S'agit-il de […] de renforcer la position déjà dominante d'un géant agroindustriel mondial ? »

FOCUS

D'après un récent rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'offre mondiale d'aliments d'origine animale terrestre a largement augmenté depuis les années 60, tirée par les œufs, la volaille et la viande de porc. Cependant, la FAO précise que sur les 60 dernières années, **l'offre en produits laitiers et en viande bovine est restée stable, et a même diminuée dans plusieurs régions du monde**.
Rappelons que la FNB alerte sur la baisse de production en France depuis une décennie !

CHIFFRE A RETENIR

- 1%

C'est la **baisse des imports de viande bovine, en France**, sur le premier trimestre 2026.
Alors que les imports européens ont été en hausse en janvier-février, la France se distingue avec des imports en légère baisse.

A l'inverse la consommation de viande bovine en France sur le premier semestre est en hausse (+1%).

EN REGION

Le Sommet de l'Elevage a tenu le 4 juin une conférence de presse pour annoncer la prochaine édition, du 6 au 9 octobre.
2000 animaux y sont attendus. La race limousine y sera à l'honneur. Et ce ne sera pas un pays étranger, mais une pratique qui sera mise en avant : le pastoralisme, compte tenu que 2026 a été déclarée année internationale du pastoralisme par les Nations-Unies. Un pôle spécialisé sur la santé animale sera par ailleurs une des nouveautés de ce futur salon.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

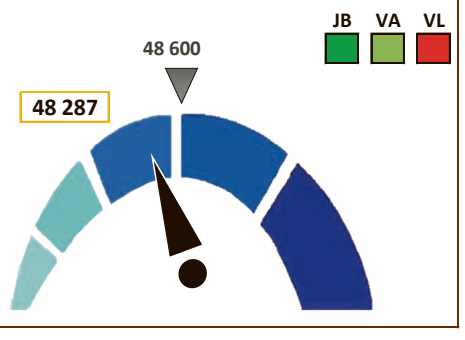
2026 - Semaine 22 (4 jours ouvrés)

	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	48 600 (4 jours)	14 850 (% /sem.2025)	9 000 (% /sem.2025)
S18 (4 jours ouvrés)	46 825	11 896	7 912
S19 (4 jours ouvrés)	47 622	12 551	8 195
S20 (4 jours ouvrés)	47 990	9 898	7 185
S21	54 090	14 541	8 481
S22 (4 jours ouvrés)	48 287	13 650	5 188
Moyenne glissante 5 semaines	48 963	12 507	7 392
Evol A-1 (moy glissante)	-2,5%	-18%	-22%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 9 675 têtes	
10 109	léger ralenti
10 718	léger ralenti
10 962	léger ralenti
11 883	léger ralenti
nc	nc
Cumul S1 à S21 :	léger ralenti

Cotations		
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)
6,28	6,08	4,16
7,37	7,22	5,50
7,30	7,10	5,40
7,26	7,01	5,32
7,20	6,93	5,27
7,21	6,89	5,27

Abattages hebdo gros bovins
D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient
D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

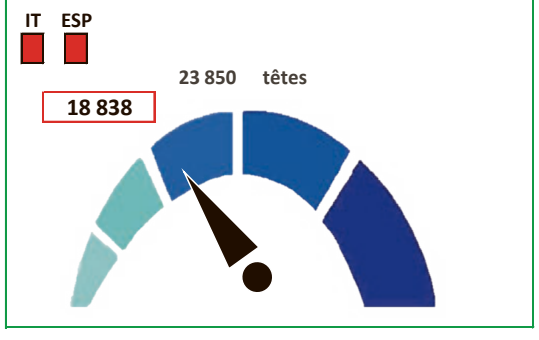
6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

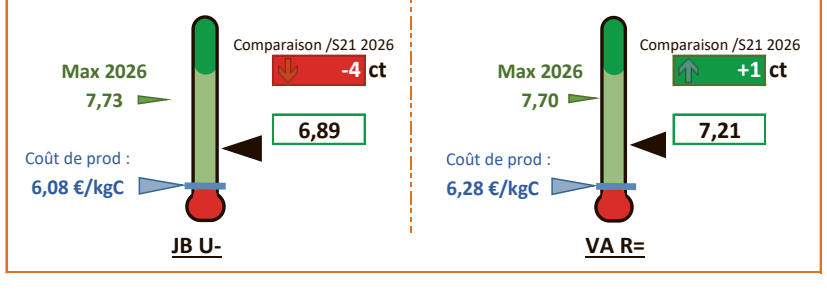
2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

Exports vifs - Italie + Espagne
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO

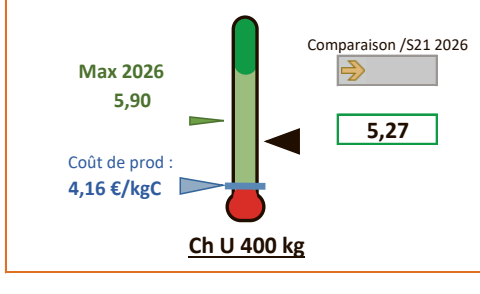


Effectifs d'animaux
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :
-1% /2025
1er mars 2026

Ecoulement des JB :
léger ralenti

Cotations françaises maigre
D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 23 du 1er au 5 juin 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 464	↗
MAIGRE	6 239	↗
VEAUX	3 120	↗
OVINS/CAPRINS	4 656	↗

• **Broutard(e)s :** le commerce demeure contrasté cette semaine selon les centres. Les cours sont majoritairement reconduits, mais les transactions restent plus compliquées sur les sujets lourds, dont la présence importante pèse sur le marché. À l'inverse, les animaux légers, les veaux d'automne et les lots de qualité continuent de se négocier rapidement. En femelles, le commerce reste positif cette semaine, avec des cours globalement reconduits et des transactions fluides sur la majorité des places de marché. Les meilleurs animaux continuent de bénéficier d'une bonne valorisation, avec des prix qui restent soutenus.

• **Gros bovins maigres :** l'activité reste soutenue sur l'ensemble des catégories. Les ventes se réalisent rapidement sur de nombreux marchés, avec des acheteurs toujours présents malgré un plafonnement observé sur certaines catégories. Les animaux de qualité continuent de se distinguer et permettent de maintenir une dynamique favorable

• **Boucherie :** les cours sont majoritairement reconduits sur l'ensemble des places de marché. Les apports demeurent souvent limités, ce qui permet de maintenir les tarifs dans la plupart des catégories. Les animaux bien finis continuent d'être recherchés, tandis que les catégories d'entrée de gamme ou les marchés aux besoins plus restreints enregistrent davantage de plafonnements

• **Ovins :** les tendances apparaissent plus partagées cette semaine. Si certains marchés bénéficient d'une bonne demande et de niveaux toujours attractifs, d'autres enregistrent des replis dans un contexte plus calme après l'Aïd. La qualité hétérogène et des volumes plus importants pèsent localement sur les transactions. En brebis, la tendance est hétérogène, avec des baisses sur certains centres et des cours reconduits sur d'autres. Les prix restent toutefois attractifs dans l'ensemble.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur IH 624 hy, direction assistée, bon état : 3500 euros.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur Massey Ferguson 6460 Dina 6. 4000H + charrue trisoc.
✆ 06 07 04 06 33

Récolte

01 - Vends presse MD JD 342 très bon état révisée prête à marcher, livraison et mise en route possible en plus prix 3600 euros.
✆ 0630652548

18 - Cause cessation, vends tract. NH T6020, 6600H, 115CH, 35000 HT ; MB TX32 1992 4M, broyeur, clim, caisson, équip. tol, 4060H.
✆ 06 95 18 61 92 ou 07 72 26 50 82

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070, 8060 ou éventuellement une 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vends pirouette Fella 6m80 pièces salle de traite cascogne Melotte 2x4 avec décro.
✆ 06 70 24 56 64

71 - Vends Axial 2388 complète, cueilleur maïs Capello 6 rangs fixes proche neufs.
✆ 06 18 66 34 85

71 - Vends faneuse Kuhn 7501, largeur travail 9 m, bon état, 3.500 euros, cause cessation, Saint-Yan.
✆ 06 85 54 80 24

Traitement

69 - Vends canon super Airflo 400 l, 5 000 € - Tapis 450 m, 1 000 € - Chauffe cuve inox, 500 € - Bac 25 hl.
✆ 06 33 82 29 10

Divers

01 - Vends andaineur Pottinger ; faneuse Lely Stabilo 770 ; faneuse Agram Jet fan. 604 ; récolteuse à fléaux ; distributrice Gilibert ; pailleuse; vibroculteur ; lève sac.
✆ 06 21 19 98 21

01 - Vends andaineur Pottinger 691 à plateau fourrager 12m de L, 60 logettes VL.
✆ 06 40 18 07 28

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2402)
✆ 07 63 10 20 41

38 - Remorque forestière 10T res roul bagues nvs ass mot timon osc grue nokka 44 72 rotator complet.
✆ 06 86 27 48 91

38 - Vends concasseur à grains + moteur 380 v, rouleau plat lisse b état, remorque 4 roues 4Mx180.
✆ 07 86 20 77 17

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

38 - Cherche round baller, bon état.
✆ 06 86 81 31 38

38 - Recherche 1 herse rotative 3 m avec portacourt et une tonne à lisier de 3000 l à 5000 l.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends bois de chauffage en barre Frêne, livraison possible.
✆ 06 81 62 15 57

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

38 - Vends faucheuse Krone 5 assiettes, nacelle sur 3 points, broyeur Berti 2,50 m déport hydraulique, charrue Huard 365 sécurité boulons, tonne à eau 2000 l avec abreuvoirs.
✆ 06 81 62 15 57

42 - Vends cause retraite cornadis gén. maison, 2 cellules à grain, herse rotative Kuhn 3m, pompe à vide Delaval, semoir engrais Sulky + lève sac, vibrosem 3m, charrue 4 socs Grégoire Besson + 3 socs.
✆ 06 78 65 05 83

42 - Vends cause retraite camion frigo, série Renault Midlum 180, état exceptionnel, entretien régulier Renault (toutes les pièces d'usures remplacées), 6 pneus neufs mai 2026 + mat. maraîcher, rotobêche, bineuse, cultirateau + mat. plantation d'arrachage et de pliage pr poireaux.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

42 - Vends round baller très bon état, 1 500 euros + moulin à farine + désileuse 1,6 m3.
✆ 04 77 97 12 32

69 - Cherche pompe à carburant manuelle.
✆ 06 48 18 84 38

71 - Vends faucheuse conditionneuse Krone 3200 CV EasyCut, sans TVA.
✆ 06 88 96 43 20

71 - Recherche fourche avant pour tracteurs IH 523, 553, 624, 654, 724, 734, 824, 834.
✆ 06 56 73 93 80

73 - A vendre : remorque magasin 6 m réfrigérée 14000 euros, bétaillère 5 places 3200 €, tonne à eau 2000 L 1500 €. Le tout en bon état et à débattre.
✆ 06 29 59 36 22

89 - Vends vis à grain, diamètre 100, 10 m, tarare sur pieds, 60 QX heure. (2401)
✆ 06 72 22 39 28

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends 306 Turbo diesel pour pièces, roulante, moteur 280 000 km, 400 euros justifiés. Vds support coupe MB 6 m2, 12 cm, tonne à eau 800 l, prix à débattre. (2103)
✆ 06 87 46 62 34

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

39 - Vends Renault Master 3t5, bétaillère bon état année 2015, facture à l'appui.
✆ 06 87 60 28 39

71 - Vends Jimny 4x4 Suzuki, de 2007, diesel, 112.000 km, 5.000 euros HT.
✆ 06 82 67 38 66

74 - Vends Peugeot Expert 2013 291000 km, aucune réparation à prévoir, contrôle - 6 mois, 3200 HT.
✆ 06 66 57 06 20

Achat-Vente

Fourrage

01 - Vends 7,25 ha de foin sur pied sur Jayat et Montrevel.
✆ 06 40 18 07 28

21 - Achète paille en andain, Sud 21, travail soigné. (2001)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Recherche herbe sur pied ou foin en andain. Secteur Précy-sous-Thil – 20 km alentours. Travail soigné, arrangeant, paiement sérieux. (1702)
✆ 06 75 39 31 86 - Boussard Environnement

42 - Vends foin 2025, très bonne qualité, sans engrais.
✆ 06 87 77 28 03

69 - Pauchard Fourrages (SAS) vends paille et fourrage livrés.
✆ 06 32 08 83 25

88 - SAS Pauchard Fourrages vend paille et fourrage livrés. 88260 Escles
✆ 06 32 08 83 25

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ 06 75 39 31 86 - Boussard Environnement

Terrain

38 - Recherche terrains toutes surfaces à l'achat sur Drôme et Isère, paiement assuré au comptant.
✆ 07 84 41 13 73

Location

Agricole

18 - A louer 90 hectares de près + bâtiments élevages ovins + bovins viandes.
✆ 02 48 73 40 31 H repas

Offre

Service

69 - AEP Travaux Agricoles Entreprise sérieuse et réactive réalise de prestations de services en pressage de bottes carrées Haute Densité, 120x90, avec ou sans couteaux Rayon de 50 Km autour de Villefranche sur Saône. Contact et renseignements par téléphone.
✆ 06 59 63 83 51

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/ heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

À pourvoir de suite

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RECRUTE un VENDEUR MAGASIN (H/F)

- Service clients en pièces détachées de matériel agricole, élevage et motoculture.
- Poste sédentaire en CDI.
- Connaissance du milieu agricole indispensable.

SCAR DeLaval

Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

Demande

70 - Animateur de colonie avec expérience et BAFA recherche un travail pour juillet – août, pour tous renseignements :
✆ 03 84 20 99 48

URGENT **Offre d'emploi Techniciens/Mécaniciens**

Dans le cadre de notre développement pour notre siège social à Champlecy (71), la SAS JEAN RAVE ET FILS recherche techniciens/mécaniciens en machines agricoles débutants ou confirmés. Postes à pourvoir immédiatement. Salaire motivant. Discrétion assurée.
Envoyez votre CV et lettre de motivation à Michael Rave par mail ou téléphone.
Jean Rave et Fils Matériels Agricoles
michael.rave@sasrave.fr - 06 86 43 27 84

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Divers

07 - Vends bétonnière thermique 250 litres 600 € vends vanne 1 cheval 1200 € tel HR 07 84 61 12 27
✆ 07 84 61 12 27

Mariage

58 - Femme veuve de 70 ans, cherche homme de 60 à 70 ans pour partager de bons moments.(2302)
✆ 06 25 65 42 22

Animaux

Bovin

38 - Prend chevaux en pension - prés, abri foin, carrière, eau - Région Vienne
✆ 07 84 46 65 29

42 - Vends bon TX 34 mixte viande sans corne, 4 ans, sage, issu IA Prince.
✆ 06 81 33 35 57

42 - Vends taureau à génisse 18 mois issu IA, troupeau HBC. EARL Elevage Plasse, Régny
✆ 06 84 53 10 12

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Elevage limousin HBL vend quelques bons mâles reproducteurs. Très bonnes origines. mixtes, TGS indemne IBR-BVD, vaccinés FCO MHE DNC. Docilité. Livraison.
✆ 06 82 22 56 77

69 - Vends Mâles reproducteurs limousins HBL, docilité et très bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends 1 veau reproducteur limousin 15 mois, cause cessation. Saint-Yan.
✆ 06 85 54 80 24

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

07 - Vends bélier reproducteur BMC 2 ans 06 79 32 15 10
✆ 06 79 32 15 10

Chien

73 - Vends chiots de chasse de race porcelaine pucés et vaccinés, N° LOF mère 250269604187927, parents très bons.
✆ 06 64 04 07 06

Equin

69 - Achète chevaux de selle de réforme et poneys. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Divers

38 - Cède contre bons soins 1 chien Border Collie, N°250269590310429, 5 ans ; 1 âne blanc 18 ans cause déménagement.
✆ 06 83 55 63 09

42 - Vends étalon 2 ans, race Pie Onc trait, très docile + cherche petit girobroyeur.
✆ 06 07 96 23 40

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



BECKER Frères
ARRIVAGE
CONTENEURS NEUFS 8 pieds
Dimension : L 2,43 x l 2,20 x H 2,26 m
Possible 20 et 40 pieds, nous consulter
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 158,33 €HT soit 4 990 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc
☐ La Chèvre
☐ Pâtre
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Bio numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL BON
Société civile au capital de 300.000 €
260 rue du Château
21250 BROIN
390 610 863 RCS DIJON

Réunis en AGE le 11/05/2026, les associés ont nommé en qualité de gérant, à compter du11/05/2026 et sans limitation de durée, M. Virgil BON demeurant à BROIN (21250) – 676,Grande rue.Mention sera faite au RCS de DIJON
POUR AVIS

AL26023145

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination sociale : PAUL BROCHERIEUX
Forme : SARL
Siège social : 14 B RUE DE LA POSTE, 21000 DIJON
Capital social : 10 000 €
RCS DIJON 980 988 638

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er juin 2026, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 1er juin 2026 le siège social qui était situé au 14B rue de la poste 21000 DIJON, à l'adresse suivante 13 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention au RCS de DIJON

AL26023158

AVIS DE MODIFICATION

Suivant AGE du 16/04/26 prenant effet le même jour, les associés de la SCI « ROSREM » au capital de 380.000 euros, dont le siège est à BOUZERON (71150) 11 rue des Dames, RCS CHALON SUR SAONE102.899.465, ont décidé de transférer le siège social à BEAUNE (21200) 34 rue sainte Marguerite, Résidence Paul Bouchard. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.
Gérants : Mme Rosine GARNIER, née NOIROT, demeurant à BEAUNE (21200) 34 rue sainte Marguerite, Résidence Paul Bouchard, et Mr Rémi GARNIER, demeurant à BOUZERON (71150) 11 rue des Dames. Activité : Organisation du patrimoine familial, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision. La mise à disposition à titre gratuit au profit de Mme Rosine GARNIER, associée majoritaire et cogérante de la société, sa vie durant, des biens et droits de l'immeuble sis à BEAUNE (21200) Résidence Paul Bouchard, 34 rue sainte Marguerite. Gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers; l'aliénation de ceux de ces biens et droits mobiliers et immobiliers devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.
Prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, la gestion de titres, droits sociaux et valeurs mobilières.

AL26023176

AVIS DE MODIFICATION

Suivant AGE du 16/04/26 prenant effet le même jour, les associés de la société civile « GARNIER PATRIMOINE » au capital de 603.060 euros, dont le siège est à NOGENT SUR MARNE (94130) 6 rue Léon Lepoutre, RCS CRETEIL 428.127.591,ont décidé de transférer le siège social à BEAUNE (21200) 34 rue sainte Marguerite, Résidence Paul Bouchard. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.
Gérants : Mme Rosine GARNIER, née NOIROT, demeurant à BEAUNE (21200) 34 rue sainte Marguerite, Résidence Paul Bouchard, et Mr Rémi GARNIER, demeurant à BOUZERON (71150) 11 rue des Dames. Activité : Organisation du patrimoine familial, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision. Gestion de titres de sociétés ou d'un portefeuille d'actions, d'obligations ou de toutes autres valeurs mobilières. La propriété, l'administration, l'exploitation par bail,location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutile à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.
La société peut accorder sa caution hypothécaire aux souscripteurs de ses parts en garantie des emprunts que ceux-ci contracteraient pour libérer leur apport et ainsi permettre à la société de réaliser son objet social.

AL26023177

AVIS DE MODIFICATION

Suivant AGE du 16/04/26 prenant effet le même jour, les associés de la société civile « GARNIER TELIM » au capital de 2.000 euros, dont le siège est à NOGENT SUR MARNE (94130) 6 rue Léon Lepoutre, RCS CRETEIL 484.627.625, ont décidé de transférer le siège social à BEAUNE (21200) 34 rue sainte Marguerite, Résidence Paul Bouchard. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.
Gérants : Mme Rosine GARNIER,née NOIROT, demeurant à BEAUNE (21200) 34 rue sainte Marguerite, Résidence Paul Bouchard, et Mr Rémi GARNIER, demeurant à BOUZERON (71150) 11 rue des Dames. Activité : Gestion de titres de sociétés ou d'un portefeuille d'actions, d'obligations ou de toutes autres valeurs mobilières. La propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou autrement. La société peut accorder sa caution hypothécaire aux souscripteurs de ses parts en garantie des emprunts que ceux-ci contracteraient pour libérer leur apport et ainsi permettre à la société de réaliser son objet social.

AL26023178

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DELTA & INDIA
Société civile immobilière
au capital de 200 euros
Siège social : 34 Rue du Carré
21160MARSANNAY LA COTE
851 588 046 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 mars 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 34 Rue du Carré, 21160 MARSANNAY LA COTE au 6 Impasse Saint Urbain 21160 MARSANNAY LA COTE à compter du 28 mars 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023180

TRANSFERT DE SIÈGE

SARL VIELLARD TERRASSEMENT
SARL au capital de 2 500 €
Siège social : 26 GRANDE RUE
21700 NUITS ST GEORGES
949 044 515 RCS DIJON

Aux termes de l'AG du 01/06/2026, il a été décidé de transférer le siège social au **19 ROUTE DE POUILLY 21820 LABERGEMENT LES SEURRE** à compter du 01/06/2026.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL26023221

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFÈTE DE LA CÔTE-D'OR
Déclaration d'utilité publique des captages « source de Fontenille » et « source de Fontenotte » situés à SENAILLY

Par arrêté préfectoral du 19 mai 2026 une enquête publique sera ouverte du mardi 9 juin 2026 à 9h au mardi 30 juin 2026 à 12h, soit 22 jours, sur les communes de Sénailly, Athie et Viserny portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection des captages « source de Fontenille » et « source de Fontenotte » situés à Sénailly, en vue de l'utilisation,du traitement et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine au profit de la commune de Sénailly.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté à la mairie de Sénailly (2 rue des Écoles – 21500), à la mairie de Athie (24 grande rue – 21500) et à la mairie de Viserny (11 rue Belin - 21500) et les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies. Le dossier sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or à l'adresse suivante : **https://www.cote-dor.gouv.fr** (rubriques Actions de l'État >Environnement > Eau > Enquêtes publiques).
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire enquêteur, M. Antonio TINELLI, retraité de la gendarmerie, à la mairie de Sénailly, ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante : **ddt-ser-pe@cote-dor.gouv.fr** au plus tard le 30 juin 2026 à 12h.
Le commissaire enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées à la mairie de Sénailly les mardi 9 juin 2026 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête), mardi 30 juin 2026 de 9h à 12h 2026 (clôture de l'enquête), à la mairie de Viserny, le lundi 15 juin 2026 de 9h à 12h et à la mairie de Athie, le vendredi 19 juin 2026 de 9h à 12h.
Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur soit dans les mairies de Sénailly, Athie et Viserny, soit à la préfecture de la Côte-d'Or – direction départementale des territoires– 57 rue de Mulhouse à Dijon ou sur le site internet **http://www.cote-dor.gouv.fr**

AL26022996

// DIVERS

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Societe coopérative de caution mutuelle
à capital variable
14, Boulevard de la Tremouille
RCS Dijon n° 307 018 705

AVIS

Comptes approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale ordinaire du 19 mai 2026, qui s'est réunie sur convocation de son Conseil d'administration à l'Hostellerie de Levernois, rue du golf à LEVERNOIS (21200),
COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.25
Intérêts et produits assimilés N : 545,705 N-1: 218,436
Intérêts et charges assimilés N : -81,894
Revenus des titres à revenu variable N : 536 N-1 : 351
Commissions (produits) N : 1,057,313 N-1 : 643,317
Commissions (charges) N : -14,888 N-1 :-3,769
PRODUIT NET BANCAIRE N : **1,506,772** N-1: **858,335**
Charges générales d'exploitation N : -212,039 N-1 : -91,451
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION N : **1,294,733** N-1 : **766,884**
Coût du risque N : -1,178,818 N-1 : 1,996
RESULTAT D'EXPLOITATION N : **115,915** N-1: **768,881**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT N : **115,915** N-1 : **768,881**
Résultat exceptionnel N : 0 N-1 : 0
Impôt sur le bénéfice N : 55,270 N-1 : 67,029
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées N : 0 N-1 : 0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE N : **171,185** N-1 : **835,910**
BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.25
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit N : 24,788,477 N-1 : 5,635,127
Opérations avec la clientèle N : 8,729,948 N-1: 6,026,409
Actions et autres titres à revenu variable N :0 N-1 : 0
Participations et autres titres détenus à long terme N : 22,328 N-1 : 12,110
Autres actifs N : 122,673 N-1 : 70,899
Comptes de régularisation N : 74,783 N-1 : 33,558
TOTAL DE L'ACTIF N : **33,738,209** N-1 : **11,778,102**
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits N: 4,188,061 N-1 : 818,106
Autres passifs N : 0 N-1 : 0
Comptes de régularisation N : 1,940,097 N-1: 1,144,744
Provisions pour risques et charges N : 6,586,818 N-1 : 4,244,983
Provisions sectorielle N : 0 N-1 : 0
Dettes subordonnées N : 6,591,072 N-1 : 2, 072,774
Capitaux propres hors FRBG N : **14,432,161** N-1 : **3,497,495**
Capital souscrit N : 2,451,696 N-1 : 1,852,932
Prime d'émission N : 10,536,573 N-1 : 371,855
Réserves N : 1,272,707 N-1 : 436,798
Provisions réglementées N : 0 N-1 : 0
Report à nouveau N : 0 N-1 : 0
Résultat de l'exercice N : 171,185 N-1 : 835,910
TOTAL DU PASSIF N : **33,738,209** N-1 : **11,778,102**
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle N : 234,259,962 N-1 : 66,417,729
dont Engagements contre garantis FEI N : 23,311,938 N-1 : 28,613,823
Le Conseil d'administration

AL26023192

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
du 08/06/2026

La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Meursault : Vigne Bourgogne Côte d'Or Rouge et Coteaux Bourguignon Blanc - Urbanisme : Zone AVP du PLU - 1 ha 49 a 67 ca 'MURGEY DE LIMOZIN' : AZ-0085—0116—0117 - 'LES BASSES GOUTTES' : BC-0073—0074—0075—0076
Les Maillys : Libre – terres, sol et taillis – Urbanisme : RNU - 7 ha 87 a 70 ca 'CHOLONGE' : YB-0055 - 'LES GIROLLES' : ZH-0088 - 'DARINGURE EST' : ZH-0019—0022—0023—0024—0025—0026
Dossier Chaugey, Colmier-le-bas, Villars-santenoge : Objectif : Maintien des fermiers en place
Chaugey : Terres, prés, landes, bois - urbanisme : RNU 155 ha 16 a 23 ca 'LES CHAMPETS' : A-0001—0002—0003—0004—0005—0006—0007 - 'LA COMBE' : A-0030—0031 - 'LAIGUILLOTTE' : A-0008—0010—0017—0018—0019—0020—0024—0025 - 'CHAMPS DES ROISES' : A-0027—0028 - 'SOUS LA FONTAINE' : A-0070 - 'COMBE DE RUCHEROIS' : B-0049 - 'LA PNAUDE' : B-0030—0032—0033—0034 - 'AU DESSUS DE LA CROIX' : B-0057—0058—0059 - 'LA MONTAGNE' : B-0095 - 'LA LUCHEROTTE' : B-0016 - 'PRESMOUTS' : B-0018—0019—0022—0023 - 'LA COTE CHARLES' : B-0014—0098 - 'DERRIERE LES MEIX' : C-0146 - 'COMBE AU SAINT' : C-0089—0090 - 'COTESOLMON' : C-0141 - 'SUR LE CHARMOY' : C-0020—0021 - 'PRES DU VEAU' : C-0053—0054—0056—0057—0058—0059 - 'DERRIERE LA CARRIERE' : C-0075 - 'LE BRAS SAINT ANTOINE' : C-0035—0036—0037 - 'LES PLAINES' : C-0070 - 'CHAMPS DE BOUTS' : C-0028 - 'SUR LES ECLOUOTTES' : C-0102
Colmier-le-Bas (52) : parcelles boisées - urbanisme : RNU 45 a 80 ca 'LE VAL DE LIGNE' : ZD-0033—0037
Villars-Santenoge (52) : Terres, landes - Urbanisme : RNU 3 ha 25 a 85 ca 'COMBE DE PREMOU' : ZH-0028—0092—0093—0169
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/06/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023215

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 5 mai 2003, Madame Noëlle Micheline MARTIN, en son vivant agent technique, demeurant à LONGCHAMP (21110) 18 rue du Lycée, née à VARANGES (21110), le 11 décembre 1944, ayant conclu avec Monsieur Jean Marc FRELIH un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision, le 29 avril 2010, enregistré à la mairie de DIJON le 29 avril 2010, décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 19 février 2026.
A consenti un legs universel
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clémence BAILLY, Notaire Associé de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil, le 24 mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maitre Clémence BAILLY, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023179

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Clara SANCHEZ FERREIRA, notaire associée de la SAS «JOUFFROY & FILEAS», office notarial n°21086, situé à DIJON (21000), 43 rue Elsa Triolet - Parc d'activités Valmy, le 3 juin 2026, Monsieur Ilir SINANI et Madame Célia Annie PROCHWIEZ, demeurant ensemble à FONTAINE-LES-DIJON (21121), 1, rue des frères paquet,
Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code Civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice en l'office notarial où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

AL26023228

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VOCALIB DÉVELOPPEMENT
SASU au capital de 10?000 €
Siège social :
46 rue Alphonse de Lamartine,
21600 Longvic
SIREN 951 375 807 – RCS Dijon

Par décision de l'associé unique en date du 31 décembre 2025, les comptes de liquidation ont été approvés et la clôture des opérations de liquidation a été prononcée à la même date.
Le liquidateur, Monsieur Muriel HENNEQUIN, demeurant 46 rue Alphonse de Lamartine, 21600 Longvic, a été déchargé de son mandat.
Le siège de liquidation est fixé au 46 rue Alphonse de Lamartine, 21600 Longvic.
Les actes seront déposés au RCS de Dijon.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26023157

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

NOVARYS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 8C Rue Morel Retz, 21000 DIJON
Aux termes d'un acte sous signature électronique privée du 03/06/2026 , il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NOVARYS
Siège : 8C Rue Morel Retz, 21000 DIJON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Achat et revente en vu de la constitution d'une flotte de tout type de véhicules (terrestres à moteur ou non, nautiques, aéronefs...) tout type de remorques ou d'engins tractés ayant pour but la mise à disposition sans chauffeurs contre rémunération desdits véhicules ou autres via des plateformes dédiées
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : David CARDYN, demeurant 8C Rue Morel Retz, 21000 DIJON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL26023170

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société MALOARCA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 365 000 euros,
Durée : 99 ans,
Siège social : 8 rue de la Planchotte, 21850 ST APOLLINAIRE,
Objet social : acquisition, propriété, vente, administration, gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs; réalisation de toutes prestations ou services administratifs, de direction,
La gérante est Madame Maud CHÂTÉ, demeurant 8 Rue de la Planchotte 21850 ST APOLLINAIRE.
Pour avis - La Gérance

AL26023198

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DES BEAUREGARDS
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 273 800 Euros
Siège social : 7 bis rue des Ecoles
58400 MESVES-SUR-LOIRE
RCS NEVERS - N°328 180 302

Suivant délibération d'AGE du 1er juin 2026, les associés ont agrée à effet du même jour la démission de gérance de Mme Carole LESAGE-GUYON.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26023110

Notaires

LEXCO NOTAIRES

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCI BPJ
Société civile immobilière
au capital de 204.000 Euros
Siège social : 6 rue Henri Bachelin
58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS
RCS NEVERS 807 909 593

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 7 mars 2026, il a été acté à compter de ce même jour, la nomination de Monsieur Philippe JALLOIS demeurant 2 impasse Marie Curie, 30870 CLARENSAC et de Madame Brigitte JALLOIS demeurant 11 rue de la Somme, 39750 VERNANTOIS aux fonctions deco-gérants, suite aux décès de Monsieur Gilbert JALLOIS le 25 novembre 2022 et de Madame Rénée JALLOIS le 6 mars 2026, et modification des statuts.
Pour avis
La gérance

AL26023156

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI SAINT ANDRE
au capital de 51070,42€
RCS NEVERS SIREN 415 379 726
Siège 15 rue Saint André 58170 LUZY

Par AGE du 14/03/2026, enregistrée au SPFE de Nevers, le 18/03/2026 ref 5804P01 2026N00168, les associés de la SCI SAINT ANDRE ont décidé à l'unanimité, à compter du 14/03/2026
- de transférer le siège social à 10 rue des Remparts 58170 LUZY
- fin des fonctions de Mr Louis MARTIN
- de nommer gérante Mme Emilie Sylvie MARTIN née à AUTUN le 21/08/1982 aux lieu et place de Mr Louis MARTIN
Pour unique insertion
Le gérant

AL26023173

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GFA DOMAINE DE CORCELLE
au capital de 3 000€
RCS NEVERS SIREN 919 697 631
Siège 11 La Gauchère 58170 POIL

Par AGE du 12/09/2025, enregistrée au SPFE de Nevers, le 16/09/2025 ref 5804P01 2025 N 00490, Mme Marianne AIACH, co gérante et associée du GFA a démissionné, à compter du 12/09/2025.
Mme AIACH ne sera pas remplacée.
Pour unique insertion
Le gérant

AL26023174

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Libellule
SCI au capital social de 100 Euros
Siège social : 6 rue de l'enfer
58190 FLEZ CUZY
910 084 599 RCS NEVERS

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 Mars 2026, le siège social a été transféré au 7 Route de Corbigny 58190 FLEZ CUZY à compter de cette date.
Mention au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26023193

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du 29/05/2026 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement NIEVRE le 01/06/2026 dossier 202600009106 référence 5804P01 2026 A 00318
VENDEUR : - Madame Sophie THEPENIER demeurant à POUGUES-LES-EAUX (Nièvre) - 289, Rue du Chazeau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 538 354 788
ACQUEREUR : - La société LOMABBY, SARL au capital de 2.000euros dont le siège social est à GARCHIZY (Nièvre) - 47, Rue de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 104 566 187
DESIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce et artisanal de coiffure mixte et vente de produits cosmétiques sis et exploité à GARCHIZY (Nièvre) - 4, Rue Francis Bar, sous le nom commercial et l'enseigne « A.T. TIFS » pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 538 354788
PRIX : 50.000 euros
JOUISSANCE : le 1er juin 2026
OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet NOVO CONSEILS sis à NEVERS (Nièvre) - 15, Rue Adam Billault, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis

AL26023184

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 03/08/2021, Mr Bernard REMOND, célibataire, demeurant à LUZY (58170) 5-7 avenue Hoche, né à SEMELAY (58) le 26/09/1938, décédé à LUZY (58) le 15/12/2025, a institué des légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 26/03/2026 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de Nevers.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL260231

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

AUCLAIR Sandra - RCS Nevers 800 647 133 - librairie, papeterie, vente et achat de livres, articles de papeterie, carterie, fournitures scolaires, articles destinés aux loisirs créatifs, articles cadeaux, fournitures et matériels de bureau - 2 place du 8 Mai 1945 58170 Luzy. Jugement en date du 01/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL26023162

MATHIEU Jean-Claude - travaux peinture et platrerie - 2 rue de Bel Air 58470 Magny-Cours. Jugement en date du 01/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26023163

NOGUEIRA MARQUES Ana - RCS Nevers 892 594 409 - débit de boissons, bimbeloterie, confiserie, carterie, restauration rapide, dépôt de pains et point chaud pour cuisson du pain, alimentation, dépôt de gaz, tabac et tous articles s'y rapprochant. - 27 rue St-Jacques de Compostelle 58420 Guipy. Jugement en date du 01/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26023164

GOBARD-THOMAS - RCS Nevers 888 966 843 - boulangerie, pâtisserie, viennoiserie confiserie, glaces, sandwicherie et plats préparés, traiteur, boissons chaudes et froides, salon de thé. acquisition et l'exploitation de tous biens immobiliers, mobiliers, fonds de commerce sous toutes formes commerciales et notamment par voie d'acquisition, de location, de création, de franchise, de toutes activités et fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie - 28-30 boulevard de la République 58120 Château-Chinon(Ville). Jugement en date du 01/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26023165

C.O.M - RCS Nevers 887 833 549 - bar restauration - 73 rue Camille Barrere 58400 La Charité-sur-Loire. Jugement en date du 01/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26023166

L'IDYLLE EN MER - RCS Nevers 921 586 905 - fabrication et vente de plats à emporter ambulante - vente de boissons alcoolisés ou non - organisation de manifestations et d'événements - restauration rapide et traditionnelle - 11 rue du Rivage 58000 Nevers. Jugement en date du 01/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26023167

SOUMARWA - RCS Nevers 948 011 226 - les activités de traiteur, rôtisserie, épicerie (sans vente de boissons alcoolisées), la préparation à caractère artisanal de produits à base de viande ou d'abats et de charcuteries, associée à la vente au détail des produits préparés et notamment sur internet. - 47 bis rue Henry Bouquillard 58000 Nevers. Jugement en date du 01/06/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL26023168

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Sauvigny-les-Bois (58) 2 ha 60 a 80 ca 'BOISLAMBERT' : B-0076
Cmne de Mhère (58) 1 ha 99 a 90 ca 'LE PLESSIS VERNAY' : D-0144—0147—0150 - 'BEAUREGARD' : D-1310
Cmne de Tracy-sur-Loire (58) 8 ha 93 a 36 ca 'LA GABILLAUDERIE' : A-0823—0827—0828 - 'LES GRANDES HATES' : A-0785—0786—0791—0792—0804—0818—0819—0820 - 'LES CHAMPS BILLARD' : A-0973—0974—0979—0980—1805ZB-0010—0011 - 'LES GRANDES PIECES' : ZB-0027—0028—0029—0078 - 'LES LEVEES' : ZC-0034—0035—0036—0037—0040
Et par extension Cmne de Saint-Andelain (58) 2 ha 98 a 80 ca 'BREUGNON' : ZE-0012
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/06/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023195

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

Office Notarial du Val Charitois

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du date du 19 avril 2018, Madame Madeleine Mary-Blanche PENEVEYRE, retraitée, demeurant à VARENNES-LES-NARCY (58400) EHPAD Le Champ de la Dame Rue des Écoles PASSY LES TOURS, née à POUGUES-LES-EAUX (58320) le 24 août 1932, veuve de Monsieur André Marie Joseph Adrien Alfred JOMIER, décédée à VARENNES-LES-NARCY (58400) le 30 mars 2026, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Julie MICHELOT, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, le 4 juin 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me Julie MICHELOT, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS (58000), de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023200

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N°2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 14 janvier 2020 Madame Solange Bleuette Marcelle COUTURIER a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre) 24 rue Marié-Davy, le 30 avril 2026 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023207

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130)
1, rue Plouzeau

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suite au décès de Monsieur Alain Armel Pierre André LUSURIER, demeurant à GUERIGNY (58130), 3 rue Barbé.
Célibataire.
Né à JOUY (28300), le 8 décembre 1953.
Décédé à GUERIGNY (58130), le 2 janvier 2026. Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130), 1, rue de Plouzeau est chargée du règlement de la succession. Il existe un testament olographe en date du 14 décembre 2015 contenant un legs universel ayant fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description en date du 25 février 2026 duquel il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de NEVERS, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament .
Pour avis.

AL26023226

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL EURO FINANCES CONSEILS

512, rue Saint Just
58600 GARCHIZY
RCS Nevers 414 497 370

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 05/06/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 05/06/2026 conformément aux dispositions statutaires. M. Didier Laroute demeurant 512 rue Saint Just 58600 GARCHIZY a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'ensemble des opérations pour radier la société et protéger les droits des associés. Le siège de liquidation est fixé au siège social.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26023218

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL RH FORM'ACTION

512 rue Saint Just
58600 GARCHIZY
RCS Nevers 510 126 071

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 05/06/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 05/06/2026 conformément aux dispositions statutaires. M. Didier Laroute demeurant 512 rue Saint Just 58600 GARCHIZY a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'ensemble des opérations pour radier la société et protéger les droits des associés. Le siège de liquidation est fixé au siège social.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26023219

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MAILLARD

SCI en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social : 8 rue des Coppes
58160 DRUY PARIGNY
529 601 940 RCS NEVERS

Aux termes de l'Assemblée Générale du 6 mai 2026, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Michel MAILLARD demeurant 5 rue du buisson prêtre 58300 SOUGY SUR LOIRE de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 6 novembre 2025.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL26023185

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LABORATOIRE D'ART DENTAIRE COLLONGE

EURL
au capital de 7.622,45 euros
18 Bis boulevard du Docteur Galvaing
58300 DECIZE
403 638 398 RCS NEVERS

Le 30/05/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/05/2026. Monsieur Hervé COLLONGE demeurant 640 rue du Docteur Jean Pidoux 58320 POUGUES LES EAUX, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 640 rue du Docteur Jean Pidoux 58320 POUGUES LES EAUX.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26023209

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

AMBRE
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue de la Fontaine, «Trinay», 58210 MARCY
Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARCY du 26/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : AMBRE
Siège social : 2 rue de la Fontaine, «Trinay», 58210 MARCY
Objet social : l'acquisition de tous immeubles immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. et Mme AUCOIN Nicolas et Emilie, demeurant 2 rue de la Fontaine, Trinay, 58210 MARCY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26023072

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30/05/2026, il a été constitué une Société Civile dénommée : OPH VV
Objet social : La Société a pour objet :
- La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés,
Siège Social : 9, route de Paris 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Capital Social : 1 500 euros
Gérance : Monsieur Akram GRHER demeurant 38, rue d'Estutt de Tracy -Nevers, Nièvre
Agrément des Cessions de Parts Sociales : 13-1 : majorité des 2/3.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis.

AL26023114

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : JL IMMO ;
Siège social : 53 E, route de Trangy – 58000 SAINT ELOI ;
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
Durée de la Société : 99 ans ;
Capital social : 1 000 € ;
Gérance : M. Luc OSBERY dt à SAINT ELOI (58) – 96, Route de Trangy ;
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL26023197

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Marmaudry
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Place de l'Eglise, 58220 CESSY LES BOIS
RCS NEVERS
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CESSY LES BOIS du 04.06.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : Marmaudry
Siège : 14 Place de l'Eglise, 58220 CESSY LES BOIS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'activité d'organisation en évènement de tous genres ;
Le consulting en communication et stratégie événementielle ;
La location et la vente de tout matériel nécessaire à l'organisation et à la tenue d'évènement en tous genres ;
La location de courte durée en meublée de tourisme ;
L'activité de conciergerie en location de courte durée touristique ;
La restauration sur place et à emporter ;
L'activité de débit de boisson;
La tenue d'un commerce d'épicerie fine, dépôt de pain et relais colis ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Madame Marcella MAUDRY, demeurant 1 Route des Carrés, 58220 CESSY-LES-BOIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
La Présidente

AL26023199

YONNE

// MODIFICATION

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GROUPE ENJOY
Société par actions simplifiée au capital de 1.000€
Siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 918 704 933
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 4 mai 2026, Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, a été désigné en qualité de directeur général.
Mention en sera faite aux RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

AL26023182

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30/05/2026, l'Associé Unique de la SARL A.J LOCATION, au capital de 40 000 €, dont le siège social est fixé avenue des Fonderies de Pont à Mousson 89100 ST DENIS, immatriculée au RCS de SENS n° 483 511 085, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 40 000 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité des voix des associés. Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par M. Antonio NENO CORDEIRO. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M.Antonio NENO CORDEIRO, demeurant 20 rue de la Mal Ecluse 89100 COLLEMMIERS.
Pour avis, la Gérance.

AL26023201

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2026-0081 du 12 mai 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande de deux permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque,porté par la SAS TotalEnergies Renouvelables France,d'une emprise de 40,88 ha au sol et d'une puissance de 16,16 MWc, sur le territoire de la commune de CRUZY-LE-CHÂTEL.
Cette enquête se déroule en mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL, siège de l'enquête, pendant 32 jours consécutifs, du lundi 08 juin2026 (9 h) au jeudi 09 juillet 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnementale et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale.
Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Madame Sylvie LAFORGE est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Madame Catherine SEMBLAT recevra, en personne, au sein de la mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- lundi 08 juin 2026 de 09 h à 12 h
- jeudi 18 juin 2026 de 14 h à 17 h
- jeudi 02 juillet2026 de 09 h à 12 h
- jeudi 09 juillet de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-cruzy-le-chatel@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Catherine SEMBLAT,commissaire enquêtrice, à la mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque /Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre(Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice en Préfecture, en mairie de CRUZY-LE-CHÂTEL, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Alexandra GARRIGUES, Cheffe de projets EnR pour la SAS TotalEnergies Renouvelables France - 38, Avenue Françoise Giroud - 21000 DIJON - Email :alexandra.garrigues@totalenergies.com

AL26022884

// MARCHÉS PUBLICS

APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1-Identification de l'organisme qui passe le marché :
SIVOS DES PORTES DU MORVAN
représenté par son Président, Monsieur Martial RENAULT
SIVOS DES PORTES DU MORVAN
4 rue de la Cure
89 200 MAGNY
Tél : 03.86.33.11.31
E-mail : sivosdesportesdumorvan@orange.fr
2-Objet du marché :
Construction de bâtiments modulaires, extension du préau existant, et aménagement du restaurant scolaire.
Le marché comporte cinq lots :
LOT N°1 – GROS ŒUVRE, TERRASSEMENTS, RÉSEAUX ET ABORDS EXTÉRIEURS
LOT N°2 – CONSTRUCTIONS PREFABRIQUEES MODULAIRES
LOT N°3 – OSSATURE-CHARPENTE BOIS-COUVERTURE-BARDAGE PREAU
LOT N°4 – PLOMBERIE
LOT N°5 – ELECTRICITE
3-Procédure de passation :
Marché à Procédure Adaptée, passé en application du Code de la Commande Publique (article L 2123-1)
4-Nature du marché :
Marché public de travaux
LOT N°1 - GROS ŒUVRE, TERRASSEMENTS, RÉSEAUX ET ABORDS EXTÉRIEURS – Code CPV 45223220-4LOT N°2 – CONSTRUCTIONS PREFABRIQUEES MODULAIRES – Code CPV 45223810-7
LOT N°3 – OSSATURE-CHARPENTE BOIS-COUVERTURE-BARDAGE PREAU – Code CPV 45261100-5
LOT N°4 – PLOMBERIE – Code CPV 45330000-9
LOT N°5 – ELECTRICITE – Code CPV 45311200-2
5-Date prévisionnelle de démarrage des travauxLa période de préparation devrait démarrer semaine 34/2026.Les travaux devraient démarrer semaine 38/2026.
6-Durée d'exécution du marché :
La durée prévisionnelle globale de l'opération est fixée à sept (7) mois.
La période de préparation de quatre (4) semaines est comprise dans le délai global d'exécution.
Les délais d'exécution propres à chaque lot s'insèrent dans ce délai d'ensemble.
7-Financement et paiement :
Emprunts et subventions.
Paiement par mandat administratif.
8- Retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :
Par voie électronique : sur la plateforme de mise en ligne de l'Avis de publicité
Plateforme de dématérialisation de l'ARNIA : **https://www.ternum-bfc.fr**
9-Visite obligatoire sur le lieu d'exécution :
rue des écoles - 89200 MAGNY
Les visites sur site dont l'adresse est indiquée ci-dessus auront lieu aux dates suivantes :
- une visite le mercredi 10 juin 2026 à 09h,
- une visite le mercredi 17 juin 2026 à 09h,
- une visite le mercredi 24 juin 2026 à 09h.
10- Contenu du dossier d'offre :
- l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes
- la décomposition des prix globaux et forfaitaires (DPGF)
- le mémoire justificatif détaillé (pièces constitutives listées dans le règlement de la consultation)
- le mémoire vert - environnemental
- le certificat de visite
11-Date et heure limites de réception des offres :
06 juillet 2026 à 12 heures 00
12-Durée de validité des offres :
A partir de la date limite de remise des offres : cent cinquante (150) jours.
13-Critères d'analyse :
- Le critère prix : noté sur 50 points
- Comparaison avec « l'offre la moins-disante» (notée sur 20 points)
- Comparaison avec la « moyenne des offres » (notée sur 30 points)
- Le critère valeur technique : noté sur 40 points
- Expertise du candidat (notée sur 10 points)
- Compétences et moyens humains (notée sur 15 points)
- Caractéristiques opérationnelles (notée sur 15 points)
- Le critère vert – environnemental : noté sur 10 points
- Politique environnementale de l'entreprise (noté sur 3 points)
- Caractéristiques environnementales de l'offre (noté sur 7 points)
14-Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue d'Assas -21000 DIJON
15-Modalité de transmission des candidatures et des offres :
Les candidats transmettent leur offre en ligne par téléchargement sur la plate-forme de dématérialisation : https://www.ternum-bfc.fr.
Seule la réponse électronique est autorisée.
16-Envoi facultatif d'une copie de sauvegarde
La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé portant les mentions obligatoires (se reporter au règlement de la consultation) et l'adresse suivante : Mairie de Magny, 4 rue de la Cure, 89200 MAGNY.
17-Date de mise en ligne du présent avis :
04 Juin 2026

AL26023183

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, location ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BRANNAY : vente et location de terres libres après récolte 2026 avec matériel et DPB à reprendre :
-15 ha 68 a 01 ca - DPB à 100 € /Ha - 'RU CREUX' : A - 0786 - 'LES MOUX' : B - 0230 - 'LE VILLAGE' : ZE – 0005 - 'L ARPENT ROUGE' : ZH – 0184 – 0186 - 'VALLEE AUX DENIS' : ZI – 0046 – 0048 - 'LES MARTINS-OUEST' : ZK – 0052 – 0055 – zonage : zones A et N du PLU.
-3 ha 47 a 75 ca – location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/09/2026 – DPB à 100 € /Ha - 'MOULIN BONNEAU' : ZK – 0048 - 'LES MARTINS-OUEST' : ZK – 0059 – 0169 - 0192 - zonage : zones A, N et N/U du PLU.
-4 ha 44 a 35 ca – location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/09/2026 -DPB à 100 € /Ha - 'MOULIN BONNEAU' : ZK – 0188 – zonage : zone N du PLU.
- 3 ha 03 a 50 ca – location par le biais d'un bail rural d'une durée de 9 ans à compter du 01/09/2026 - DPB à 150 € /Ha - 'VALLEE AUX DENIS' : ZI – 0047 – zonage : zone A du PLU.
COULANGES LA VINEUSE – bois taillis, terre en partie occupé - 25 a 22 ca - 'REVERS DE VAROUX' : ZM - 0516 - 'REVERS DU GROIS' : ZM – 0224. zonage : RNU.
POURRAIN - terre - fonds occupé - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir les parcelles qu'il exploite, la SAFER attribuera les biens à un bailleur afin de le maintenir en place - 7 ha 56 a 00 ca - 'LES PINABEAUX' : ZC – 0096 – 0097 – 0098 – 0099 - 0100 - zonage : zone A du PLU.
SAINT PÈRE – bois taillis, landes, terres -74 a 33 ca - 'VIGNES DE LA GARENNE' : B – 0616 – 0701 – 0727 – 0735 - 0741 - 'LA CORVEE' : ZE - 0066 - 'LES ARPENTS' : ZN – 0013 - 0015 – zonage : zones A et N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/06/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023227

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 9 janvier 2024, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 16 mai 2026.
Monsieur Michel Maurice Camille HOUY, retraité, demeurant à Sens (89100), EHPAD VERMIGLIO– 53 rue Bellocier.
Né à Nemours (77140), le 2 octobre 1950.
Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité retraité.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à Sens (89100), le 10 mars 2025.
A institué pour son légataire universel l'Association dénommée « Comité Français pour l'UNICEF », association déclarée, dont le siège social à Paris (6ème), 3 rue Duguay-Trouin, identifiée sous le numéro SIREN 784.671.695 et déclarée à la préfecture de Paris.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament, a été reçue par le Tribunal de Sens, le 21 mai 2026.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal Judiciaire, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de Me Emmanuel ARNAUD, Notaire, 28 avenue Georges Pompidou, 89100 Sens, Notaire chargé du règlement de la succession de Monsieur Michel HOUY.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

AL26023159

Notaires

SELAS Maître Caroline BRISSON,
Notaire à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL

Art 1007 du Code Civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n°2016-15-47 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 18 juillet 2025, Monsieur Marc Eric GEOFFROY, demeurant à AUXERRE (89000) 5 allée du Foulon, né à NEVERS (58000), le 29 octobre 1969, décédé à AUXERRE (89000), le 20 février 2026.
A institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE (89000), 18-20 Bd du 11 novembre, CRPCEN 89003, le 27 mai 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Le certificat de réception dudit PV a été reçu par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, le 1er juin 2026.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire susnommé, dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de l'expédition du PV d'ouverture et de description de testament et de la copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire.

AL26023191

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : CAREVECO

Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 80 000 euros.
Siège social : 8 Rue des Petits Près
89100 SAINT DENIS-LES-SENS.
803290576 RCS de SENS.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société . Madame Evelyne SEBILLAULT, demeurant 8 Rue des Petist Près 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
La liquidatrice

AL26023117

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES EPINETTES

EARL en liquidation à capital variable,
au capital plancher de 7 622,48 €
Siège social : la Champagne
89150 SAINT-VALERIEN
414 760 595 RCS SENS
Liquidatrice : Mme Janine MIREUX épouse MATIGNON - la Champagne
89150 SAINT-VALERIEN

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2026, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, la liquidatrice.

AL26023150

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

DU GARMENTOIS
SCI au capital de 1 524,50 €
Siège social : la tuilerie
89100 COLLEMIERS
RCS SENS 390 999 415

L'assemblée générale extraordinaire du 20/05/2026 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/05/2026. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame BARRE Martine, demeurant la tuilerie, 89100 COLLEMIERS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SENS.

AL26023160

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ART'TIF

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 rue Charles de Foucault
89 000 AUXERRE
Siège de liquidation :
4 Allée de Beschereau 89000 AUXERRE
504 576 281 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 4 mai 2026, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin

ANNONCES LÉGALES



TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de l'entrepreneur individuel Monsieur Eric Edmond Gabriel LOISON 45 Route d'Auxerre 89470 Monéteau (travaux de plâtrerie). SIREN 422917856. CIP 5095. Date de cessation des paiements : 11/05/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023129

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant l'extension de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de l'EARL DOMAINE LIONEL ET SEVERINE JACQUET (RCS AUXERRE 440.782.266) à ses dirigeants, Monsieur Lionel et Madame Sévrine JACQUET 7, Rue du Beugnon 89530 Chitry.

AL26023130

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS SSITEK 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 794297002. CIP 4741.

AL26023131

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'EIRL KAVACIUK Frédéric 3 place de l'Eglise 89520 Sainte-Colombe-Sur-Loing. RCS Auxerre 901346627. CIP 4772.

AL26023132

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique AL2M 6 rue Léon Serpollet 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 432043461. CIP 4655.

AL26023133

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique EURL STEPHANE LORENZINI 5 route d'Etrée 89200 Magny. RCS Auxerre 444123681. CIP 4975.

AL26023134

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entrepreneur individuel Monsieur Patrick DENIS 8 Allée des Palmes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 409250388. CIP 5001.

AL26023135

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique HYDRO BE 1 ETRE 9 avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89000 Auxerre. RCS Auxerre 883866899. CIP 5010.

AL26023136

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS ENTREPRISE AUXERROISE DE BATIMENT 2 allée de Vaucorbon Zone d'Activités des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 382799781. CIP 3566.

AL26023137

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS AERO SERVICES RESTAURATION ROUTE D'APPOIGNY - Aéroport d'Auxerre - Hangar Nord 89380 Appoigny. RCS Auxerre 537412348. CIP 4969

AL26023138

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl Aztech-Formation Pépinière d'entreprise de l'Auxerrois 105 rue des Mignottes CS 20259 89000 Auxerre. RCS Auxerre 819184557. CIP 4944.

AL26023139

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'EIRL DAUGRAIN Angélique 6 rue des Écoles 89800 Maligny. RCS Auxerre 901616821. CIP 4947.

AL26023140

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entrepreneur individuel Madame Morgane BLOYER 9 Rue des Pâquerettes 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 893047613. CIP 4949.

AL26023141

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique ROTHÉ FERMETURES Z I du Bel Air 89400 Cheny. RCS Auxerre 340876473. CIP 4708.

AL26023142

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans au profit de la SAS à associé unique TRANSPORTS AB89 EXPRESS 10 ter route de Vallan 89000 Auxerre (transports publics routiers de marchandises). RCS Auxerre 849771431. CIP 4913. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL26023143

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 01/06/2026 convertissant la procédure de sauvegarde en redressement judiciaire au profit de l'exploitant agricole Monsieur Cédric JEANDEAUX 6 rue de la Malrue 89520 SAINT EN PUISAYE (culture de céréales). SIREN 499899912. Administrateur : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Mandataire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre. CIP 5004

AL26023144

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 03/06/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique SAGEC AVALLON 20 rue Carnot 89200 Avallon (Expert-Comptable.). SIREN 979831724. CIP 5096. Date de cessation des paiements : 10/04/2026. Administrateur judiciaire: la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023151

Jugement du Tribunal de Commerce de Sens en date du 02/06/2026, ouvrant une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SASU ACTIF EMS AUXERRE 13, Avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre (centre de remise en forme par électrostimulation). RCS SENS 981 694 391. Date de cessation des paiements : 15/01/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL Société Archibald 1 Boulevard de l'Epée 89100 Sens, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023172

2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Sophie LOYRAUX, demeurant 4 Allée de Beschereau 89000 AUXERRE, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Allée de Beschereau 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des Activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023216

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution
Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 23 mai 2026, à AVALLON.
Dénomination : DYLAN ROBERT.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 58 B Rue de la Liberté, 89200 SAUVIGNY-LE-BOIS.
Objet : La société a pour objet :
- L'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés ; exceptionnellement la vente des immeubles appartenant à la société,
- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,
- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisses, avec ou sans garanties hypothécaires, destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres, à faire dans les immeubles de la société, - Eventuellement, le cautionnement au profit de ses associés, - Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 100 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés.Toutes les autres cessions à titre onéreux ou à titre gratuit sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Dylan ROBERT, demeurant 1 rue de l'Ecole, Vassy, 89200 ETAULE.
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
La Notaire.

AL26023154

Hervé CHANTIER
Notaire
5 rue du Professeur Mocquot
89380 APPOIGNY
(Yonne)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 1er juin 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI ELEONORE
Siège social : BUSSY EN OTHE (89400) 1 rue Saint Jean.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement. La possibilité par la société de loger ses associés à titre gratuit.
Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Monsieur Jérémy DELLIER la somme de neuf cents euros (900 EUR). Madame Isabelle DELLIER la somme de cent euros (100 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier GERANT : Monsieur Jérémy DELLIER demeurant à BUSSY EN OTHE (89400) 1 rue Saint Jean.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
Le notaire.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL26023171

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juin 2026, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :
Dénomination sociale : SCEA DE SAINT HUBERT.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil et par les décrets pris pourl eur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 504 000,00 €.
Siège social : 24 rue du Faubourg – 89310 CHÂTEL-GERARD.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 503 610,39 € et de numéraire pour un montant de 389,61 €.
Gérant : M. Thomas MONNOT, demeurant à CHÂTEL-GERARD (89310), 9 rue d'Annoux.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL26023204

Hervé CHANTIER
Notaire
5 rue du Professeur Mocquot
89380 APPOIGNY
(Yonne)

AVIS DE CONSTITUTION

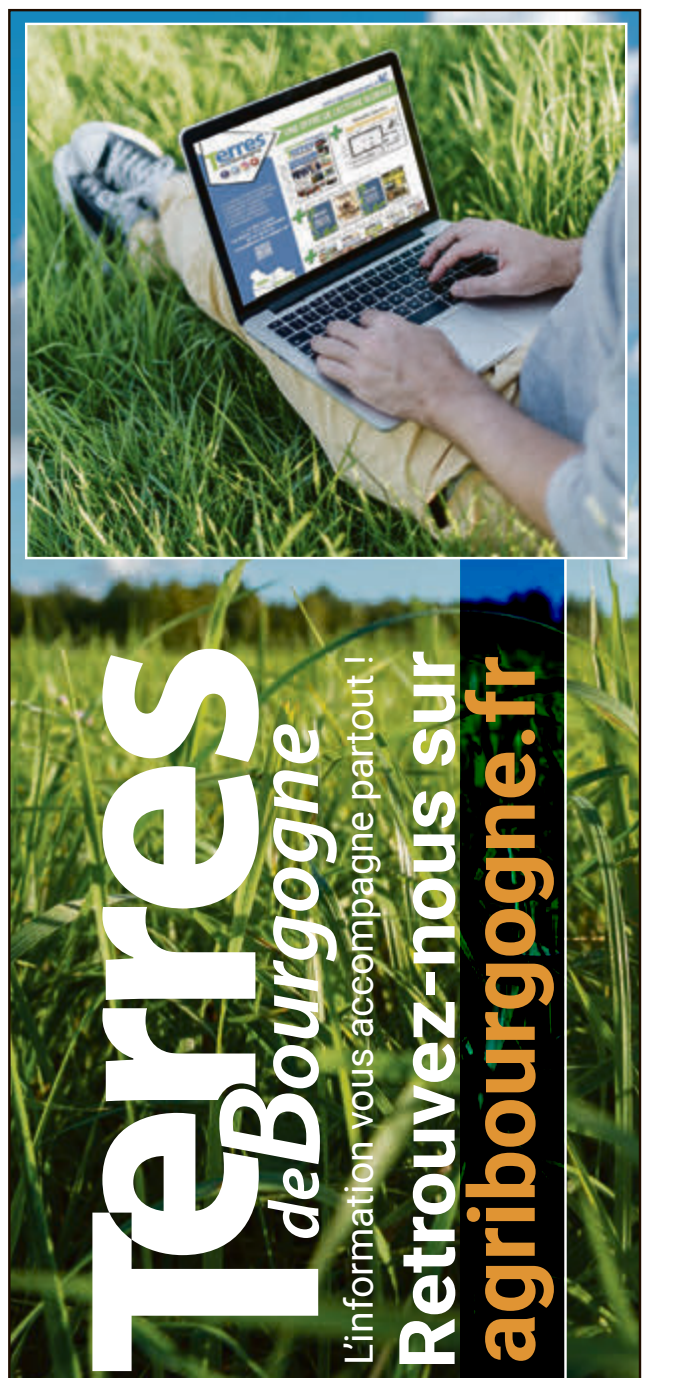
Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 5 juin 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI HEXAHOME.
Siège social : BASSOU (89400) 3 rue de l'Abreuvoir.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Monsieur Bertrand DENIS la somme de deux cents euros (200 EUR). Madame Angélique GILBERT la somme de deux cents euros (200 EUR). Monsieur Célestin DENIS-DUREY la somme de deux cents euros (200 EUR). Madame Noémie FRANCISCO la somme de deux cents euros (200 EUR). Monsieur Baptiste POIRETTE la somme de deux cents euros (200 EUR). Monsieur Valentin POIRETTE la somme de deux cents euros (200 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premiers CO-GERANTS : Monsieur Bertrand DENIS demeurant à BASSOU (89400) 3 rue de l'Abreuvoir. Madame Angélique GILBERT demeurant à BASSOU (89400) 3 rue de l'Abreuvoir. Monsieur Célestin DENIS-DUREY demeurant à VAL D'OUST (56460) 13 rue René Descartes. Madame Noémie FRANCISCO demeurant à VAL D'OUST (56460) 13 rue René Descartes. Monsieur Baptiste POIRETTE demeurant à BASSOU (Yonne) 3 Rue de l'Abreuvoir. Monsieur Valentin POIRETTE demeurant à BASSOU (Yonne) 3 Rue de l'Abreuvoir.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL26023208

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 juin 2026, à VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE.
Dénomination : SOSSAI IMMO.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 12 Route de Bagneaux, 89190 VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE.
Objet : L'acquisition, la construction, l'aménagement, la mise en valeur, la vente, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher à cet objet.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1 000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : La cession des parts sociales doit être constatée par écrit. La cession n'est opposable à la société qu'autant qu'elle lui aura été signifiée par acte extra judiciaire ou qu'elle aura été acceptée par elle dans un acte authentique en application de l'article 1690 du code civil. La cession des parts sociales est rendue opposable à la société par transfert dans un registre spécial dénommé registre des associés établi et obligatoirement tenu conformément aux dispositions de l'article 51 du décret 78-704 du 3 juillet 1978. Au vu d'une copie de l'acte de cession certifiée conforme par le cédant, il sera établi un nouveau feuillet pour le nouvel associé comportant les mentions prévues à l'article 51 du décret précité. Elle n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de cette formalité et après publication conformément à la loi. Les cessions de parts entre associés, les cessions de parts entre ascendants et descendants d'un associé et, le cas échéant, les cessions entre conjoints et partenaires avec lesquels ont été conclus un pacte civil de solidarité interviennent librement. Toutes les autres cessions n'interviennent qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions pour les décisions extraordinaires..
Gérant : Madame Hélène SOSSAI, demeurant 12 Route de Bagneaux, 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
Gérant : Monsieur Julien SOSSAI, demeurant 12 Route de Bagneaux, 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
La société sera immatriculée au RCS SENS.

AL26023211



Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// FESTIVITÉS

58 Rendez-vous à Cercy-la-Tour... de France

La petite localité nivernaise se prépare au passage du Tour de France, prévue le 16 juillet. Là-bas on est bien décidé à profiter au maximum de l'exposition médiatique apportée par la Grande Boucle pour mettre en avant les savoir-faire locaux, notamment dans le domaine de l'élevage.

Le 16 juillet est déjà une date marquée d'une pierre blanche à Cercy-la-Tour. La petite commune du sud Nièvre est sur le trajet de l'étape du Tour de France reliant le circuit automobile de Nevers-Magny-Cours à Chalon-sur-Saône, en Saône-et-Loire. Et elle compte bien profiter au maximum de l'exposition médiatique qui l'accompagne. Depuis février, comme l'explique Frédéric Renaud, président du Comité des foires cercysois, de nombreux bénévoles réfléchissent à la conception et la réalisation de l'événement « Cercy Terre d'élevage », centré sur le passage de la course cycliste, mais permettant aussi de mettre en lumière les savoir-faire et les acteurs économiques locaux. Dans cet objectif, le comité des foires n'est pas seul : le Haras de Cercy et Interbev (l'interprofession regroupant tous les métiers de la viande, des éleveurs aux distributeurs), se sont associés à cette volonté. *« Le Tour de France, c'est rare !* explique Frédéric Renaud, *nous voulons donc nous associer à cet événement exceptionnel, pour mettre en avant nos belles réussites dans le milieu de l'élevage. On espère aussi attirer des gens de la boucherie, avec le CFA de Marzy qui est un bel outil de formation à ces métiers… »* L'évènement prendra place à la Croix de Vauilly, à l'endroit où, chaque année, le Comité des foires organise la Fête de l'Élevage. L'étape du Tour sera retransmise sur grand écran et le site concentrera tous les acteurs de ce rendez-vous festif.

En présence de Bernard Hinault

Le 16 juillet, la caravane du Tour de France est annoncée aux environs de 13 heures à Cercy-la-Tour et le peloton lui-même devrait traverser la commune vers 15 heures. Une grande dégustation de viande gratuite est programmée, en collaboration avec Interbev (Emmanuel Bernard, éleveur et président de la section bovine d'Interbev, est un « local »). À cela s'ajoutera un repas faisant la part belle aux productions locales. De nombreuses animations (tombola…) jalonneront cette journée mais le public aura aussi la possibilité de rencontrer Bernard Hinault, évidemment présent au titre de son glorieux passé cycliste, mais aussi parce que l'homme a lui-même été éleveur de bovins charolais, par le biais du Haras de Cercy. Jérôme Raymond, chef cuisinier de La Table de Jérôme, à Luzy, sera également de la partie, pour présenter sa façon de travailler les produits locaux. *« On a des choses plutôt sympas à présenter,* précise Frédéric Renaud, *et je ne désespère pas qu'on puisse attirer l'attention de France Télévision pour un reportage ! »* En tout cas, dans la grande tradition des images du Tour de France, l'inscription « Cercy Terre d'Élevage », visible depuis le ciel et réalisée avec des pneus, devrait être installée dans un champ, avec le concours de l'entreprise de transports Cassier. Cette même entreprise a, par ailleurs, réalisé une remorque aux couleurs de « Cercy Terre d'Élevage » . Enfin, le Comité des foires va faire imprimer une bâche de 20 mètres sur 6 portant elle aussi cette inscription. Si, avec cela, Cercy-la-Tour ne marque pas l'étape Magny-Cours-Chalon-sur-Saône, c'est à désespérer…



En 2021, le passage du Tour de France à Varennes-Vauzelles avait aussi donné lieu à une dégustation de viande locale. Le 16 juillet, Cercy-la-Tour, relèvera le défi.

Berty Robert

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 19, 20 et 21 juin

// La Moisson des Brasseurs

La Moisson des Brasseurs revient pour une 15e édition. Cet événement invite le grand public à découvrir l'univers brassicole régional, à échanger avec les brasseurs et à mieux comprendre les différentes étapes de fabrication de la bière. En Côte-d'Or, quatre lieux participent : Bbandco, 2, rue de la Promenade des Meix à Villaines-en-Duesmois, Brasserie de France, 16 rue Maurice Chantin à Beaune, Les Brassages du Meix, 11 rue en Val Fontaine à Saint-Julien, et 3 Brasseurs, 1, rue du Cap-Vert à Quetigny

www.brasseurs-de-france.com

• 20 juin

// Balade dégustation à Grevrey-Chambertin

Dans le cadre des Estivales de Gevrey-Nuits Tourisme, participez à une balade à partir de 18 heures. Accompagnés par Sandrine, de Clos de Bourgogne, c'est une promenade commentée à travers les vignes qui vous sera proposée, à la découverte des Climats, de la géologie et des secrets des terroirs qui font la renommée de la Côte de Nuits. Au coucher du soleil, vous profiterez d'une dégustation de 4 vins soigneusement sélectionnés, directement au milieu des vignes.

Tarif : 30 euros/personne. Réservation obligatoire sur gevreynuitstourisme.com

• Jusqu'au 28 juin

// Exposition à la Cité des vins de Beaune

La Cité des Climats et vins de Bourgogne vous invite à découvrir une nouvelle exposition dédiée au travail de la vigne et du vin, vue à travers le regard sensible de l'artiste anglo-française SBBoursot. À travers une série de dessins au fusain réalisés au sein de différents domaines, l'exposition met en lumière les gestes du quotidien, de l'hiver jusqu'aux vendanges. Croquis préparatoires et œuvres abouties se répondent pour révéler toute la richesse du processus créatif.

www.citeclimatsvin-bourgogne.com

• Jusqu'au 11 novembre

// Exposition à Arnay-le-Duc

Les plantes aromatiques et médicinales sont l'objet de la nouvelle exposition présentée à la Maison régionale des arts de la table (15, rue Saint-Jacques). Cultivées depuis des millénaires, ces plantes occupent une place majeure dans l'art de soigner et dans celui de cuisiner.

Tous les jours sauf le lundi de 10 heures à midi et de 14 heures à 18 heures. www.musee-artsdelatable.fr. Tarif : 6 euros, gratuit pour les enfant jusqu'à 7 ans.

Nièvre

• 19 juin

// Soirée stand up à La Charité-sur-Loire

Venez découvrir le spectacle de Cyril Rosique « Sans repère », à 20 heures au bar Le Tip's (13, avenue de la Gare) dans lequel il partage avec humour, sincérité et autodérision son voyage à pieds de 600 km, entre la Cathédrale Notre-Dame de Paris et le Mont-Saint-Michel. Un périple qui a bouleversé sa vie. Un stand-up brut, touchant et profondément humain.

Tarif : 10 euros. Réservation : 07 60 80 07 78

• Samedi 19 juin

// After work dégustation à Pougny

« Quel amateur des Coteaux du Giennois êtes-vous ? » c'est la question qui est posée à celles et ceux qui participeront à cet événement, au Domaine de Villargeau (3, Voie romaine), à 18 heures. Organisé par l'office de tourisme Bourgogne Coeur de Loire, il propose une soirée conviviale autour des vins des Coteaux du Giennois. Au programme : initiation aux bases de la dégustation, jeux sensoriels autour des arômes des vins, découverte des terroirs et de l'appellation Coteaux du Giennois, dégustation commentée de 4 vins accompagnés de crottins de Chavignol.

Tarif : 15 euros

Yonne

• 20 juin

// 7ème édition des Jeunes inter-villages

Le 20 juin prochain, l'association Couleurs de Bourgogne organise la 7ème édition des jeux Inter-villages à Coulanges-sur-Yonne, de 9 heures à 19 heures. A cette occasion, une foire artisanale et gastronomique sera également présente. L'association recherche des équipes de 6 à 8 joueurs.

Inscriptions et informations : couleursdebourgogne@gmail.com - 06 11 89 61 12

• 20 juin

// Lueurs de Vézelay

Cette journée marque pour le département, l'obtention du label Grand Site de France et l'inauguration d'un parvis rénové de la Basilique Sainte-Marie-Madeleine. A cette occasion, l'Agence Yonne Attractivité propose un cortège musical, œuvre collective, banquet partagé, spectacle et bal sous les étoiles. De 8 heures à minuit.

• 26 juin

// Fête de la Saint Cochon

Le 26 juillet prochain, Lucy-sur-Yonne accueille la Fête de la Saint Cochon, dès 6 h 30. Toute la journée, la commune sera animée, par un vide grenier la journée. Le soir, un concert de Vitazik est prévu dès 20h30 suivi par des feux d'artifice et un bal.

Restauration et buvette sur place. Entrée libre.

// SPORT

21 On a parlé « foot » avec Gabin

Deuxième article *« foot »* en l'espace de trois journaux : mais que se passe t-il à Terres de Bourgogne ? Rassurez-vous, nous ne prenons pas le chemin de l'Équipe. C'est juste que l'actualité sportive est très chargée avec la coupe du monde qui débute ! Nous avons échangé avec Gabin Lechenault, agriculteur à Foissy et footballeur à Pouilly-en-Auxois.

Il est déjà passé dans nos colonnes à trois ou quatre reprises, à chaque fois avec l'un de ses veaux charolais. Pour ce nouvel article, c'est avec le maillot de foot de Pouilly-en-Auxois que Gabin Lechenault apparaît dans notre journal ! Nous avons parlé « coupe du monde » avec cet agriculteur du canton d'Arnay-le-Duc. Mais avant d'évoquer cet événement qui vient de débuter en Amérique, abordons d'autres points plus *« locaux »* avec ce jeune homme de 30 ans. Gabin Lechenault évolue au club de Pouilly-en-Auxois, lui qui n'a commencé le foot que sur le tard. *« Tout petit, je faisais du hand à Arnay. Mais je me suis laissé convaincre par des amis de changer de balle et de terrain, chose que j'ai faite à 18 ans… Ça m'a tout de suite plu et je n'ai jamais décroché. J'ai débuté au club de Thury, avant d'aller jouer un peu plus haut à l'ASP »*.



SC Photography

Gabin Lechenault pense que l'Espagne est la grande équipe favorite de la coupe du monde.

La coupe à la maison

Le défenseur central d'1,90 m vient de vivre ses deux meilleurs souvenirs sportifs en l'espace d'une semaine, avec une montée en division 1 départementale et la victoire finale en coupe complémentaire Crédit Agricole : *« nous avons terminé à la deuxième place de notre poule de championnat de D2, cela nous permet d'accéder à l'échelon supérieur. Et oui, quelques jours plus tard, nous avions rendez-vous pour la finale de la deuxième coupe départementale. Depuis peu, cette rencontre se déroule à Gaston-Gérard à Dijon, le stade du DFCO ! Autant dire que c'était un excellent moment, avec une pelouse magnifique. Entre 400 et 500 personnes de Pouilly et des environs avaient fait le déplacement pour nous encourager… C'était super et nous avons eu la chance de gagner ! »*.

L'agriculture bien représentée

Malgré sa position reculée sur le terrain, Gabin Lechenault marque assez régulièrement avec notamment 7 réalisations cette saison et 9 l'année d'avant. Les deux tiers de ses buts ont la particularité d'être inscrits de la tête ! La finale de la coupe Crédit Agricole a été l'occasion de faire trembler à nouveau les filets d'un joli *« coup de boule »*, lors du troisième des cinq buts de son équipe (victoire 5-2 contre Corgoloin-Ladoix). D'autres agriculteurs ou salariés du para-agricole font partie de la formation : *« il y a Lucas Jeannin, notre gardien, qui s'installera le 1er janvier sur la ferme familiale à Chazilly. Arthur Pharaboz, technicien à Dijon Céréales, est notre numéro 9 et a dépassé les 20 buts cette saison ! Il n'a pas marqué en finale mais a tout de même délivré trois passes décisives. Il y a aussi Louis Deroye, qui travaille chez Bobard, entreprise spécialisée dans le tracteur enjambeur »*.

Un coach de *« poids »*

C'est plus qu'une anecdote : l'entraîneur de Pouilly-en-Auxois est un ancien demi-finaliste de la Ligue des champions et se nomme Zito Rozborski. Ce Polonais de 71 ans s'était hissé dans le dernier carré de la plus prestigieuse des coupes européennes, c'était en 1983 avec son club de Widzew Łódź : *« cela va sans dire, c'est une chance énorme d'apprendre à ses côtés, nous parlons à un vrai pro. C'est une personne très rigoureuse, très exigeante, mais qui a des valeurs humaines remarquables. Il sait aussi se montrer conciliant, je l'ai bien vu il y a six mois quand j'ai été papa pour la première fois… J'ai eu droit à un peu plus de souplesse que les autres aux entraînements ! »*.

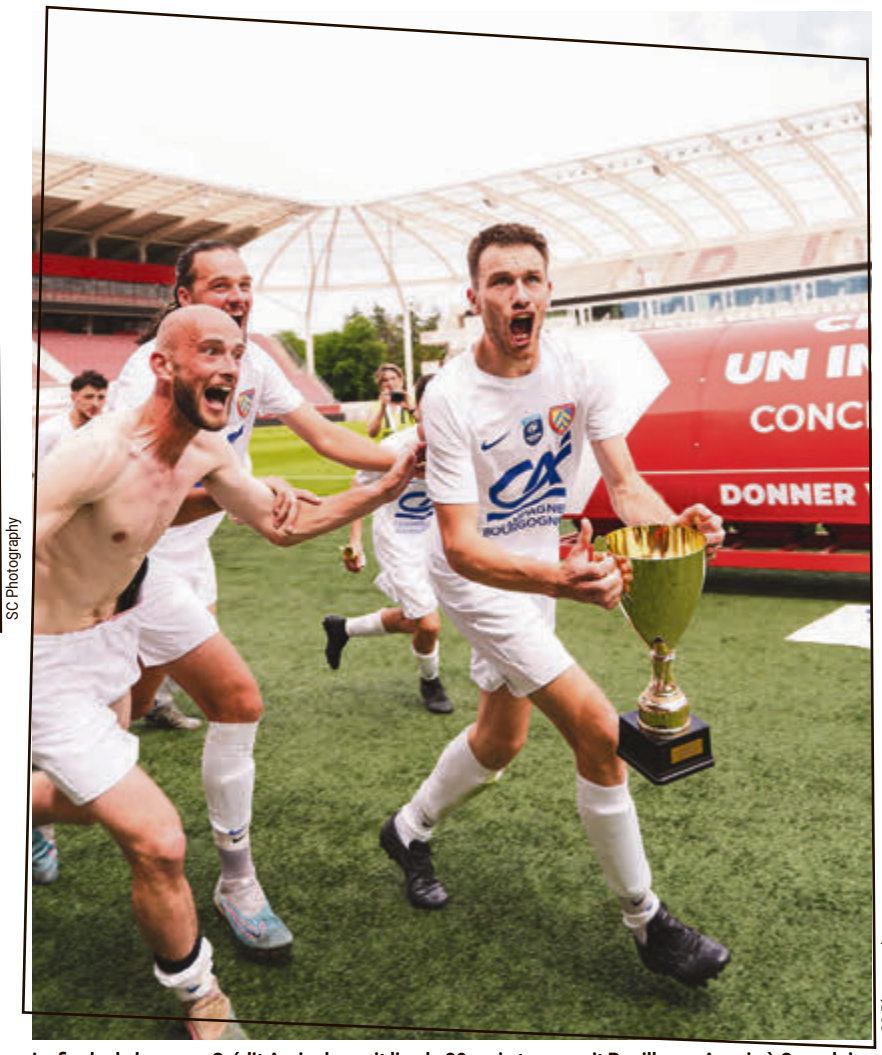


SC Photography

Le Côte-d'orien a lui même remporté une coupe, celle du Crédit Agricole, le 30 mai au stade Gaston-Gérard à Dijon.

Le foot pour s'aérer

Le sport monopolise Gabin Lechenault trois fois par semaine. Celui-ci met en place une organisation de travail spécifique pour ne rien rater : *«les jours de match et d'entraînements, je commence systématiquement le boulot plus tôt. Je peux aussi compter sur l'aide de mon père ! Pour l'instant, j'ai de la chance, je n'ai jamais été blessé et cette activité sportive ne m'a jamais pénalisé dans mon quotidien »*. Le football lui permet aussi et surtout de s'aérer : *« il me permet de sortir de la ferme, d'avoir un lien social ainsi qu'une ouverture d'esprit, du fait que je côtoie des personnes venant d'autres milieux professionnels. Je trouve cela très important »*.



SC Photography

La finale de la coupe Crédit Agricole avait lieu le 30 mai et opposait Pouilly-en-Auxois à Corgoloin-Ladoix.

Un double arrosage

La finale de la coupe Crédit Agricole avait lieu le 30 mai, jour du match PSG-Arsenal en Ligue des champions. Les footballeurs de Pouilly-en-Auxois, rentrés juste à temps pour regarder le match tous ensemble, ont donc *« arrosé »* deux trophées, le leur et celui du PSG : *« notre soirée était d'autant plus belle avec la performance de Paris, car gagner deux fois de suite cette compétition est tout simplement incroyable sachant qu'en France, nous ne la gagnons quasiment jamais ! Oui, la soirée a été arrosée même si, personnellement, la finale de la LDC, je ne l'ai pas aimée plus que ça, le jeu proposé n'était pas très beau. Mais l'essentiel est d'avoir gagné, me direz-vous »*.

Jamais deux sans trois

Gabin Lechenault espère célébrer une troisième coupe d'ici quelques semaines : *« en effet, ce serait top si la France venait à gagner la coupe du monde… Mes pronostics ? J'espère me tromper mais je pense que ce sera dur pour les Bleus, je crains qu'ils échouent aux portes de la finale. Je ne les imagine pas aussi forts qu'en 2018. Je pense que les Espagnols sont les grands favoris, il sera très difficile de les battre à mon avis. La France arrive juste après selon moi. Il faudra aussi surveiller de très près les Anglais »*. Le Côte-d'Orien envisage de regarder tous les matchs de l'équipe de France et les plus belles affiches du tournoi : *« certaines rencontres auront lieu la nuit. Je suis passionné mais pas au point, non plus, de me lever à 3 heures du matin pour regarder du foot ! Les moissons ? Elles ne devraient pas trop nous perturber pour regarder la coupe du monde : nous ne sommes pas dans un coin très céréalier et tout devrait aller assez vite »*.

AG